



Cour
Pénale
Internationale

International
Criminal
Court



LE BUREAU DU
PROCUREUR

THE OFFICE OF
THE PROSECUTOR

Faire mieux

Ensemble

Rapport annuel du Bureau du Procureur 2023

2023



Cour
Pénale
Internationale

International
Criminal
Court



LE BUREAU DU
PROCUREUR

THE OFFICE OF
THE PROSECUTOR

Faire mieux

Ensemble

Rapport annuel du Bureau du Procureur 2023

Table des matières

Note au lecteur	8
Message d'introduction	10
1	
Amplifier notre travail	12
Dans la salle d'audience	14
Procédures préliminaires et procédures de première instance	15
Examens préliminaires et enquêtes	19
Arrestations et mandats d'arrêt	26
Les politiques en pratique	30
Promouvoir l'intégration des bonnes pratiques	30
Traduire l'expertise en résultats	32
(Re)définir des approches novatrices	33
Complémentarité dynamique	35
Conseillers spéciaux	36
Renforcer le dialogue avec les organisations de la société civile	37
Présence sur le terrain	40
2	
Mobiliser les technologies	48
Project Harmony	50
OTPLink	52
Recherche et analyse des preuves informatiques	53
Chambre forte électronique	54
Développement des compétences	55
Réalité virtuelle	56
Projet de réalité virtuelle dans le cadre de l'Initiative britannique pour la prévention de la violence sexuelle	56

3		
Devenir un pôle de référence au cœur de la justice pénale internationale		58
Les États et le Bureau du Procureur : travailler ensemble pour la justice		60
Renforcer les échanges diplomatiques		60
Coopération, assistance et échanges d'informations		75
Plans relatifs à la complémentarité		84
Société civile		88
Groupe de dialogue sur l'établissement des responsabilités en Ukraine		88
Initiative du Bureau du Procureur pour l'engagement de la société civile		88
Guide pratique à l'intention des OSC		89
Table ronde annuelle de la Cour avec les ONG		90
Coopération institutionnelle		93
Coopération CPI – Europol		93
Modèle de rotation en criminalistique		94
4		
Mieux travailler ensemble		96
Culture et diversité sur le lieu de travail		99
Partage d'expertise		109
Fonds d'affectation spéciale pour les technologies avancées et les capacités spécialisées		109
Programme de détachement de personnel		110
Autres initiatives		111
5		
Aller de l'avant ensemble		114
Ce qu'il faut attendre de 2024		117
Affaires : dans et hors de la salle d'audience		117
Politiques		118
Collaboration et dialogue		119



“Les lois que nous avons, le Statut de Rome en vertu duquel j’exerce, exigent que les vies innocentes soient protégées plus que tout. Et ce qui est le plus important, c’est que l’application de la loi n’est pas une vue de l’esprit.

Les gens entendent des promesses depuis longtemps. Les litanies de mots prononcées pourraient remplir des bibliothèques entières. Je considère que les protections offertes par le droit s’appliquent à tous de manière égale, sans aucune distinction fondée sur la race, la religion, la nationalité ou le genre”

– Le Procureur, Karim A. A. Khan KC

Note au lecteur


Le Bureau du Procureur (le « Bureau ») de la Cour pénale internationale (la « CPI » ou la « Cour ») publiait en 2022 son premier rapport annuel. Il y présentait les activités qu'il avait menées jusqu'en octobre 2022 pour mettre en oeuvre les priorités définies par le Procureur, Karim A. A. Khan KC, au début de son mandat en juin 2021. Cette deuxième édition du rapport annuel couvre les actions entreprises entre octobre 2022 et octobre 2023, et met en exergue les initiatives prévues pour la fin de 2023 et pour 2024.

Le rapport annuel du Bureau est un moyen d'information supplémentaire qui découle de l'engagement du Procureur à accroître la transparence des activités du Bureau. Il vise à mieux expliquer comment les membres de son personnel s'efforcent de s'acquitter du mandat confié au Bureau de manière efficace en produisant des résultats tangibles. Ces derniers s'emploient chaque jour à servir les communautés et les personnes touchées par des crimes internationaux,

en collaboration avec la société civile, la communauté internationale et de nombreux autres partenaires.

Au regard de l'objectif visé par la publication de ce rapport, celui-ci est rédigé dans un style lisible, et se veut moins technique que d'autres rapports du Bureau, tels que son plan stratégique pour 2023-2025 ou les rapports qu'il présente à l'Assemblée des États parties, au Comité du budget et des finances et à l'Assemblée générale des Nations Unies. En effet, priorités définies par le Bureau sont intrinsèquement liés aux dix objectifs stratégiques et aux vingt indicateurs de performance clés adoptés en 2023, leur structure n'en est pas pour autant simple. Ainsi, le présent rapport brosse un tableau d'ensemble des activités du Bureau, mettant en relief les réalisations. Pour permettre au lecteur de reconnaître facilement comment les différents sujets sont liés aux objectifs stratégiques, ces derniers sont signalés en tête de section par les écussons correspondants, présentés ci après.


1



Obtenir des résultats dans la salle d'audience


Le Bureau entend améliorer ses résultats grâce à une approche renouvelée et ciblée de l'exécution de son mandat, ce qui lui permettra d'accroître son impact dans les situations actives, d'établir une hiérarchie des affaires et de renforcer la qualité et la célérité de ses enquêtes et de ses poursuites. Le Bureau s'efforce de tirer profit des outils et des méthodes technologiques modernes et d'appliquer des approches novatrices dans le cadre de ses activités afin d'améliorer l'administration de la justice.

2




Intensifier les efforts déployés par les autorités nationales pour lutter contre l'impunité


Grâce à une approche redynamisée de la complémentarité et de la coopération, le Bureau ambitionne de devenir un pôle de la lutte contre l'impunité. En tant que partenaire opérationnel incontournable des autorités nationales, des mécanismes d'établissement des responsabilités et d'autres partenaires, le Bureau intensifiera les efforts destinés à établir les responsabilités des auteurs de crimes relevant du Statut de Rome, sur les plans national et international.

3  **Moderniser le Bureau pour qu'il soit à la pointe de la technologie**


Le Bureau entend générer des gains d'efficacité et devenir un leader mondial en matière de technologie appliquée à l'établissement des responsabilités, grâce à la mise en œuvre d'un nouveau paradigme technologique et au recours à des outils technologiques de pointe pour améliorer la gestion de l'information et des éléments de preuve.

4  **Rapprocher la justice des communautés et approfondir les relations avec la société civile**


Pour que les communautés locales se sentent entendues, respectées et intégrées au processus de justice, le Bureau cherche à rapprocher son travail des communautés touchées, notamment en adoptant des approches novatrices pour le traitement de ses affaires, en approfondissant les relations avec les organisations de la société civile et en améliorant l'efficacité de ses campagnes d'information à l'intention des populations locales.

5  **Renouveler le cadre réglementaire du Bureau**


Le Bureau ambitionne de renforcer son rôle de pôle de référence en ce qui concerne la définition des grandes orientations dans le domaine de la justice pénale internationale. La mise en commun des connaissances des membres du personnel, des conseillers spéciaux du Procureur et d'autres partenaires renforce considérablement le cadre réglementaire du Bureau par le renouvellement et l'élaboration des politiques ainsi que leur mise en œuvre efficace.

6  **Assurer l'efficacité des enquêtes et des poursuites concernant les crimes liés au genre et les crimes visant ou touchant les enfants**

Le Bureau vise à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre et la promotion des meilleures pratiques en matière d'enquêtes et de poursuites concernant les crimes liés au genre et les crimes visant ou touchant les enfants. Il applique à ces crimes une approche intersectionnelle tenant compte des traumatismes subis, ce qui passe par la hiérarchisation et l'élargissement des capacités, ainsi que la révision des politiques et normes applicables.

7  **Accroître la présence du Bureau du Procureur sur le terrain**


La transition d'un modèle centralisé depuis le siège de la Cour à un modèle davantage axé sur le terrain permettra au Bureau de renforcer sa présence locale. Cette proximité garantira l'efficacité et la célérité des opérations, une meilleure compréhension de l'environnement, l'efficacité de la collecte des éléments de preuve et une sensibilité accrue aux besoins des communautés.

8  **Améliorer l'efficacité du travail et garantir la dotation appropriée du Bureau en ressources et en personnel**

Le Bureau a le souci constant de gagner en efficacité et d'augmenter durablement ses ressources par différentes démarches, notamment le recours aux nouvelles technologies, la refonte des modalités d'exécution des tâches, une présence accrue sur le terrain, une approche pluridimensionnelle des ressources et une meilleure gestion des performances et des responsabilités.

9  **Renforcer le soutien mondial au travail du Bureau**

Le Bureau tient à redynamiser ses échanges avec les États parties, les organisations régionales, les organisations de la société civile, le milieu universitaire, et les États non parties afin d'accroître le soutien et l'appréciation que la communauté internationale apporte à ses travaux, et de consolider la mise en œuvre collective des objectifs du Statut.

10  **Améliorer le cadre de travail du Bureau et garantir une culture de travail plus respectueuse**

Pour renforcer sa culture de travail et garantir un environnement positif et sain, le Bureau se penchera sur certains problèmes reconnus s'agissant de la prise de responsabilités, de l'encadrement et des comportements prohibés. Garantir un milieu de travail exempt de harcèlement, favoriser l'égalité des genres, accroître la diversité géographique, et promouvoir le bien-être feront croître l'équipe et amplifieront son impact.

Message d'introduction

Le Procureur, M. Karim A. A. Khan KC

« L'adoption du Statut de Rome il y a 25 ans a clairement fixé notre cap : il nous incombe de répondre de manière équitable et diligente aux revendications légitimes de justice de la part des victimes des crimes les plus graves, dont la confiance en leurs semblables a été ébranlée. Depuis que j'ai pris mes fonctions de Procureur de la Cour pénale internationale en 2021, j'ai eu le plaisir de travailler avec les membres du Bureau du Procureur, qui ne ménagent pas leurs efforts et dont je respecte profondément la volonté de s'investir quotidiennement dans la cause de la justice. Au début de mon mandat de Procureur, j'ai recentré notre ambition sur un objectif supplémentaire, qui était de créer un Bureau toujours plus flexible, tourné vers l'avenir et réactif, capable d'obtenir des résultats rapides dans le contexte d'instabilité inhérent aux conflits. Un Bureau qui est prêt à répondre à de nouvelles formes de criminalité - cybercrimes, crimes environnementaux, crimes d'esclavage moderne et autres - avec la célérité que commande la situation, et à de nouvelles formes d'éléments de preuve. Un Bureau qui se remodèle malgré des ressources limitées pour faire face à ces défis de manière à être mieux équipé pour servir les victimes et les communautés touchées par des atrocités.

Dans le premier rapport annuel du Bureau (2022), j'ai partagé avec vous les priorités que nous avons définies conjointement afin de guider notre action et d'être à la hauteur de notre potentiel. J'ai souligné l'importance de nous rapprocher des communautés et d'évoluer vers un modèle de

présence axée sur le terrain. Nos ambitions en ce qui concerne l'exploitation de la technologie et la coopération avec les États, les organisations et la société civile reposent sur les outils qui nous permettront d'être toujours plus performants dans la salle d'audience. J'ai également indiqué comment nous nous réorganisons au sein du Bureau afin de tirer pleinement parti de la riche expérience de nos collègues. Un an plus tard, je partage avec vous une évaluation réaliste de nos progrès - des progrès qui, même s'ils ne sont jamais assez rapides à notre goût, ont un effet réel sur l'exécution de notre mandat.

La dynamique créée grâce aux efforts que nous avons consentis pour établir les responsabilités des auteurs de crimes internationaux a atteint son plus haut niveau dans l'histoire du Bureau et ce, grâce à notre volonté constante d'être efficaces tout en répondant aux réalités difficiles de l'environnement dans lequel nous opérons et dans lequel le soutien des États n'a jamais été aussi crucial. Cela fait partie de notre détermination à opérer un changement durable. Notre conception de ce changement et la façon dont nous le mesurons sont décrits en détail dans le plan stratégique 2023-2025 de mon Bureau. Mon objectif n'est pas de le répéter dans le présent rapport ; au lieu de cela, après avoir donné quelques points de références et identifié nos principales priorités en 2022, j'espère sincèrement que le présent rapport annuel donnera une idée des progrès que nous avons réalisés, en expliquera l'importance et signalera les défis que nous avons relevés.

Nos collègues, les Procureurs adjoints, Mme Nazhat Shameem Khan et M. Mame Mandiaye Niang, et moi-même sommes parfaitement conscients qu'une grande partie de notre travail, de nos initiatives et des obstacles auxquels nous sommes confrontés restent invisibles pour la plupart de nos partenaires. Cet état de fait est attribuable à la nature de notre travail et à notre devoir de confidentialité. Cependant, notre incapacité à rendre compte de tout ce que fait notre Bureau peut parfois créer un sentiment d'injustice, alimenté par un sentiment de stagnation. Le présent rapport se veut une fenêtre transparente et honnête sur notre travail quotidien. Permettez-moi d'exprimer clairement que,

tout en étant fier des progrès accomplis au cours de l'année écoulée, il est clair pour moi que nos efforts ne sont pas encore suffisamment concluants pour mériter pleinement la confiance des communautés qui comptent sur nous. Je reste cependant convaincu que nous pouvons faire mieux en travaillant ensemble et que nous y parviendrons. Nous avons fait les premiers pas, grâce à des partenariats renouvelés et innovants, en saisissant les opportunités, et en partageant et mobilisant les connaissances. Ce rapport ne se contentera pas de faire état du travail accompli - il montrera également comment nous entendons poursuivre notre travail, main dans la main avec vous tous ».

Ensemble

Amplifier notre travail

Le Procureur Khan, visitant un foyer pour enfants dans le sud de l'Ukraine, près de la ligne de front, en mars 2023



La mission première du Bureau consiste à enquêter sur les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, le génocide et le crime d'agression et à en poursuivre les auteurs. La réalisation de cet objectif repose, entre autres, sur le développement et l'enrichissement continus d'outils et de politiques, ainsi que sur leur mise en œuvre effective tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle d'audience. À cette fin, le Bureau continue de veiller à ce qu'une attention particulière soit accordée aux crimes liés au genre et aux crimes touchant ou visant des enfants, notamment en collaborant activement avec des experts du monde entier. Il s'efforce chaque jour de veiller à ce que cette attention se traduise par des résultats concrets. En particulier, les pratiques opérationnelles du Bureau doivent évoluer pour s'adapter aux nouvelles connaissances et aux changements. Le Bureau pourra ainsi s'acquitter plus concrètement de son mandat et mener des enquêtes et des poursuites plus ciblées et efficaces dans les pays dont la situation est examinée par la Cour. À cet effet, il est nécessaire pour le Bureau de se rapprocher des lieux où les crimes présumés ont été commis et d'entretenir un dialogue constructif avec les communautés touchées.

Message personnel

Le Procureur adjoint Mame Mandiaye Niang


« Notre mandat exige que, chaque jour, nous fassions tout notre possible pour servir notre Bureau avec dévouement et désintéressement, préserver notre objectif d'enquêter et de poursuivre les pires crimes qui frappent l'humanité. Cet esprit doit guider nos actions quotidiennes à l'intérieur comme à l'extérieur de la salle d'audience, et à chaque étape de la participation du Bureau au processus visant à rendre justice à toutes les personnes touchées par les pires crimes - en particulier les personnes vulnérables, comme les enfants, et celles qui sont persécutées simplement en raison de ce qu'elles sont, comme les victimes de crimes liés au genre. Pour assurer la haute qualité de notre travail dans le respect de nos normes, nous investissons constamment dans l'amélioration de nos méthodes de travail, de notre cadre politique et de nos interactions avec les parties prenantes. Nous sommes convaincus que notre présence sur le terrain accroît l'efficacité des activités que nous y menons, notamment en raison de notre rapprochement avec les communautés touchées. »

1  **Obtenir des résultats dans la salle d'audience**

2  **Intensifier les efforts déployés par les autorités nationales pour lutter contre l'impunité**

4  **Rapprocher la justice des communautés et approfondir les relations avec la société civile**

5  **Renouveler le cadre réglementaire du Bureau**

6  **Assurer l'efficacité des enquêtes et des poursuites concernant les crimes liés au genre et les crimes visant ou touchant les enfants**

7  **Accroître la présence du Bureau du Procureur sur le terrain**

9  **Renforcer le soutien mondial au travail du Bureau**

Dans la salle d'audience



Tout au long de l'année 2023, le Bureau a continué à participer activement aux affaires portées devant la Cour, qui sont toujours plus nombreuses. Le nombre d'affaires a continué de croître en raison d'allégations de commission de crimes relevant de la compétence de la Cour, qu'ils soient nouvellement commis ou déjà en cours, et à l'égard desquels les autorités nationales ayant compétence n'ont pas la volonté ou sont dans l'incapacité de mener à bien une enquête ou des poursuites véritables. Même s'il procède à un exercice nécessaire de hiérarchisation et de filtrage, le Bureau doit traiter

un grand nombre de situations et d'affaires et il lui faut travailler avec plus de souplesse et à un rythme plus soutenu.

C'est dans la salle d'audience que l'efficacité et la pertinence du Bureau – qui sont au cœur de ses priorités – sont les plus apparentes. Le Bureau s'emploie à établir la vérité en toute impartialité et indépendance pour saisir la Cour d'affaires dûment fondées. Ces mêmes principes d'impartialité et d'indépendance s'appliquent pleinement à toutes les autres étapes procédurales liées à la responsa-



*Le Procureur Khan à l'ouverture, le 5 avril 2022, du procès dans l'affaire
Le Procureur c. Abd-Al-Rahman (« Ali Kushayb »)*

bilité du Bureau d'engager des poursuites, qu'elles se déroulent en audience publique ou non, depuis l'ouverture des examens préliminaires jusqu'à la clôture des affaires.

Procédures préliminaires et procédures de première instance

Darfour (Soudan)

De manière historique, le premier procès de la Cour concernant des crimes commis au Darfour s'est ouvert en avril 2022 dans l'affaire *Abd-Al-Rahman* (« *Ali Kushayb* »). Le Bureau a appelé les derniers témoins dans l'affaire portée contre M. Abd-Al-Rahman au début de 2023, avant de conclure officiellement la présentation de ses moyens le 28 février 2023. Ce procès a été l'un des plus efficaces de toute l'histoire de la Cour.

Au cours du procès, le Bureau a présenté les déclarations de 81 témoins. Cinquante-six témoins ont comparu devant la Cour pendant les quelque 93 heures qu'a duré l'interrogatoire mené par le conseil pour le Bureau, et 25 ont témoigné par écrit, leurs déclarations ayant été versées au dossier de l'affaire sans qu'il soit nécessaire de procéder à d'autres dépositions devant la Cour. Au total, la Cour a entendu environ 285 heures de témoignages, dont le contre-interrogatoire de la Défense et les questions des juges et des représentants légaux des victimes. À ce jour, la Cour a formellement autorisé le versement au dossier de plus de 1 200 éléments de preuve de l'Accusation. L'excellente gestion du temps par les juges de la Chambre de première instance a permis de progresser efficacement. L'évolution rapide et sans précédent de cette affaire témoigne de l'efficacité des procédures judiciaires lorsque tous les organes de la Cour sont en mesure de travailler ensemble de manière adéquate.

En avril 2023, après la clôture de la présentation des moyens à charge, la Cour a été saisie d'une

requête de la Défense aux fins d'obtenir un jugement d'acquiescement concernant 4 des 31 chefs d'accusation retenus contre M. Abd-Al-Rahman (viol constituant un crime contre l'humanité, viol constituant un crime de guerre, autres actes inhumains constituant un crime contre l'humanité et atteintes à la dignité de la personne constituant un crime de guerre). La Chambre a rejeté la requête au motif que l'Accusation avait présenté suffisamment d'éléments de preuve pour que le procès se poursuive pour l'ensemble des 31 chefs d'accusation. S'appuyant sur ses observations antérieures, notamment dans le cadre de l'appel de l'affaire *Gbagbo*, l'Accusation a fait valoir qu'on ne saurait imposer un niveau de preuve plus élevé s'agissant des crimes liés au genre par rapport aux autres crimes, ou détacher les éléments de preuve de leur contexte. Cette position reflète l'engagement continu du Bureau à poursuivre efficacement les crimes liés au genre.

À l'heure actuelle, 725 victimes ont été autorisées à participer dans l'affaire *Abd-Al-Rahman*. En juin et octobre 2023, la représentante légale du groupe a présenté une déclaration liminaire et a appelé un témoin à déposer et deux victimes participantes à exprimer leurs vues et préoccupations à la Cour. Les juges ont également écouté des enregistrements audio de plusieurs autres victimes participant à la procédure qui ne s'étaient pas déplacées à la Cour. Le 19 octobre 2023, la Défense de M. Abd-Al-Rahman a présenté sa déclaration liminaire à la Chambre préliminaire I. Le procès suit son cours.

Mali

À ce jour, deux affaires ont été portées devant la Cour s'agissant du Mali. Dans la première affaire, M. Al Mahdi a plaidé coupable et a été condamné à une peine de 9 ans d'emprisonnement, par la suite réduite de deux ans en application de l'article 110 du Statut de Rome. La seconde affaire concerne M. Al Hassan, dont le procès s'est ouvert le 14 juillet 2020.



*Le Procureur adjoint Niang (à droite) et un premier substitut du Procureur (à gauche),
Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz*

Le 8 février 2023, la Chambre de première instance X a prononcé la clôture de la présentation des moyens de preuve dans l'affaire *Al Hassan* et a ordonné aux parties et participants de déposer leurs mémoires de clôture, ce dont le Bureau s'est acquitté le 9 mars 2023. Les conclusions orales des parties et participants, y compris le Bureau, ont été entendues du 23 au 25 mai 2023. La Chambre de première instance X a ajourné la procédure le 25 mai 2023 et mis son jugement en délibéré.

L'affaire *Al Hassan* marque une étape importante pour la Cour, puisqu'il s'agit des premières poursuites engagées relativement à des accusations de persécution pour des motifs religieux ou liés au genre. Cette affaire témoigne de l'engagement du Bureau du Procureur à accorder une attention particulière à ce type de comportement, qui historiquement n'a pas fait l'objet de poursuites

suffisantes et qui a de graves conséquences pour les victimes et les communautés touchées.

République centrafricaine II

Le Bureau a poursuivi son travail dans cette situation, qui comprend un certain nombre d'affaires actuellement devant la Cour, ainsi que des procédures distinctes contre d'autres suspects, menées par la Cour pénale spéciale en République centrafricaine.

Dans l'affaire *Yekatom et Ngaiïsona*, le Bureau a achevé la présentation de ses moyens de preuve en septembre 2023. Les représentants légaux des victimes ont commencé à présenter leurs arguments le 21 septembre 2023. À ce jour, ils ont appelé deux témoins à la barre, le témoignage d'une troisième victime devant être reprogrammé. Après les représentants légaux des victimes, ce sera au tour des conseils de la défense des deux

accusés, MM. Yekatom et Ngaïssona, de présenter leurs arguments.

Le procès dans l'affaire *Said Abdel Kani* s'est ouvert en septembre 2022. Le 18 janvier 2023, après l'audition du 16^e témoin de l'Accusation, la procédure a été ajournée en raison de l'état de santé de M. Said. Le 14 août 2023, la Chambre de première instance a désigné des experts pour procéder à un examen médical. Une fois cet examen reçu, les parties présenteront des observations sur la suite appropriée de la procédure.

« J'ai pleinement conscience que cette nouvelle peut contrarier de nombreuses victimes ainsi que leurs familles. Je suis reconnaissant à tous ceux qui ont coopéré avec mon Bureau et salue leur courage et leur résilience. J'espère qu'ils seront nombreux à comprendre qu'en vertu de mes obligations juridiques et éthiques, les décisions que je prends sont guidées par le droit et les éléments de preuves. J'espère que ma conviction d'avoir pris la bonne décision dans cette affaire sera de nature à les rassurer. »

– Le Procureur Khan

Dans l'affaire *Mokom*, le Bureau a participé à l'audience de confirmation des charges portées à l'encontre de M. Mokom, pour laquelle les arguments oraux ont été entendus du 22 au 24 août 2023. Le 16 octobre 2023, le Bureau a informé la Chambre préliminaire II du retrait de toutes les charges portées contre M. Mokom, conformément au paragraphe 4 de l'article 61 du

Statut. Le Procureur a informé les juges qu'après avoir examiné l'ensemble des éléments de preuve et à la lumière d'un changement de circonstances concernant la disponibilité des témoins, il a conclu qu'il n'y avait plus de perspectives raisonnables de condamnation au procès, même si les charges étaient confirmées. Le Procureur, guidé par les intérêts de l'équité et de la justice et conscient des responsabilités générales qui lui incombent, est parvenu à cette conclusion en se fondant sur son évaluation objective des éléments de preuve.

À la suite de l'annonce publique du retrait des charges à l'encontre de M. Mokom, le Procureur adjoint Niang a communiqué avec les communautés touchées et les organisations de la société civile en République centrafricaine, entre autres par message vidéo.

« [...] d'aucuns [peuvent] ressentir une certaine déception, une certaine frustration. Et je comprends cela. Cette décision n'a pas été facile à prendre, mais elle s'imposait au Bureau dans les circonstances après une évaluation objective de toute la preuve et les perspectives réalistes d'obtenir des preuves qui devraient permettre de déboucher sur une condamnation au procès. »

– Déclaration sur vidéo du Procureur adjoint Niang à l'occasion du retrait des charges portées contre M. Mokom

Ouganda

À la fin de 2022, dans l'affaire *Kony*, le Bureau a demandé à la Chambre préliminaire II de tenir une audience de confirmation des charges en l'absence de l'intéressé. M. Kony, qui serait le fondateur et chef de l'Armée de résistance du Seigneur, est visé par un mandat d'arrêt délivré par la Cour en 2005 pour 33 chefs de crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Fin 2022, la Chambre d'appel a également confirmé les condamnations de M. Ongwen, un autre membre important de l'Armée de résistance du Seigneur, pour 61 chefs d'accusation de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, ainsi que sa peine de 25 ans d'emprisonnement.

Le mandat d'arrêt contre M. Kony est toujours en attente d'exécution, ce qui fait de lui le fugitif le plus longuement recherché par la CPI. L'article 61-2-b du Statut permet la tenue d'une audience de confirmation des charges en l'absence de l'intéressé lorsqu'un mandat d'arrêt n'a pas été exécuté dans un délai raisonnable et que le suspect a pris la fuite ou est introuvable, alors que toutes les mesures raisonnables ont été prises pour le localiser et l'arrêter.

« Si la Chambre préliminaire fait droit à ma demande, j'ai bon espoir que la décision rendue marquera un grand tournant pour les victimes des crimes de M. Kony, lesquelles attendent patiemment depuis plus de vingt ans que justice leur soit rendue. »

– Le Procureur Khan, au sujet de la requête déposée aux fins de tenir une audience de confirmation des charges en l'absence de M. Kony

Il s'agit de la toute première fois que le Bureau a recours à cette procédure. Elle démontre l'engagement du Bureau à utiliser tous les moyens légaux pour garantir la justice et le respect de l'obligation de rendre des comptes, dans l'intérêt des victimes et des communautés touchées.

La demande d'ouverture de la procédure de confirmation des charges en l'absence de M. Kony ne signifie pas qu'il ne sera pas jugé par la Cour. Au contraire, le Bureau redoublera d'efforts pour localiser M. Kony et obtenir son arrestation. Si elle est accordée, la demande du Bureau n'aura pour effet que de faire avancer les procédures engagées contre M. Kony dans le cadre du Statut et de démontrer la solidité des preuves qui exigent l'ouverture d'un procès contre lui. Or un tel procès nécessite sa comparution en personne devant la Cour.

Le 17 novembre 2023, la Chambre préliminaire II a mis fin à la procédure à l'encontre de M. Vincent Otti, ancien vice-président et commandant en second présumé de l'Armée de résistance du Seigneur. La Chambre a pris sa décision à la suite de la troisième demande de clôture de la procédure à l'encontre de Vincent Otti. Cette demande était fondée sur des éléments de preuve supplémentaires indiquant que M. Otti a été tué dans une région reculée de la République démocratique du Congo en octobre 2007.

Décisions préliminaires sur la recevabilité

Le Bureau a continué de prendre part à des procédures innovantes visant à clarifier, pour la première fois, la portée d'une autre disposition du Statut qui n'avait pas encore fait l'objet d'un examen approfondi, à savoir l'article 18-2. Cette disposition permet aux États qui ont enquêté ou qui enquêtent sur des crimes présumés faisant l'objet d'une enquête de la Cour de demander au Procureur de leur déférer le soin de l'enquête.

Le Procureur a toutefois le droit de renvoyer la question à la Chambre préliminaire pour qu'elle se prononce sur le bien-fondé de la demande de l'État.

Au cours de la période considérée, à la demande du Bureau et nonobstant les demandes formulées au titre de l'article 18-2 par les trois États territoriaux, les Chambres préliminaires ont autorisé la reprise de l'enquête de la Cour dans trois situations dont la Cour est saisie : en Afghanistan (le 31 octobre 2022), aux Philippines (le 26 janvier 2023) et au Venezuela (le 27 juin 2023). La Chambre d'appel a également fait droit à l'appel du Bureau confirmant la portée de l'enquête autorisée en Afghanistan le 4 avril 2023, et a confirmé la décision de la Chambre préliminaire autorisant la reprise de l'enquête de la Cour aux Philippines le 18 juillet 2023. L'appel du Venezuela contre la décision de la Chambre préliminaire dans la situation qui le concerne est toujours en délibéré au moment de la rédaction de ce document.

Ces décisions confirment d'importants principes de droit concernant un volet important du régime de complémentarité de la Cour. Elles font progresser le principe de complémentarité dans la mesure où elles garantissent l'existence d'une procédure active et efficace, soit par un État concerné, soit devant la Cour, en ce qui concerne les allégations de crimes fondées qui ont été jugées suffisantes pour justifier l'enquête de la Cour.

Examens préliminaires et enquêtes

Le Bureau effectue une grande partie de son travail bien avant la tenue de l'audience dans une affaire. Il procède notamment à un examen préliminaire (pour déterminer s'il y a lieu d'ouvrir une enquête, conformément au cadre juridique défini par le Statut) et à des enquêtes (qui sont l'occasion pour lui d'établir la vérité et lui servent de fondement pour engager des poursuites dans certaines affaires, le cas échéant). Au cours de la période

considérée, le Bureau a continué de s'employer à améliorer la qualité et la rapidité d'exécution de cet important travail. La nature de celui-ci ne permet pas d'en divulguer immédiatement tous les résultats, de sorte que les informations qui suivent rendent compte uniquement de certaines des activités du Bureau.

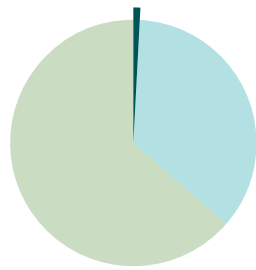
Communications au titre de l'article 15

Entre le 30 septembre 2022 et le 30 septembre 2023, le Bureau a reçu 1 386 communications au titre de l'article 15 du Statut. Comme le veut la pratique habituelle, toutes ces communications ont été passées en revue afin de déterminer si elles concernaient :

- (i) des questions qui ne relèvent manifestement pas de la compétence de la Cour ;
- (ii) une situation faisant déjà l'objet d'un examen préliminaire ;
- (iii) une situation faisant déjà l'objet d'une enquête ou servant de base à une enquête ;
ou
- (iv) des questions qui n'échappent manifestement pas à la compétence de la Cour et qui ne sont pas liées à un examen préliminaire, une enquête ou des poursuites déjà en cours, et qui, par conséquent, doivent faire l'objet d'une analyse factuelle et juridique plus poussée par le Bureau.

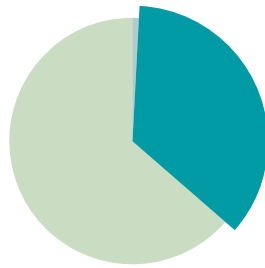
Sur ces 1 386 communications, 490 étaient liées à une enquête ou à des poursuites en cours et ont été examinées dans ce contexte, 15 étaient liées à une situation faisant déjà l'objet d'un examen préliminaire ont été examinées dans ce contexte et 881 ont nécessité une évaluation individuelle de la compétence.

Aux termes de l'évaluation, le Bureau est parvenu à la conclusion que les crimes allégués dans nombre de ces communications ne semblaient pas relever de la compétence de la Cour et, par conséquent, en a informé les parties qui lui



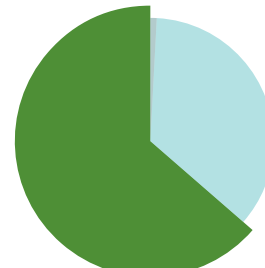
15

étaient liées à une situation faisant déjà l'objet d'un examen préliminaire ont été examinées dans ce contexte



490

étaient liées à une enquête ou à des poursuites en cours et ont été examinées dans ce contexte



881

ont nécessité une évaluation individuelle de la compétence

avaient communiqué ces renseignements, conformément à l'article 15-6 du Statut et à la règle 49-1 du Règlement. Le Bureau leur a également fait savoir qu'il leur était possible de soumettre de nouveaux renseignements sur la même situation à la lumière de faits ou d'éléments de preuve nouveaux.

Au cours de la période considérée, le Bureau s'est également penché sur la manière d'adapter ses pratiques opérationnelles au vu de la décision récente de la Chambre d'appel de reconnaître le pouvoir discrétionnaire dont jouit le Procureur pour décider d'engager des poursuites au titre de l'article 15 du Statut. Plus précisément, la Chambre d'appel a fait observer que « [l]'article 15 reconnaît la nature discrétionnaire de ce pouvoir, prévoyant, au paragraphe 1, que 'le Procureur peut ouvrir une enquête de sa propre initiative' ». La Chambre d'appel a ajouté que l'absence de mention d'un réexamen judiciaire des conclusions du Procureur au paragraphe 6 de l'article 15 « [TRADUCTION] est conforme à la nature discrétionnaire du pouvoir accordé au Procureur en vertu de l'article 15 du Statut » (Situation en République islamique d'Afghanistan, *Judgment on the appeal against the decision on the authorisation of an investigation into the situation in the Islamic Republic of Afghanistan*, ICC-02/17-138, 5 mars 2020, paragraphes 30 à 31).

L'expérience récente du Bureau a confirmé que le pouvoir discrétionnaire dont dispose le Procureur pour décider d'engager des poursuites au titre de l'article 15 constitue un élément essentiel d'une stratégie efficace en matière de poursuites pour la Cour. Compte tenu des nombreux impératifs auxquels est confronté le Bureau, il est essentiel que le Procureur puisse exercer le pouvoir discrétionnaire que lui confère le Statut pour s'acquitter de son mandat de manière efficace et efficiente. Dans leur rapport final relatif à l'examen de la Cour (le « Rapport » ou les « experts indépendants »), les experts indépendants ont de même souligné la nécessité pour le Bureau d'exercer un pouvoir discrétionnaire plus large en matière de hiérarchisation des situations afin d'assurer la viabilité de la charge de travail et la mise en œuvre effective de son mandat. Depuis sa prise de fonctions en juin 2021, le Procureur a souligné que, dans l'intérêt des victimes et de leurs familles, il est préférable que le Bureau leur fournisse en temps voulu une explication claire et réaliste de ses priorités, ce qui lui évitera de faire des promesses qu'il ne peut tenir.

Même si le Procureur décide de ne pas ouvrir d'enquête, le Bureau peut coopérer dans la mesure du possible avec les autorités nationales et soutenir la conduite d'enquêtes et de poursuites concernant les crimes qui relèvent du Statut de Rome ou

d'autres crimes graves relevant du droit national. En effet, compte tenu des limites imposées par le nombre d'enquêtes que le Bureau peut effectivement mener à la fois, l'application de mesures de complémentarité et de coopération peut être particulièrement appropriée dans certaines situations.

En mai 2023, le Bureau a lancé la nouvelle plateforme technologique OTPLink permettant la collecte de documents et d'éléments de preuve au titre de l'article 15 (voir le chapitre 2 ci-dessous pour plus de détails). Le téléchargement de documents par ce moyen exige des utilisateurs qu'ils incluent un résumé factuel et fournissent des renseignements sur les dates, les langues et les lieux géographiques concernés. Le Bureau a déjà noté que de nombreux éléments reçus via OTPLink gagnent en clarté et en précision, ce qui permet de les examiner plus efficacement.

Darfour (Soudan)

Comme le Procureur l'a indiqué en juillet 2023 dans son rapport au Conseil de sécurité des Nations Unies, le Bureau est profondément préoccupé par la situation actuelle en matière de sécurité au Soudan, en particulier par l'escalade de la violence dans le cadre des hostilités en cours. Il a souligné que le Bureau continue d'exercer la compétence que lui a reconnue le Conseil de sécurité des Nations Unies dans sa résolution 1593, et que les personnes soupçonnées de commettre des crimes visés par le Statut de Rome relevant de cette compétence feront l'objet d'une enquête.

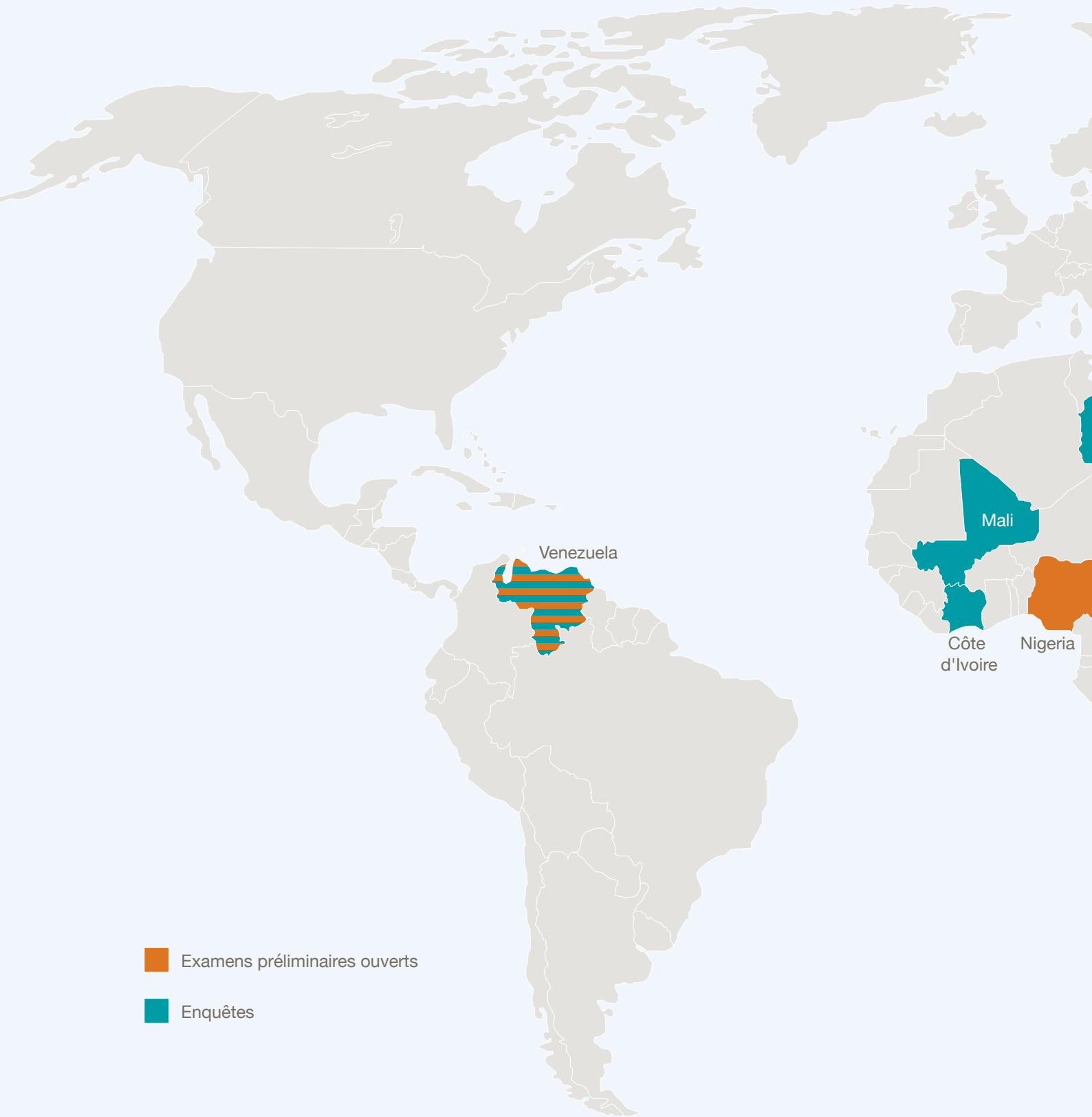
Les enquêtes en cours portent sur de nombreuses allégations de crimes commis au Darfour-Ouest et au Darfour-Nord, dont le pillage, le meurtre et la destruction d'habitations. Le Bureau accordera la priorité aux crimes visant ou touchant des enfants et aux crimes liés au genre, tout en veillant à ce que tous les éléments de preuve soient soigneusement examinés.

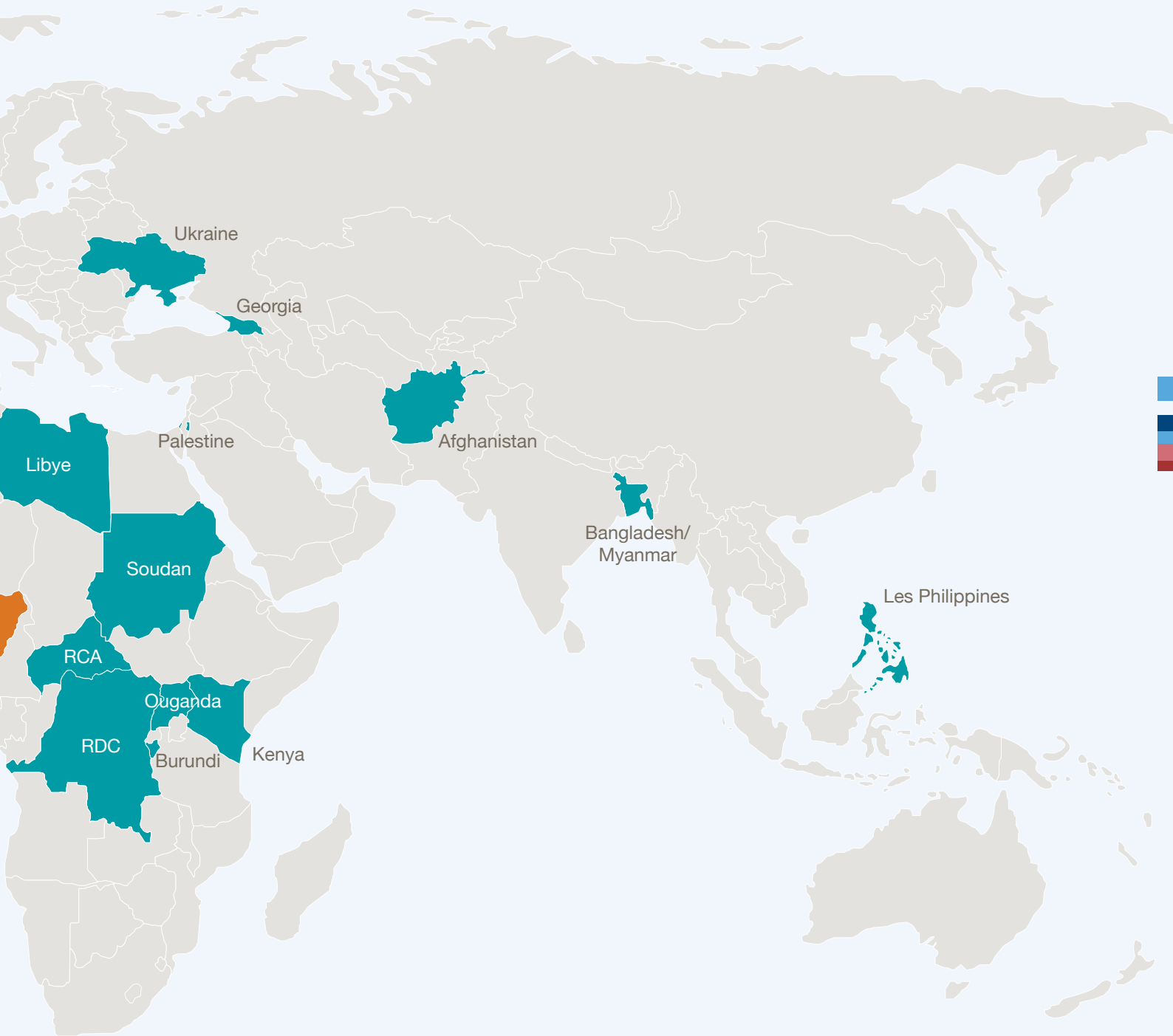
« En ce moment même, des femmes et des enfants, des garçons et des filles, des personnes âgées et des jeunes craignent pour leur vie et vivent dans l'incertitude. Nombreux sont ceux dont les maisons ont été incendiées et qui, à l'heure où nous parlons, ne savent pas de quoi la nuit sera faite et quel sort les attend demain.

Cet exposé de la situation n'est en rien exagéré ou voué à attiser la polémique. Il est le résultat d'une évaluation objective réalisée à partir d'une multitude de sources. Nous ne sommes pas au bord d'une catastrophe humaine, mais bien dans ses prémices. Elle est en train de se produire. Mon analyse, mon souhait et mon conseil sont que nous devons agir de toute urgence, tous ensemble, pour protéger les plus vulnérables. "Plus jamais ça", n'avons-nous cessé de répéter. Si cette phrase doit avoir un sens, c'est ici et maintenant pour la population du Darfour qui vit dans l'incertitude et la douleur et souffre des séquelles d'un conflit qui dure depuis près de deux décennies. »

– Le Procureur Khan, faisant le point devant le Conseil de sécurité des Nations Unies sur la situation au Darfour, le 13 juillet 2023

Enquêtes et examens préliminaires







Le Procureur faisant rapport au Conseil de sécurité des Nations Unies sur la situation en Libye.

Photo fournie par les Nations Unies.

Libye

En mai 2023, le Procureur a présenté un rapport au Conseil de sécurité des Nations Unies, en application de la résolution 1970 (2011), sur les progrès significatifs réalisés dans l'enquête sur la Libye grâce à une approche plus dynamique, concentrée sur le terrain et ciblée.

Le Bureau a intensifié ses échanges avec les autorités libyennes, ainsi qu'avec les organisations de la société civile, les communautés touchées, les victimes ainsi que leurs familles en Libye. La Mission d'enquête indépendante d'établissement des faits de l'ONU sur la Libye et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye sont de proches partenaires du Bureau. Bien que le mandat de la Mission d'enquête ait pris fin, le Bureau continue d'anticiper un soutien rapproché et une coopération étroite de la Mission d'appui des Nations Unies.

Les avancées technologiques du Bureau ont renforcé sa capacité à collecter et à analyser les éléments de preuve, et à les partager avec les autorités nationales. En particulier, l'utilisation d'une nouvelle plateforme (*RelativityOne*) permet au Bureau de gérer de nouveaux types d'éléments de preuve et de les examiner efficacement, ce qui améliore la qualité et l'efficacité des enquêtes qu'il mène en toute indépendance et impartialité.

Par ailleurs, le Bureau a soutenu les poursuites menées par les autorités nationales en Italie et aux Pays-Bas concernant les crimes commis contre les migrants en Libye, en collaboration avec Europol et l'équipe commune (voir le chapitre 3 ci-dessous). De même, le Bureau a continué à s'efforcer de dialoguer avec les autorités libyennes, notamment le Bureau du Procureur général, le Procureur militaire et le Ministère de la Justice, en vue d'une collaboration pratique. Il est question notamment d'aider les autorités libyennes à renforcer leurs

propres capacités et de leur fournir une assistance technique, notamment dans les domaines de la criminalistique et de l'identification des dépouilles.

Le 8 novembre 2023, le Procureur Khan a fait le point devant le Conseil de sécurité des Nations Unies lors de la présentation du 26^e rapport du Bureau sur la situation en Lybie. Il a indiqué qu'au cours de la période considérée, le Bureau a entrepris 15 missions dans le cadre desquelles il a recueilli plus de 4 000 éléments de preuve et mené des entretiens avec des témoins. Le Procureur a également expliqué que la coopération avec les autorités libyennes promet de faire réaliser des progrès notables dans la période à venir, soulignant la nécessité d'une coopération mutuelle pour l'arrestation des suspects en fuite.

Palestine

L'enquête sur la situation dans l'État de Palestine a été ouverte le 3 mars 2021 par suite de la décision du 5 février 2021 rendue par la Chambre préliminaire I, laquelle a estimé que la Cour pouvait exercer sa compétence dans la situation en cause, et a statué que sa compétence territoriale s'étendait à Gaza et à la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Cette enquête vise des crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis depuis le 13 juin 2014. Dès le début de son mandat, le Procureur a mis en place une équipe dédiée à cette enquête. Le Bureau a également souhaité mobiliser certaines connaissances spécialisées à cette fin et a demandé des ressources supplémentaires à l'Assemblée des États parties à cet effet. En parallèle, le Bureau poursuit son enquête.

Le 29 octobre 2023, dans le contexte de la récente escalade de la violence, le Procureur s'est rendu au poste-frontière de Rafah, entre l'Égypte et la bande de Gaza. À l'issue de sa visite, il a prononcé une allocution depuis Le Caire sur la situation dans l'État de Palestine. Il a indiqué qu'au cours de l'année écoulée, le Bureau a joué un rôle actif dans

cette enquête, ne ménageant pas ses efforts pour tenter de se rendre en Israël et en Palestine, comme il l'avait annoncé à l'Assemblée des États parties en 2022. Bien que ces efforts n'aient pas encore porté leurs fruits, le Bureau est prêt à travailler aussi bien avec les États parties que les États non parties pour établir les responsabilités des auteurs de ces crimes présumés. L'objectif principal du Bureau, comme le veut son mandat, est d'obtenir justice, en examinant impartialement les éléments de preuve et en défendant les droits des victimes et de leurs familles, qu'elles se trouvent en Israël ou en Palestine.

Le 17 novembre 2023, le Bureau s'est vu déférer la situation dans l'État de Palestine par l'Afrique du Sud, le Bangladesh, l'État plurinational de Bolivie, les Comores et Djibouti.

Afghanistan

Après la décision rendue le 31 octobre 2022 par la Chambre préliminaire II autorisant la reprise de l'enquête sur la situation en République islamique d'Afghanistan, le Bureau a déployé les ressources disponibles pour recueillir des éléments de preuve pertinents, interroger d'éventuels témoins, rechercher des événements représentatifs, échanger avec des experts et assurer la liaison avec les partenaires de la coopération.

Dans le cadre établi par la Chambre d'appel dans sa décision du 5 mars 2020 d'autoriser l'enquête, et compte tenu de la gravité, de l'ampleur et de la nature continue des crimes présumés, le Procureur a décidé de se concentrer sur les crimes qui auraient été commis par des membres des Taliban et l'État islamique. Il continue toutefois de préserver les éléments de preuve se rapportant à d'autres aspects de l'enquête et encourage les initiatives déployées conformément au principe de complémentarité pour que les auteurs de crimes répondent de leurs actes devant la justice.

Les Philippines

Le Bureau a repris son enquête dans la situation en République des Philippines cette année, après la décision du 26 janvier 2023 de la Chambre préliminaire I d'accepter la demande du Procureur à cette fin.

Il souhaite tout en poursuivant son enquête, entretenir un dialogue avec tous les acteurs concernés, y compris le gouvernement philippin et les organisations de la société civile. Le Bureau a échangé avec le gouvernement philippin au cours du processus de renvoi et espère explorer les moyens de coopérer avec tous les acteurs concernés. Il a également accru ses échanges et ses activités de coopération avec des États parties aussi bien que des États non parties dans l'ensemble de la région, afin de mobiliser un appui pour ses enquêtes et de collaborer sur des questions générales liées à la justice, l'imputabilité et la complémentarité.

Arrestations et mandats d'arrêt

Dans une démarche essentielle à l'intensification de ses activités d'enquête, le Bureau entend présenter des demandes de délivrance de mandats d'arrêt plus nombreuses. Au cours de l'année écoulée, le Bureau a demandé que soient délivrés des mandats d'arrêt dans plusieurs situations, et prévoit de continuer de le faire. Chaque demande de mandat d'arrêt exige des juges indépendants et impartiaux de la Chambre préliminaire qu'ils examinent les éléments de preuve présentés par le Procureur et déterminent s'il existe des motifs raisonnables de croire que le suspect nommé porte la responsabilité des crimes présumés commis et que son arrestation est nécessaire.

Un mandat d'arrêt n'est pas une fin en soi, mais une première étape importante vers le respect des droits des victimes, réaffirmant que leurs vies et leurs souffrances comptent. Il contribue à combler

le fossé entre la promesse de justice et la dure réalité à laquelle trop de personnes sont confrontées. Il renforce l'effet dissuasif du Statut de Rome, de sorte que plus jamais les droits humains ne soient bafoués de manière aussi flagrante à quelque endroit dans le monde. Les partenariats et la collaboration étroite avec les autorités judiciaires indépendantes des États parties et des États non parties sont essentiels pour faire avancer le processus de justice.

« Certains ont pensé que la création d'un tribunal yougoslave était une pure perte de temps, mais nous avons vu les anciens Présidents Milošević et Karadžić, ainsi que le haut commandant militaire Mladić, être finalement traduits en justice. Il en est allé de même de Jean Kambanda, ancien Premier Ministre du Rwanda, qui a été condamné par le tribunal rwandais pour le génocide de 1994. Et de l'ancien Président Charles Taylor. La liste est encore longue. Ceux qui croient avoir un passe-droit ou échapper aux conséquences de leurs actes doivent donc prendre conscience qu'il existe des lois. »

– Le Procureur Khan, s'exprimant sur la chaîne CNN au sujet de l'effet des mandats d'arrêt, le 18 mars 2023.

Les mandats d'arrêt peuvent être délivrés de manière confidentielle (sous scellés) ou publique, selon les circonstances. Lorsqu'ils sont délivrés publiquement, ils peuvent être importants non

seulement en raison des effets directs qu'ils produisent à la Cour sur le plan procédural, mais aussi parce qu'ils signalent à la communauté internationale que des juges indépendants ont été convaincus de l'existence d'éléments de preuve impliquant le suspect dans des crimes relevant de la compétence de la Cour. L'existence d'un mandat d'arrêt peut guider les entités et les personnes concernées dans leurs rapports avec le suspect. Par exemple, la liberté de voyager d'un individu peut être fortement affectée par un mandat d'arrêt, puisque les États parties ont l'obligation légale d'arrêter et de remettre ces personnes à la Cour. La notification publique d'un mandat d'arrêt peut également contribuer à dissuader les suspects de commettre d'autres crimes, ou à rappeler aux auteurs éventuels de crimes relevant de la compétence de la Cour que la loi existe pour tous et que le pouvoir n'est pas synonyme d'impunité.

Ukraine

Le 22 février 2023, le Bureau a demandé la délivrance de deux mandats d'arrêt à l'encontre de deux personnes dans le cadre de la situation en Ukraine : M. Vladimir Vladimirovich Putin, Président de la Fédération de Russie, et Mme Maria Alekseyevna Lvova-Belova, Commissaire aux droits des enfants. Le 17 mars 2023, la Chambre préliminaire II a confirmé qu'il existait des motifs raisonnables de croire que la responsabilité pénale du Président Poutine et de Mme Lvova-Belova était engagée concernant la déportation illégale et le transfert d'enfants ukrainiens de zones occupées en Ukraine vers la Fédération de Russie, en violation des articles 8-2-a-vii et 8-2-a-viii du Statut de Rome.

Parmi les faits retenus par le Bureau figurent la déportation de plusieurs centaines d'enfants au moins qui ont été enlevés dans des orphelinats et



Le Procureur et des membres de son Bureau rencontrent le Président ukrainien Zelensky



Le Procureur Khan visite les sites concernés par les allégations de déportation d'enfants dans le sud de l'Ukraine

des foyers pour enfants. Selon le Bureau, nombre de ces enfants ont depuis été confiés à l'adoption dans la Fédération de Russie. La loi russe sur la citoyenneté a été modifiée par décrets présidentiels émis par le Président Poutine afin d'accélérer la procédure d'octroi de la citoyenneté russe, facilitant ainsi l'adoption de ces enfants par des familles russes. Il est allégué que ces actes, entre autres, démontrent l'intention d'éloigner définitivement ces enfants de leur propre pays. Au moment de ces déportations, les enfants ukrainiens étaient des personnes protégées en vertu de la quatrième Convention de Genève.

« Les choix ont des conséquences, et personne ne peut, de par ses fonctions officielles ou à la force du fusil, commettre des crimes en toute impunité »

– Le Procureur Khan s'exprimant au sujet des mandats d'arrêt délivrés contre Vladimir Poutine et Maria Lvova-Belova

Les demandes de mandats d'arrêt soulignent également que la plupart de ces déportations ont été perpétrées dans le contexte des actes d'agression commis par les forces militaires russes contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, qui ont débuté en 2014.

Si plusieurs facteurs ont contribué à la décision de demander que soient délivrés ces mandats d'arrêt, l'engagement permanent du Bureau à veiller à ce que la loi protège les personnes les plus vulnérables lors de conflits et à ce que les expériences vécues par les enfants lors de conflits soient une question prioritaire dans son travail en a constitué un des aspects clés.

Le Bureau a reçu un soutien essentiel de la part de nombreux partenaires, y compris le Bureau du Procureur général de l'Ukraine, ce qui a permis de progresser rapidement dans la collecte d'éléments de preuves. La participation du Bureau à l'Equipe commune d'enquête avec les autorités nationales de sept États, sous les auspices d'Eurojust, a également facilité l'accès rapide aux informations

et aux éléments de preuve pertinents (voir aussi le chapitre 3).

Étant donné que la situation en Ukraine englobe un large éventail de crimes présumés relevant de la compétence de la Cour, le Bureau poursuit son enquête. Il demandera que soient délivrés d'autres mandats d'arrêt lorsque les preuves seront suffisantes.

Libye

Le Bureau poursuit les efforts entrepris l'année dernière pour intensifier les activités d'enquête et la coopération et compte respecter, voire devancer, le calendrier fixé dans le plan d'action rendu public précédemment. Les activités menées en vue de la présentation de nouvelles demandes de mandats d'arrêt progressent rapidement.

La recherche et l'arrestation des fugitifs

Le Bureau est déterminé à renforcer ses capacités concernant la recherche et l'arrestation des fugitifs, en collaboration avec les autorités compétentes. Un nouveau document relatif aux stratégies en la matière accordant une place accrue aux activités basées sur les technologies et le renseignement est en cours d'élaboration en interne. Des priorités et des plans d'action clairs en matière d'arrestation sont établis à partir des finalités connexes définies dans le cadre des objectifs stratégiques du Bureau. La première phase de développement des activités de recherche du Bureau comprend un tableau de bord des recherches et des arrestations, qui sera mis en place avant la fin de 2023. Ce tableau de bord permettra de contrôler l'efficacité et d'assurer un suivi régulier des activités de recherche des fugitifs.

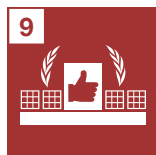
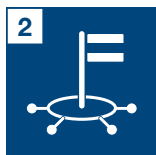
Au Bureau, l'Équipe chargée de la localisation des suspects en fuite élabore des profils de suspects fugitifs et génère des informations en vue de localiser les personnes recherchées par la Cour. Cette équipe travaille en coordination avec une

équipe homologue au sein du Greffe par l'intermédiaire du groupe de travail sur les suspects en fuite, ainsi qu'avec les institutions nationales chargées de l'application de la loi et d'autres groupes concernés, afin d'intensifier les efforts visant à faire comparaître les suspects en fuite devant la Cour. Lors d'une récente réunion d'analyse stratégique, l'Équipe chargée de la localisation des suspects en fuite a mis en lumière des questions cruciales pour la réussite de son travail, y compris l'importance du financement et du personnel.

Un certain nombre de suspects sont toujours en liberté et on ignore où il se trouvent. Des ressources supplémentaires sont requises pour couvrir ces risques stratégiques. Le Bureau affecterait ces ressources notamment à la mise en place d'un processus de repérage continu et augmentera sa capacité à développer des profils de suspects solides et des stratégies d'arrestation efficaces. Des ressources supplémentaires sont également nécessaires pour mieux exploiter une série de sources d'information, par exemple les données de sources ouvertes et l'imagerie, les communications et les données financières, qui sont indispensables au repérage et à l'arrestation des fugitifs. Enfin, il est nécessaire de créer et d'exploiter des sources d'information humaines, d'entretenir des réseaux et de coopérer avec des partenaires susceptibles d'aider la Cour à obtenir l'arrestation des suspects en liberté.

Sans ressources humaines spécialisées telles que des enquêteurs, des analystes et des conseillers en coopération, le Bureau n'est pas en mesure de s'acquitter de cette responsabilité essentielle, comme l'ont signalé le rapporteur sur les stratégies d'arrestation et les experts indépendants. Le Bureau a demandé des ressources supplémentaires au titre du budget 2024 pour satisfaire correctement à ces besoins et pour développer les compétences, les méthodes de travail et les plans pertinents.

Les politiques en pratique



Promouvoir l'intégration des bonnes pratiques

Le Bureau ambitionne de renforcer son statut de pôle de référence mondial au cœur de la justice pénale internationale. Les politiques du Bureau définissent les domaines d'action prioritaires et mettent en évidence l'approche suivie par le Bureau dans ces secteurs d'activité importants. Non seulement elles marquent l'engagement du Bureau, mais elles visent à apporter de la clarté et à donner des orientations au personnel s'agissant notamment d'interpréter et d'appliquer le Statut et les autres textes juridiques de la Cour, à toutes les étapes du travail du Bureau ; de favoriser l'établissement de bonnes pratiques en ce qui concerne les enquêtes, l'analyse et les poursuites menées à l'égard des crimes présumés, ainsi que la protection des victimes, à la fois au sein du Bureau et plus largement ; et de contribuer, à travers leur mise en œuvre, à l'élaboration d'une jurisprudence internationale en constante évolution en ce qui concerne les crimes relevant de la compétence de la Cour.

Les politiques du Bureau visent également à sensibiliser à l'importance de porter une attention particulière à certains crimes et domaines prioritaires dans l'ensemble de ses activités, y compris en soutenant de véritables procédures nationales. Le Bureau publie ses documents de politique générale dans le but de rendre plus transparente, claire et prévisible l'application du cadre juridique de la Cour. La diffusion de ces politiques pourra renforcer la coopération

et la collaboration entre les acteurs concernés à l'échelle mondiale pour la réalisation de ces actions prioritaires.

Si 2022 a été marquée par une réorganisation interne du Bureau, y compris de son Unité des violences sexistes et des enfants, 2023 a donné la priorité notamment à la consolidation des politiques existantes pour tenir compte des nouvelles connaissances, à l'élaboration de nouvelles politiques et, surtout, à la mise en pratique des politiques existantes. Il est essentiel que les politiques du Bureau aient un effet concret sur son travail, sur le plan interne comme externe. Ces objectifs ont été réaffirmés dans le Plan stratégique du Bureau du Procureur 2023-2025, notamment dans des indicateurs de performance clés clairement énoncés.

En novembre 2022, le Bureau a accueilli la première table ronde entre le Bureau et la société civile, consacrée aux crimes visant ou touchant des enfants, et il a offert un programme de formation à son personnel sur ce domaine d'action prioritaire. Par la suite, l'Unité des violences sexistes et des enfants a contribué à de nombreuses initiatives de renforcement des capacités au sein du Bureau tout au long de l'année 2023. Le Bureau a franchi plusieurs étapes en raison de ces initiatives, parmi lesquelles la participation, sur une base périodique, des coordonnateurs internes pour les crimes liés au genre et les crimes visant ou touchant les enfants, à des discussions transversales et globales en vue de mettre en lumière les défis à relever et les

meilleures pratiques, et d'aborder la question de l'intersectionnalité. En septembre 2023, l'Unité des violences sexistes et des enfants a organisé une formation pilote sur la conduite d'entretiens d'enquête avec des enfants. Cette initiative a tiré profit des connaissances étendues et variées des personnes détachées auprès du Bureau par les autorités nationales, combinées aux compétences institutionnelles du personnel, afin d'approfondir l'expertise du Bureau.

Au cours de l'année écoulée, le Bureau s'est également engagé dans un examen approfondi et un inventaire de ses processus opérationnels, ses structures, sa hiérarchie et ses responsabilités. À la suite de l'évaluation positive des recommandations 39 à 41 des experts indépendants, le Bureau a mis en place un groupe de travail qui a amorcé, en avril 2022, la révision du manuel des

opérations du Bureau. Les membres du personnel et les personnels détachés auprès du Bureau ont contribué activement à ce processus, qui aura pu bénéficier de leurs connaissances et de leurs contributions variées. Le pré-lancement, en juillet 2023, du nouveau manuel des opérations du Bureau a permis aux membres du personnel de mettre en pratique un grand nombre de nouveautés et de nourrir de leurs expériences ce document appelé à évoluer. Partie intégrante du cadre normatif du Bureau, le manuel des opérations, qui sera régulièrement actualisé, permettra la mise en œuvre rapide et cohérente des décisions de politique générale et contribuera à garantir le respect du droit applicable dans l'ensemble du Bureau.



Le Procureur prend la parole à l'occasion de la table ronde de Genève sur la responsabilité pénale des auteurs de crimes visant ou touchant les enfants

Traduire l'expertise en résultats

Si ces initiatives renforcent l'intégration de bonnes pratiques au sein du Bureau, c'est leur application concrète qui est cruciale. Le nouveau *Document de politique générale relatif au crime de persécution liée au genre* lancé le 7 décembre 2022 à l'Assemblée des États parties témoigne de la mise en pratique par le Bureau de ses politiques. La politique relative au crime de persécution liée au genre a nourri la pratique du Bureau des plus récentes connaissances sur ce crime ainsi que de sa propre expérience dans l'affaire *Al Hassan*, dans laquelle la Cour retenait pour la première fois le chef de persécution liée au genre. Le lancement du document de politique générale a été suivi d'un programme de formation interne délivré par Mme le professeur Lisa Davis, la conseillère spéciale du Procureur pour la persécution liée au genre. Toutes les équipes unifiées ont par la suite été soutenues dans la mise en application de la politique au quotidien. En complément de la formation, l'Unité des violences sexistes et des enfants examine les grandes lignes des entretiens, les plans d'enquête et les hypothèses de travail, et participe aux examens des affaires en interne auxquels procède le Bureau, avec pour but d'offrir des conseils sur les crimes touchant ou visant des enfants et les crimes liés au genre, telle la persécution liée au genre. Grâce à ces initiatives, le Bureau prend désormais en compte, s'il y a lieu, la persécution liée au genre dans toutes les situations.

Afin de soutenir davantage l'action du Bureau dans ces domaines prioritaires, l'Unité des violences sexistes et des enfants s'emploie également, avec les équipes unifiées et les conseillers spéciaux concernés, à l'élaboration de modèles spécialisés pour la conduite d'entretiens avec les enfants, les victimes de crimes liés au genre et les personnes appartenant à la communauté LGBTQI+. Les résultats de ces travaux peuvent être adaptés

au contexte de l'enquête que mène l'équipe unifiée et s'inscrivent dans l'engagement du Bureau à mettre au point et partager des outils novateurs. Les outils en question assurent non seulement le bien-être des victimes et des témoins, mais aussi celui des collègues. Par exemple, l'Unité des violences sexistes et des enfants a créé un manuel sur la sécurité des membres du personnel appartenant à la communauté LGBTQI+ déployés sur le terrain, qui est le fruit d'une plus grande sensibilité institutionnelle aux difficultés que certains membres du personnel du Bureau peuvent rencontrer. Les résultats décrits répondent aux efforts du Procureur Khan tendant à améliorer la culture de travail et le bien-être du personnel au sein du Bureau (voir également le chapitre 4).

Dans le cadre de ses efforts de concrétisation de ses politiques, le Bureau reconnaît également le besoin croissant de services adaptés aux enfants, aux victimes de crimes liés au genre et aux autres témoins vulnérables, et multiplie les mesures permettant l'accès à des salles dédiées pour recueillir le témoignage des enfants et des victimes. Pour renforcer sa capacité à adopter une approche respectueuse de la dimension traumatique, dans laquelle les effets potentiels des traumatismes sur une victime ou un témoin sont pris en considération dans chaque interaction, le Bureau doit offrir aux personnes touchées des lieux sûrs où elles peuvent raconter leur histoire et ainsi fournir des éléments de preuve de la plus haute importance. À cet effet, une « salle d'entretien polyvalente » a été aménagée au Bureau, avec un mobilier et un équipement propices à une atmosphère plus détendue (couleurs neutres, mobilier confortable et trousse de dépannage contenant des produits d'hygiène et de soins personnels). Des salles attenantes dédiées ont également été aménagées pour soutenir les interventions des experts psychosociaux, l'allaitement pour les témoins qui allaitent, et la garde d'enfants pendant les entretiens avec les témoins qui ont des enfants (avec des jouets, des livres).

Le Bureau a continué à renforcer son expertise en interne pour les crimes liés au genre et les crimes visant ou touchant les enfants, notamment par des réunions d'experts, des échanges avec les organisations de la société civile, la publication de politiques et de documents d'orientation, et le recrutement ciblé de membres du personnel, de conseillers et de personnel détaché. Le Bureau a récemment accueilli dans ses rangs des experts ayant une connaissance spécifique des crimes liés au système reproducteur, tels que les grossesses forcées et les meurtres de femmes enceintes.

Grâce à la revitalisation de l'Unité des violences sexistes et des violences en juin 2022, les crimes liés au genre (y compris la persécution liée au genre) et les crimes visant ou touchant des enfants sont activement et systématiquement pris en compte par dans l'ensemble des affaires. Cette démarche nécessite un renforcement de la formation, l'élaboration d'outils fondés sur des éléments factuels et le renouvellement des politiques. Il est à noter que le Bureau traite les enfants comme des acteurs clés dans les affaires qui les concernent et reconnaît les nombreuses façons dont ils subissent différents crimes visés par le Statut de Rome. Il continue de mettre au point des outils et des formations spécialisés à l'intention des membres du personnel qui travaillent auprès d'enfants victimes et témoins.

(Re)définir des approches novatrices

L'engagement du Bureau en faveur des bonnes pratiques transparait également de ses efforts de révision et de mise à jour des politiques préexistantes. En 2023, le Bureau a renouvelé deux de ses principales politiques : le *Document de politique générale relatif aux crimes liés au genre* publié en 2014, et la *Politique générale relative aux enfants*, publiée en 2016. Ce processus parallèle permet au Bureau d'orienter et d'éclairer sa

démarche pendant les enquêtes et les poursuites dans un cadre politique moderne et actualisé. En conséquence, le Bureau donnera la priorité à l'avenir aux crimes liés au genre et aux crimes visant ou touchant des enfants.

Le remaniement du Document de politique générale relatif aux crimes sexuels et à caractère sexiste a été mené par Mme le professeur Kim Thuy Seelinger, sous la direction de la Procureure adjointe Nazhat Shameem Khan. Jusqu'en septembre 2023, Mme Seelinger a occupé le poste de conseillère spéciale du Procureur pour les violences sexuelles en période de conflit. Elle est désormais la coordonnatrice principale du Bureau (crimes liés au genre et crimes visant ou touchant les enfants) et dirigera la mise en application au sein du Bureau des deux politiques révisées. La révision du *Document de politique générale relatif aux crimes liés au genre* vise à actualiser l'approche du Bureau pour tenir compte de l'évolution de la jurisprudence dans le monde, ainsi que des principaux enseignements de l'expérience acquise au sein du Bureau. La politique révisée décrit les moyens qui permettront la mise en œuvre d'une approche exhaustive des crimes liés au genre au sein d'un Bureau qui a fait l'objet d'une restructuration depuis sa parution initiale en 2014.

En mai 2023, le Bureau a lancé un appel à soumissions de propositions de changements auprès du grand public visant à réviser le *Document de politique générale relatif aux crimes liés au genre* publié en 2014. Il a reçu de nombreuses réponses, y compris de la part de 25 experts externes provenant de 15 pays. Il a tenu des consultations supplémentaires en juillet 2023 avec 81 experts provenant de 25 pays. Pour renforcer les échanges avec les experts travaillant dans les systèmes juridiques nationaux en Amérique latine, en Afrique centrale et de l'Ouest, et au Moyen-Orient en particulier, le Bureau a organisé

trois consultations supplémentaires en espagnol, en français et en arabe, respectivement. Trente-trois experts provenant de 13 pays ont participé à ces consultations. Le Bureau a également consulté des collègues du Mécanisme international, impartial et indépendant et du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar afin de recueillir leurs précieuses observations sur l'intégration d'une analyse intersectionnelle des disparités entre les genres dans les efforts destinés à amener les auteurs de crimes internationaux à répondre de leurs actes.

Inspirée de la vision du Procureur, qui consiste à prendre en compte les crimes liés au genre dans chaque affaire dont le Bureau est saisi, la politique révisée sur les crimes sexuels et liés au genre fait état des connaissances actuelles sur ces crimes, articule des principes clés (tels que l'adoption d'une approche centrée sur les victimes et tenant compte des traumatismes subis) et illustre

comment le Bureau appliquera une analyse intersectionnelle soucieuse du genre à chaque étape de son travail. L'affaire *Al Hassan*, dans laquelle la Cour se prononcera pour la première fois sur des accusations de crime contre l'humanité de persécution, y compris pour des motifs sexistes, en est un exemple frappant.

Le second pilier de l'exercice de renouvellement des politiques du Bureau, à savoir la révision de la *Politique générale relative aux enfants*, a également été lancé en 2023 par un appel à consultations en vue de recueillir des suggestions d'amélioration. La politique révisée facilitera la mise en place de méthodes de travail nouvelles et innovantes qui permettent de prendre davantage en compte la situation des enfants dans l'ensemble des activités du Bureau et d'améliorer l'efficacité des enquêtes et des poursuites concernant les crimes visant ou touchant les enfants. Sous la direction de Mme le Procureur adjoint Khan, le Bureau vise à intégrer



Le Procureur Khan visite un foyer pour enfants dans le sud de l'Ukraine, près de la ligne de front, en mars 2023

dans ses activités une démarche centrée sur la défense des droits de l'enfant qui soit respectueuse de leur bien-être et adaptée à leurs besoins. Il s'agira notamment de donner aux enfants la possibilité de participer aux affaires qui les concernent, conformément à l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Les efforts du Bureau pour renouveler la Politique relative aux enfants ont été guidés par Mme Véronique Aubert, la Conseillère spéciale du Procureur pour les crimes visant ou touchant les enfants. Dans le cadre de ce processus, Mme Aubert a facilité de multiples consultations avec des collègues de la société civile, des experts des droits de l'enfant et des procureurs nationaux du monde entier.

Le succès de la demande du Procureur visant la délivrance de mandats d'arrêt à l'encontre du Président russe Poutine et de Maria Lvova-Belova, commissaire aux droits des enfants, concernant le crime de guerre présumé que constitue la déportation d'enfants ukrainiens vers la Russie témoigne de la priorité qu'il accorde aux crimes visant ou touchant les enfants. La Politique générale relative aux enfants, une fois révisée, permettra au Bureau de renforcer sa capacité de reconnaître dans toutes les affaires les crimes visant ou touchant les enfants, et d'être mieux à même d'interagir de manière sûre et efficace avec les enfants à l'avenir.

Le renouvellement de ces politiques importantes ne s'arrête pas à la publication de nouveaux documents. Bien au contraire, le Bureau continuera à prendre des mesures concrètes pour s'assurer que les priorités politiques définies dans ces documents soient mises en œuvre par toutes les équipes unifiées. Un réseau actif de coordonnateurs, issus de chaque équipe unifiée, travaillera avec l'Unité des violences sexistes et des enfants pour faire en sorte que les pratiques concernant les enquêtes, la formulation des charges et les

poursuites répondent aux priorités politiques du Bureau. Des coordonnateurs chargés des relations entre les pôles possédant des connaissances sur les crimes liés au genre et les crimes visant ou touchant les enfants apporteront en outre un soutien précieux à toutes les équipes unifiées du Bureau.

Complémentarité dynamique

Lorsque le Procureur Khan a prêté serment le 16 juin 2021, il s'est engagé à travailler avec les États de manière novatrice et inédite afin de relancer la collaboration du Bureau avec les autorités nationales, dans le respect des principes synergiques de la coopération et de la complémentarité. Au cours de l'année 2023, le Bureau s'est employé à donner corps à cette vision dans la nouvelle Politique générale relative à la complémentarité et à la coopération. Ce document a été distribué en septembre 2023 sous forme de projet aux États et à la société civile pour consultation, et il sera lancé début 2024, en collaboration avec les co-facilitateurs pour la complémentarité et les co-facilitateurs pour la coopération du groupe de travail de La Haye de l'Assemblée des États parties.

Le projet de *Politique générale relative à la complémentarité et à la coopération* repose sur l'idée qu'en renforçant la coopération avec les autorités nationales et sa capacité à fournir un soutien tangible, le Bureau peut jouer un rôle pivot en encourageant les autorités nationales à prendre des mesures concrètes pour s'acquitter de leurs responsabilités premières dans la lutte contre les principaux crimes internationaux. Cette approche va de pair et présente des synergies avec une deuxième voie : grâce aux efforts visant à renforcer la coopération avec les autorités nationales et à leur venir en aide, le cas échéant, le Bureau dynamise son réseau de procureurs nationaux à travers le monde, et forge des liens qui font avancer ses propres enquêtes.

Le Bureau poursuivra ces efforts de collaboration également dans la mise en application de sa politique. En effet, il s'entourera de partenaires pour établir un nouveau Forum mondial sur la complémentarité et la coopération. Ce forum servira de plateforme d'échange bilatéral d'informations entre le Bureau et les autorités nationales, dans le but d'identifier les domaines dans lesquels le Bureau et les États pourraient s'apporter une assistance et un soutien mutuels. Il ne s'agit là que d'un exemple des initiatives visant à faciliter la coordination des efforts de tous les acteurs de la justice mondiale, en garantissant une utilisation efficace du temps et des ressources consacrés à la justice. Dans cette même optique, le projet de politique aborde également le programme de détachement (voir également le chapitre 4), les projets de partage des connaissances tels que la base de données des Outils juridiques de la CPI, et l'échange d'informations avec les acteurs chargés de faire appliquer la justice.

« Plutôt que de se considérer comme une instance suprême au sommet du mouvement en faveur de la justice pénale internationale, mon Bureau se veut un rouage au service des efforts collectifs destinés à établir les responsabilités des auteurs de crimes internationaux. Or, pour réaliser cet objectif, nous ne saurions nous contenter de mener efficacement des enquêtes et des poursuites »

– Le Procureur Khan, soulignant l'importance des consultations publiques sur la Politique générale relative à la complémentarité et à la coopération

Les efforts de collaboration, selon le projet de *Politique générale relative à la complémentarité et à la coopération*, ne se limitent pas à l'échelon des États ou à celui des institutions. En effet, la politique reconnaît le rôle de premier plan que jouent les organisations de la société civile dans le rapprochement du Bureau avec tous ceux qui souhaitent contribuer à la cause de la justice. Exploiter ce potentiel et le traduire en résultats concrets pour les personnes touchées par les crimes les plus graves reste une priorité essentielle pour le Bureau.

Conseillers spéciaux

L'expérience et les compétences exceptionnelles des conseillers spéciaux, qui sont nommés par le Procureur conformément à l'article 42-9 du Statut de Rome, revêt une importance particulière pour le Bureau, non seulement dans le contexte du renforcement de ses politiques, mais plus largement dans toutes les facettes de son travail.

Les conseillers spéciaux jouent un rôle essentiel dans le soutien du Bureau et sont beaucoup plus intégrés dans les opérations quotidiennes qu'auparavant. Dans le passé, les conseillers spéciaux offraient une aide ponctuelle et travaillaient davantage en externe. Aujourd'hui, ils sont directement intégrés dans le travail du Bureau de l'intérieur.

Les programmes de formation organisés par les conseillers spéciaux constituent un rouage essentiel de la mise en pratique des politiques du Bureau. Au cours de l'année écoulée, les membres du Bureau ont bénéficié des efforts de plusieurs conseillers spéciaux.

Mme le professeur Intisar A. Rabb, conseillère spéciale pour le droit islamique, a dispensé une formation personnalisée sur le droit islamique aux membres des équipes unifiées. Cette formation

a permis aux participants d'approfondir leurs connaissances sur les principes fondamentaux du droit islamique, leur fournissant un contexte pertinent pour la conduite des enquêtes. Il est important de noter que, bien que les enquêteurs soient plus ou moins familiarisés avec les questions en jeu, ils ont une conception commune des notions et du vocabulaire juridiques, ce qui leur permet de travailler ensemble de manière efficace. Tout au long de l'année 2023, Mme Lisa Davis, conseillère spéciale pour la persécution liée au genre, a donné une formation complémentaire sur ce thème. Cette formation a permis aux membres de l'équipe unifiée de mieux comprendre le droit applicable et d'avoir des discussions fructueuses sur les stratégies d'enquête et les stratégies juridiques. La formation a également permis aux nouveaux membres du Bureau d'actualiser leurs connaissances sur ces sujets spécifiques.

À plusieurs reprises en 2023, le professeur Tim McCormack, conseiller spécial pour les crimes de guerre, a échangé avec les équipes unifiées pour fournir des conseils et des orientations sur des questions soulevées au cours des enquêtes. D'autres conseillers spéciaux - parmi lesquels M. le juge Theodor Meron, Mme la juge Christine van Wyngaert, le professeur Vaughan Lowe, le professeur Kevin Jon Heller, Mme Patricia Sellers, Mme Véronique Aubert, Mme le professeur Kim Thuy Seelinger, Mme Amal Clooney, M. Vladimir Tochilovsky, M. Yoshimitsu Yamauchi et le professeur Claus Kress - ont également apporté une aide et un soutien précieux au Bureau sur un large éventail de questions de fond et autres sujets.

En novembre 2023, le Procureur a été ravi d'annoncer la nomination de trois nouveaux conseillers spéciaux : le professeur Rene Fernando Urueña Hernandez, conseiller spécial pour la complémentarité, le professeur Valerie Oosterveld, conseillère spéciale pour les crimes contre l'humanité, et le professeur Tan Sri Jemilah

Mahmood, conseillère spéciale sans portefeuille. Leur immense expérience et leurs vastes connaissances consolident les capacités du Bureau concernant différentes questions essentielles en matière de justice pénale.

Renforcer le dialogue avec les organisations de la société civile

Le renforcement du statut de pôle de référence mondial au cœur de la justice pénale internationale du Bureau emporte la nécessité d'intensifier le dialogue avec les organisations de la société civile (les « OSC ») et de réunir des experts dans leurs domaines pour approfondir la réflexion et le débat sur les domaines prioritaires. En mai 2023, en partenariat avec l'École de droit de l'Université de New York, le Bureau a réuni un groupe d'experts de premier plan spécialisés dans l'établissement des responsabilités des auteurs d'atrocités et les droits humains afin d'examiner des principes sur la persécution liée au genre, la prévention, la protection et la participation des victimes. Cet événement, qui s'est tenu à Bellagio, en Italie, a permis de débattre des approches à suivre pour la mise en œuvre effective du *Document de politique générale relatif au crime de persécution lié au genre*, récemment publié en décembre 2022. Il visait à établir une conception commune et fondamentale du crime de persécution liée au genre, et à créer les premiers outils en vue de sa prévention, tout en assurant la protection et la participation des victimes. Les participants ont examiné les meilleures pratiques, ainsi que les difficultés susceptibles de nuire à la compréhension et à la prévention de ce crime. L'événement a débouché sur une série de recommandations concernant la lutte globale contre la persécution liée au genre.

Le Bureau a continué sa pratique d'organiser chaque année deux tables rondes thématiques réunissant des membres du Bureau et des OSC.

Ces tables rondes s'inscrivent dans les efforts du Bureau pour dialoguer avec les OSC locales et ainsi créer un terrain de confiance et un cadre de coopération solide, de même que reconnaître le rôle des organisations en première ligne des efforts déployés pour amener les auteurs de crimes à répondre de leurs actes. Elles répondent à l'engagement du Bureau à faire des crimes visant ou touchant les enfants et des crimes liés au genre une priorité, conformément à son objectif stratégique 6.

La première table ronde sur les crimes visant ou touchant les enfants s'est tenue en novembre 2022. Au cours de cette table ronde, plusieurs conseillers spéciaux du Procureur ont parlé de stratégies d'anticipation en matière de poursuites concernant ces crimes. Parmi eux, Mme le professeur Leila Sadat (conseillère spéciale sur les crimes contre l'humanité), Mme le professeur Kim Thuy Seelinger (conseillère spéciale sur les violences sexuelles en période de conflit), Mme Véronique Aubert (conseillère spéciale sur les crimes visant ou touchant les enfants), M. le professeur Kevin Jon Heller (conseiller spécial pour la recherche et les échanges sur le droit pénal international), M. le professeur Tim McCormack (conseiller spécial sur les crimes de guerre), Mme Patricia Sellers (Conseillère spéciale sur les crimes d'esclavage), Mme le professeur Intisar Rabb (conseillère spéciale sur le droit islamique), et Mme le professeur Lisa Davis (conseillère spéciale sur les persécutions liées au genre).

Cette table ronde sur les crimes visant ou touchant les enfants a été suivie, les 23 et 24 mai 2023, d'une table ronde sur la persécution liée au genre, dont le but était de promouvoir la mise en œuvre et la diffusion de la nouvelle politique du Bureau à ce sujet. L'événement a été financé par prélèvement sur le nouveau Fonds d'affectation spéciale pour les technologies avancées et les capacités spécialisées du Bureau. Le Bureau tient à remercier tout

particulièrement sa conseillère spéciale pour les persécutions liées au genre, Mme le professeur Lisa Davis, qui a présidé à l'organisation de cet événement. La table ronde a rassemblé 34 participants en personne et 12 participants en ligne, représentant ensemble plus de 20 organisations de la société civile venues de 11 pays. La conversation s'est également enrichie des contributions d'experts en la matière, dont les professeurs Lisa Davis, Tim McCormack et Kim Thuy Seelinger.

Dans sa déclaration liminaire, le Procureur a reconnu que la persécution liée au genre est à déplorer dans quasiment chacune des situations qu'examine le Bureau. Cette dure réalité requiert du Bureau qu'il renforce sa coopération avec les acteurs de la société civile et noue un dialogue encore plus étroit avec eux. Les discussions ont porté sur une approche collective et globale concernant l'établissement des responsabilités des auteurs de crimes de persécution liée au genre, et sur les différentes façons de collaborer pour mettre concrètement en application le *Document de politique générale relatif au crime de persécution liée au genre*. Les participants ont examiné la nécessité d'adopter une approche faisant une large part aux victimes dans les affaires relatives à des crimes de persécution liée au genre, et d'identifier ensemble des normes pour la collecte d'informations relatives de tels crimes. Ils ont également envisagé les moyens susceptibles de renforcer les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes liés au genre menées par les autorités nationales, conformément à la notion de complémentarité dynamique mise en avant par le Bureau, ainsi que d'améliorer les échanges. Des thèmes intersectionnels, telles les questions liées à la communauté LGBTQI+, ont également été abordés. Le Bureau a par ailleurs reçu des observations à l'égard du renforcement des capacités et de la coopération avec les OSC intervenant sur le terrain. À la fin de la table ronde,



Le Procureur Khan à la table ronde organisée par le Bureau sur la persécution liée au genre

des représentants de la société civile et des membres du personnel du Bureau se sont penchés ensemble sur les domaines dans lesquels les OSC pourraient avoir besoin d'un renforcement de leurs capacités ou d'une formation, et les moyens d'approfondir la coopération.

Conformément à l'engagement pris par le Bureau de renforcer la collaboration avec les OSC, une nouvelle table ronde se tiendra les 27 et 28 novembre 2023 à propos de l'adoption d'une approche plus respectueuse de la dimension traumatique inhérente aux activités d'enquête et aux poursuites. Cette table ronde réunira des experts en traumatologie, des professionnels de la santé mentale, des représentants de la société civile d'autres praticiens de différents secteurs travaillant aux côtés de personnes et de communautés dans des situations de conflit armé ou de violences systématiques, dont la santé mentale a été affectée. Le Bureau vise par cette table ronde

à donner aux participants l'occasion d'approfondir et de cibler leurs discussions, d'envisager des normes opérationnelles, de recenser les meilleures pratiques et de formuler des recommandations pour l'adoption par le Bureau d'une approche tenant davantage compte des traumatismes dans le cadre de ses enquêtes et ses poursuites. Le Bureau profitera de cet événement pour mener une consultation en vue de la rédaction, en 2024, d'un manuel du Bureau sur ce sujet important.

Présence sur le terrain



Depuis le début de son mandat, le Procureur Khan a réitéré à maintes reprises que rapprocher la justice des communautés, en permettant aux personnes touchées par les atrocités de participer directement aux processus visant à établir les responsabilités, est une priorité essentielle. Outre les différentes initiatives de coopération,

notamment l'initiative du Procureur Khan visant à renforcer le rôle de la société civile dans ses travaux, le Bureau a annoncé dans son *Rapport annuel 2022* qu'il s'orientait vers une présence accrue sur le terrain, conformément à l'Objectif stratégique 4.



Bureau extérieur de la CPI au Mali, menant des activités de sensibilisation auprès des journalistes, de la société civile, ainsi que des chefs religieux et communautaires.

Crédit photo : ICC-CPI

De nombreuses entités ont recommandé une présence accrue du Bureau sur le terrain. Le *Plan stratégique du Bureau du Procureur pour la période 2019-2022* l'évoquait déjà et le Rapport sur l'examen par les experts indépendants a également recommandé de renforcer sa présence sur le terrain (voir par exemple les recommandations 293 à 298 des experts indépendants évaluées positivement). Tout au long de l'année 2023, le Bureau a adopté une approche à plusieurs volets pour passer d'un modèle centré sur le siège à un modèle davantage centré sur le terrain, en particulier s'agissant des quatre situations prioritaires identifiées par le Procureur Khan en 2022 – le Bangladesh, le Darfour, l'Ukraine et le Venezuela – ainsi que la Libye en tant que situation prioritaire supplémentaire.

À la suite d'une réunion publique sur le sujet organisée avec les membres du personnel du Bureau du Procureur en mars 2023, le groupe de travail chargé de la présence du Bureau sur le terrain, créé fin 2022, a mis en place un portail intranet dédié. Il s'agit d'une ressource centrale pour le personnel sur les questions liées au déménagement sur le terrain, qui fournit notamment des informations sur les conditions de déploiement, des questions et réponses régulièrement mises à jour, les descriptions de poste des profils requis et des ressources supplémentaires. Le Bureau continue de s'efforcer d'accroître sa présence sur le terrain, en collaboration avec les membres du personnel, qui sont régulièrement informés de l'incidence que ce déménagement pourrait avoir sur leur situation professionnelle et personnelle.

On ne saurait trop insister sur les avantages qu'il y a à rapprocher le travail du Bureau des communautés touchées. Les victimes et les membres des communautés locales ressentiront plus fortement l'incidence des opérations du Bureau, pour le bénéfice de tous. En particulier, une communi-

cation plus étroite et une meilleure sensibilisation peuvent non seulement faciliter la compréhension du travail de la Cour par ces communautés, mais aussi favoriser un lien plus étroit entre ces dernières et la mission et le mandat de la Cour.

« Nous devons rapprocher notre travail des communautés. Pour constituer des dossiers solides, nous devons comprendre le monde dans lequel vivent les victimes, le contexte sociétal dans lequel les crimes sont commis. Pour ce faire, nous devons être sur le terrain. »

– Le Procureur Khan

Soudan

Les plans du Bureau du Procureur visant à renforcer sa présence sur le terrain à Khartoum, qui comprend un bureau extérieur conjoint avec le Greffe, ont considérablement progressé. Plusieurs membres du personnel présents de façon continue au Soudan seront affectés à ce bureau extérieur, ce qui leur permettra d'interagir plus directement avec les communautés et les autorités locales concernées. De plus, en étant plus près de la scène des crimes présumés, le personnel du Bureau pourra mener des enquêtes de manière plus efficace et plus rapide. Le déploiement d'environ huit membres du personnel ayant été retardé par le déclenchement des hostilités au Soudan en avril 2023, le Bureau entend poursuivre ses actions dès que les conditions de sécurité le permettront.

Libye

À la suite des missions menées en Libye par le Procureur et la Procureure adjointe en 2022 et des premières discussions avec les autorités

nationales et les Nations Unies, le Bureau prévoit de renforcer sa présence sur le terrain à Tripoli. Il s'agira non seulement d'appuyer les activités d'enquête indépendantes du Bureau, mais également les efforts visant à la coopération et à la complémentarité. À cet égard, des plans continuent d'être élaborés. L'établissement d'un bureau local à Tripoli constituera une plateforme pour le renforcement des activités de coopération et de complémentarité du Bureau en Libye et l'approfondissement de son partenariat avec les autorités libyennes, les victimes et leurs familles. En outre, il facilitera la poursuite de la collaboration du Bureau avec le Bureau du Procureur général en Libye, le Procureur militaire et le Ministère de la justice afin d'accroître les capacités nationales et d'envisager de prêter une assistance technique dans le domaine criminalistique, par le biais du modèle de rotation en criminalistique.

« Il ne s'agit pas d'un exercice cosmétique. Lorsque nous travaillons avec les personnes touchées, lorsque nous travaillons avec les autorités nationales, où que nous soyons dans le monde, la justice devient quelque chose de plus tangible. Elle devient moins distante et moins théorique. »

– Le Procureur Khan lors de son allocution informant le Conseil de sécurité des Nations Unies sur la situation en Libye en vertu de la résolution 1970 (2011), 12 mai 2023.

Le Bureau continuera de travailler avec les autorités libyennes pour obtenir les visas nécessaires et mettre en place un bureau local, dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettront.

Bangladesh

Tout au long de l'année 2023, le Bureau du Procureur a bénéficié de locaux adaptés aux entretiens déjà mis en place à Cox's Bazar. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un bureau local, de telles infrastructures permettent au Bureau de renforcer sa présence en première ligne. En effet, entre la première visite du Procureur Khan au Bangladesh en mars 2022 et sa deuxième visite en juillet 2023, le Bureau a mené 11 missions de longue durée afin d'interroger des témoins et de recueillir des éléments de preuve. Les membres du personnel du Bureau ont également tenu plus de 50 réunions avec des OSC aux fins de soutenir l'enquête et de mieux faire comprendre le mandat du Bureau. À la suite de cette collaboration accrue avec les organisations sur le terrain, le Bureau a accueilli des organisations rohingya à La Haye pour participer à des discussions sur la persécution liée au genre et les crimes visant et touchant les enfants. En effet, en 2023, le Bureau a donné la priorité aux enquêtes relatives à cette catégorie de crimes, en déployant une partie des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour accroître sa capacité d'enquête. Il continuera également à le faire en 2024. Le Bureau espère que cette allocation de fonds provenant du Fonds d'affectation spéciale pourra être complétée par les ressources supplémentaires qu'il a sollicitées auprès des États dans le budget 2024.

Venezuela

À la suite de l'identification en 2022 de locaux possibles pour un bureau extérieur à Caracas, le Procureur Khan a signé un mémorandum d'accord avec le Président Nicolás Maduro Moros aux fins d'établir un bureau dans le pays en juin 2023. En vertu de ce mémorandum d'accord, le Bureau sera en mesure d'accroître le périmètre et la portée de sa présence sur le terrain au Venezuela. L'objectif est d'établir un bureau à Caracas axé sur le renforcement de la coopération avec les



Signature du mémorandum d'accord pour la création d'un bureau extérieur par le Procureur Khan et le Président Nicolás Maduro, juin 2023

autorités nationales et l'appui à la fourniture de conseils et d'assistance. Le déploiement de personnel dans ce nouveau bureau local facilitera la fourniture d'une assistance pour élaborer des textes législatifs dans le domaine de la justice, ainsi que pour partager des connaissances et de bonnes pratiques avec les autorités nationales. Le mémorandum d'accord définit également des domaines prioritaires particuliers pour lesquels le Bureau fournira des conseils et une assistance aux autorités vénézuéliennes, conformément au principe de complémentarité. D'après les prévisions, la présence sur le terrain à Caracas devrait être rétablie d'ici à 2024.

La présence du Bureau au Venezuela permettra également d'améliorer les connaissances par les homologues nationaux du Statut de Rome et des modalités de coopération avec la Cour. Le Bureau salue particulièrement l'approche constructive du Venezuela en matière d'engagement.

Ukraine

En Ukraine, lors de la visite du Procureur en mars 2023, une étape clé a été franchie vers un engagement collectif en faveur de la justice par le biais d'une collaboration et d'une communication efficace : l'approbation par le Cabinet des ministres de l'Ukraine de *l'Accord portant création d'un Bureau extérieur de la Cour pénale internationale en Ukraine*. Cet accord a été signé par le Procureur général Andriy Kostin et le Greffier de la CPI Peter Lewis, le 23 mars 2023 à La Haye. Il permet au Bureau d'améliorer considérablement sa présence sur le terrain, d'accroître ses missions dans toute l'Ukraine et, surtout, de travailler plus étroitement avec les victimes, les membres des communautés touchées et la société civile.

Au nom de la Cour, le Procureur Khan a inauguré, lors de sa visite en Ukraine, un bureau local à Kiev, le 14 septembre 2023. Les membres du Bureau, dont certains sont sur le terrain de



Inauguration du bureau extérieur de Kiev par le Procureur

manière continue depuis mai 2022 dans le cadre d'un plan de déploiement de missions élargies par rotation, sont désormais désignés comme personnel de terrain au sein du bureau extérieur de Kiev. À terme, ce seront près de 25 membres du personnel qui seront susceptibles de travailler depuis ce bureau local. Il s'agit du plus grand bureau extérieur en dehors du siège de la CPI à La Haye. Le bureau de Kiev illustre la façon dont la mise en place d'un bureau local peut réduire la nécessité de mener fréquemment des missions sur le terrain, à moindre coût et avec une plus grande efficacité. Ce bureau local pourra également jouer un rôle dans la coordination du modèle de rotation en criminalistique, une fois mis en œuvre en Ukraine. Certes, le bureau local établi ne saurait complètement supplanter la nécessité de mener certaines missions, mais il fournira une base solide et un réseau de collaboration au personnel arrivant en mission qui pourra ainsi renforcer ses capacités d'enquête.

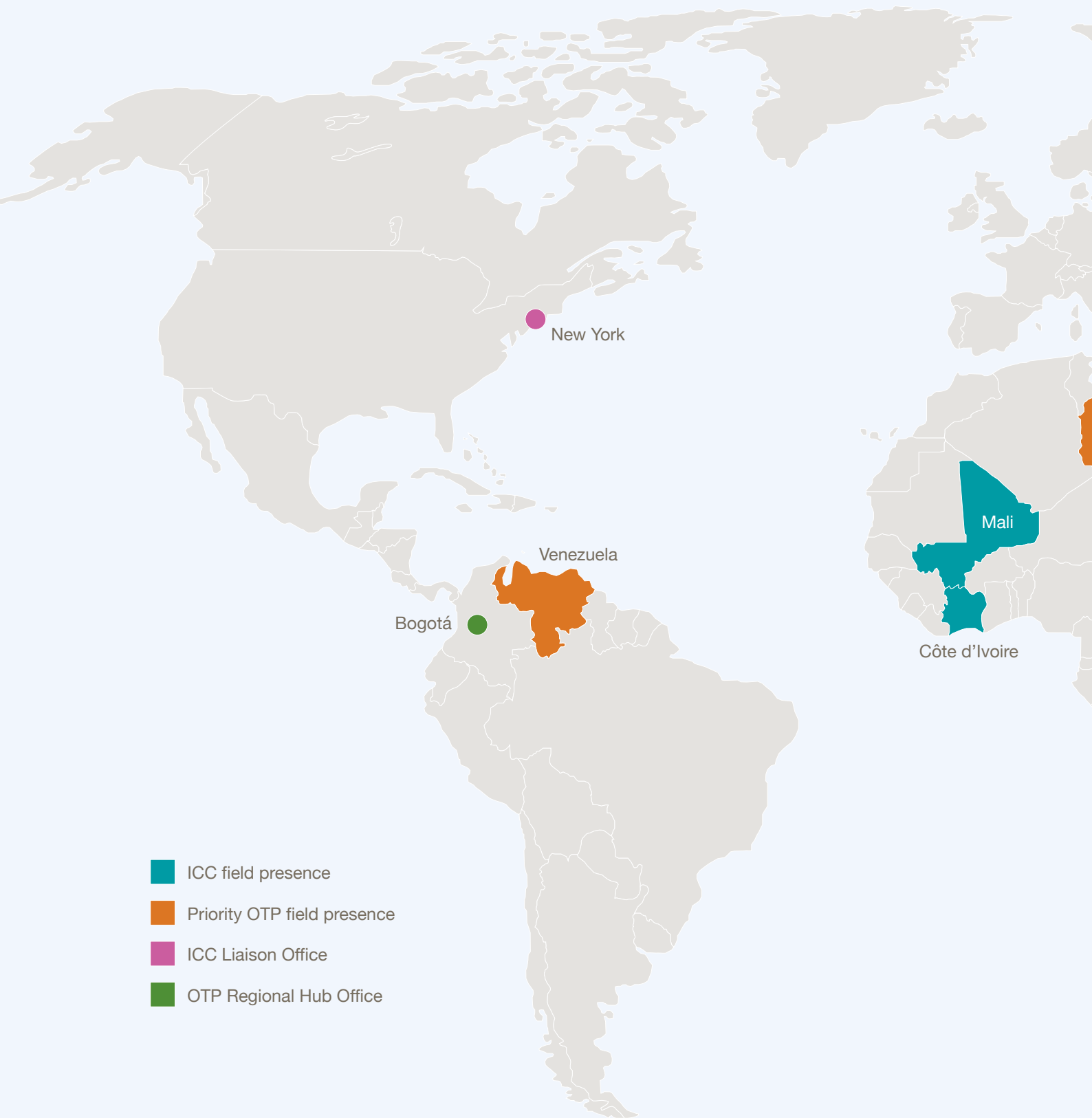
Outre les cinq situations prioritaires énoncées précédemment, le Bureau du Procureur s'efforce de faire en sorte que sa présence sur le terrain soit renforcée par d'autres moyens. Il s'agit notamment d'augmenter le nombre de zones où il est présent, le nombre de personnes basées en permanence sur le terrain et la rapidité avec laquelle il peut adapter ses opérations aux exigences du terrain. La Cour dispose ainsi d'un bureau de liaison auprès des Nations Unies à New York et de six bureaux locaux en RDC, en Ouganda, en RCA, en Côte d'Ivoire, en Géorgie et au Mali. Le Bureau est présent dans tous les pays où il étudie une situation.

En collaboration avec le Greffe, le Bureau continuera d'améliorer et d'accélérer les processus administratifs nécessaires à l'ouverture, à l'augmentation ou à la réduction des effectifs et à la fermeture des bureaux extérieurs. Dans les endroits où il subsiste des obstacles à la présence

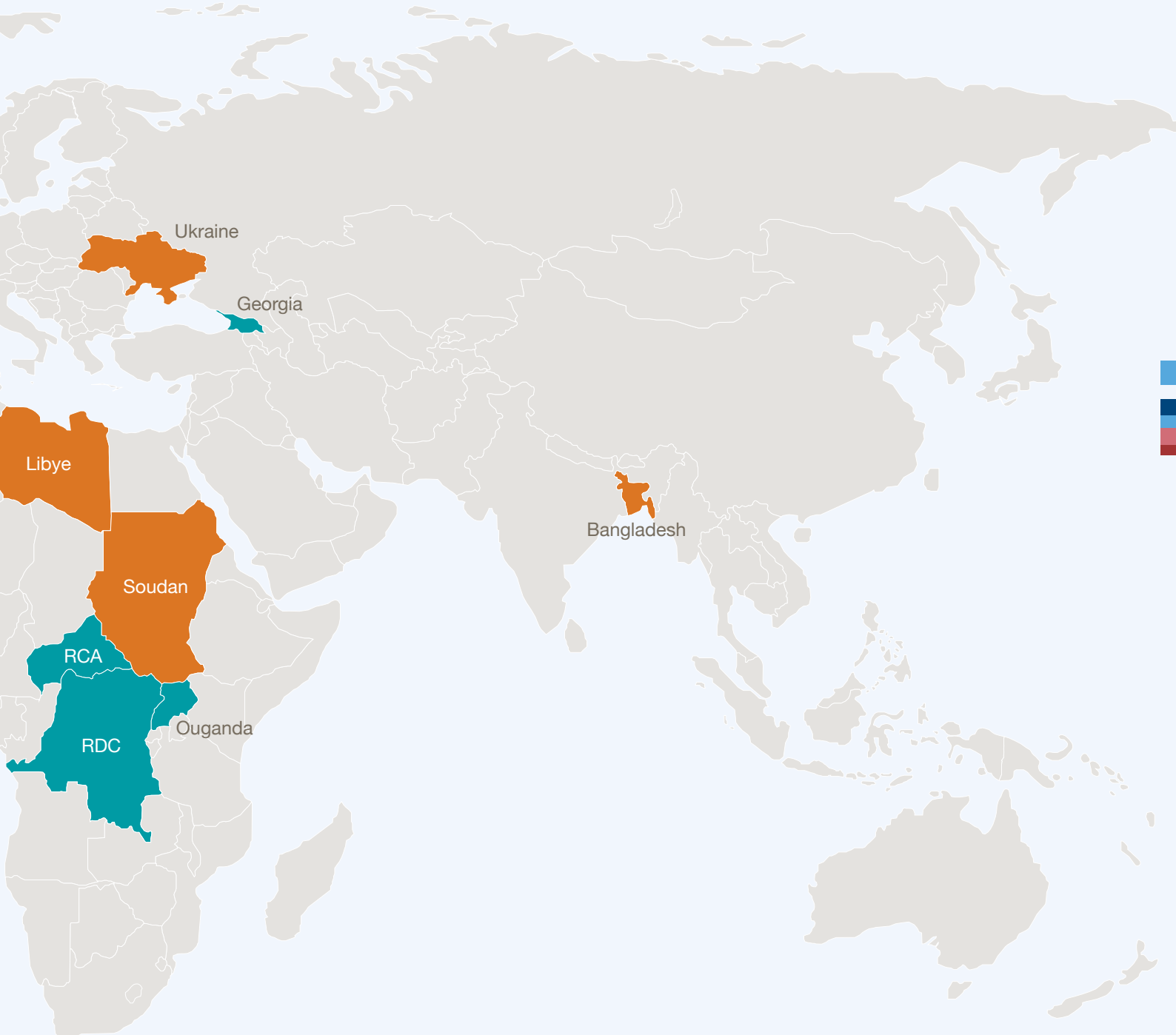
sur le terrain, comme les conditions de sécurité au Soudan et en Libye, le Bureau continuera de suivre l'évolution de la situation. Il renforcera sa présence sur le terrain dès que possible, car sa présence dans ces pays de situation demeure une priorité.

Au delà de sa présence dans les pays de situation à des fins opérationnelles, le Bureau vise également à renforcer sa présence sur le terrain au niveau régional, afin d'améliorer la collaboration avec les acteurs locaux et la compréhension de son mandat, conformément au projet de *Politique relative à la complémentarité et à la coopération*. À cet égard, en 2023, le Bureau a exploré plusieurs options pour établir des pôles régionaux. Lors de sa visite en Colombie en juin 2023, le Procureur Khan a signé un Plan d'action avec le Gouvernement colombien prévoyant une présence continue. La Colombie a proposé d'accueillir le pôle régional du Bureau pour l'Amérique du Sud à Bogotá. À l'heure actuelle, le Bureau prévoit d'assurer une présence continue sur le terrain en 2024. Au cours de cette année, le Bureau continuera également d'explorer les possibilités d'établir d'autres pôles régionaux.

Présence sur le terrain



Amplifier notre travail



Mobiliser les technologies


Événement organisé en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies avec le Procureur et Brad Smith, Président de Microsoft


Crédit photo : Microsoft




A l'intérieur comme à l'extérieur de la salle d'audience, les nouvelles technologies constituent des atouts incontournables permettant de renforcer l'efficacité de l'action du Bureau du Procureur. Fort de cette conviction, le Bureau s'est engagé dans une transformation numérique d'envergure, témoignant de sa volonté d'intégrer des technologies de pointe dans ses activités. Une telle approche lui permet de s'assurer que son travail soit de plus en plus pertinent, rapide et produise des effets concrets à mesure qu'il s'efforce de rendre justice. L'intégration de solutions technologiques offre également des possibilités de perfectionnement aux collègues, ce qui leur permet de s'assurer que leurs compétences sont à l'épreuve du temps. Dans le cadre du projet Harmony, le Bureau renforce sa capacité à traiter plus rapidement de nouveaux éléments de preuve et/ou de grandes quantités de données, ce qui lui permet d'assurer l'impact croissant de son travail. De cette façon, lorsqu'il cherche à recueillir et à analyser des éléments de preuve, le Bureau est sûr de disposer d'un outil permettant d'exploiter l'intégralité des traces physiques et numériques des crimes présumés dans les zones de conflit contemporaines. Évoluant dans un environnement technologique instable, le Bureau réagit également à l'augmentation des cybermenaces en modernisant son dispositif technologique. La cyberattaque de septembre 2023 contre les systèmes de la Cour, qui a été traitée efficacement par les équipes informatiques internes et en coopération avec les autorités de l'État hôte, a démontré la nécessité d'être en mesure d'y faire face.

1  Obtenir des résultats dans la salle d'audience

3  Moderniser le Bureau pour qu'il soit à la pointe de la technologie

6  Assurer l'efficacité des enquêtes et des poursuites concernant les crimes liés au genre et les crimes visant ou touchant les enfants

8  Améliorer l'efficacité du travail et garantir la dotation appropriée du Bureau en ressources et en personnel

9  Renforcer le soutien mondial au travail du Bureau

Message personnel

Fonctionnaire chargé de la recherche de preuves informatiques et de l'analyse des données

« En ayant recours à la technologie, le Bureau ne se contente pas d'accélérer notre travail à l'intérieur et à l'extérieur de la salle d'audience ; nous nous engageons réellement à rendre nos opérations plus pertinentes, plus rapides et plus efficaces pour obtenir justice. Pour nous, cette transformation numérique est une véritable révolution – c'est comme mettre un pied dans le futur où nos outils sont plus intelligents et nos compétences toujours à jour. Avec le projet Harmony, nous améliorons l'examen et le partage rapide et efficace de grandes quantités de données probantes. Cela signifie que nous ne nous contentons pas de suivre la cadence ; nous gardons une longueur d'avance et nous mettons toutes les chances de notre côté pour lutter contre les crimes dans le monde numérique et physique d'aujourd'hui. »

Project Harmony

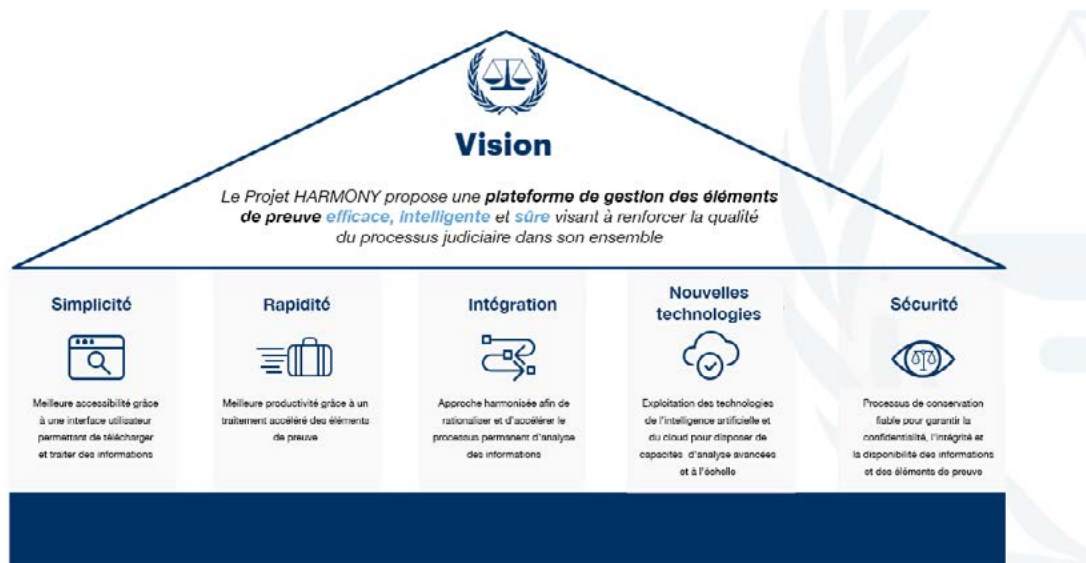


Pour atteindre ses objectifs, il est indispensable que le Bureau ait recours à la technologie : sans une infrastructure technologique à jour, fiable et sécurisée, il ne peut espérer s'acquitter pleinement de son travail d'enquête.

Alors que l'empreinte de la criminalité est toujours plus numérique, il est essentiel que les analystes, les enquêteurs et les juristes du Bureau soient en mesure d'examiner et d'évaluer de grands volumes de données constitués de fichiers numériques et multimédias. Ces avancées technologiques commencent à démontrer leur valeur, car elles facilitent l'évaluation rapide des éléments de preuve, ce qui était auparavant un processus chronophage. Le recours à des algorithmes d'apprentissage automatique pour des tâches telles que l'analyse, la transcription et le traitement de documents vidéo et audio permettra de

réduire considérablement la durée de ces processus. Dans un domaine où chaque seconde peut être cruciale, des tâches qui prenaient auparavant de quatre à six semaines peuvent maintenant être accomplies en quelques heures ou minutes, favorisant grandement l'efficacité et la rapidité du processus judiciaire.

Dans un environnement en constante évolution, il est essentiel de recourir à des solutions créatives, imaginatives et efficaces prêtes à l'emploi pour que le Bureau puisse enquêter efficacement sur les crimes relevant du Statut de Rome et engager des poursuites à un rythme plus rapide, accélérant ainsi le processus de justice internationale pour les communautés touchées. Pour ce faire, le Bureau doit investir dans des logiciels supportés, c'est à dire des logiciels pris en charge par le fournisseur, afin de stocker les informations et éléments de



preuve de manière sûre, efficace et adaptée. Le Bureau doit ainsi investir dans les trois volets du projet Harmony : le matériel, les logiciels supportés et, surtout, le personnel.

« En tant que juristes, analystes et enquêteurs, le projet Harmony nous permet de tirer parti de la puissance de l'intelligence artificielle sans être un scientifique des données. Il offre des capacités entièrement nouvelles, telles que la reconnaissance faciale, la transcription automatique et la détection d'objets. Des choses que nous n'aurions jamais pu faire auparavant. [...] Bien que l'intelligence artificielle ne soit pas une solution miracle, elle allégera la charge de travail liée au traitement de volumes toujours plus importants d'éléments de preuve dans des formats toujours plus nombreux et fera gagner un temps précieux à notre personnel. »

– Premier substitut du Procureur

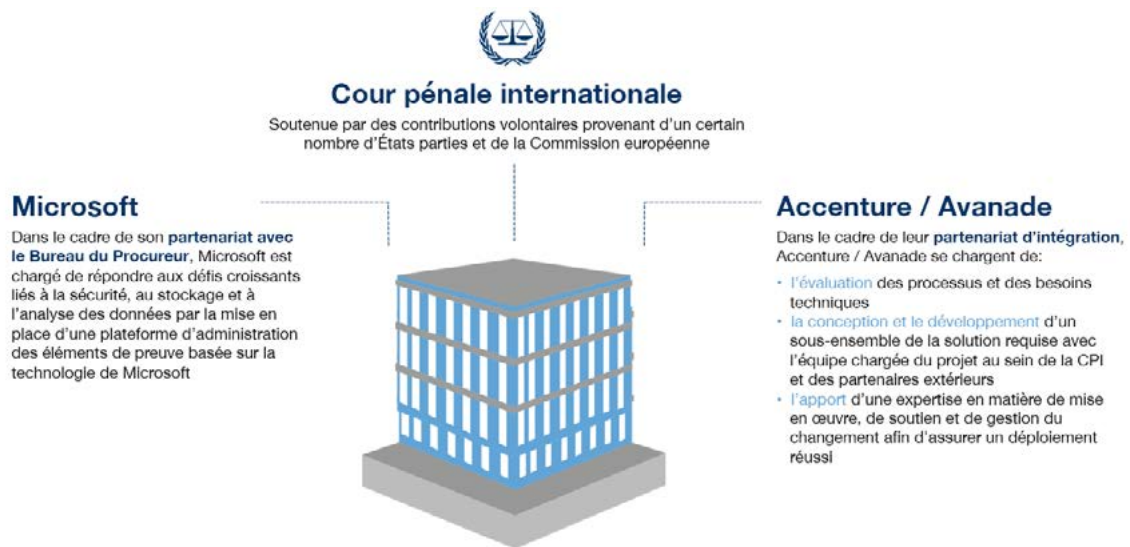
Combiner ces différents éléments nous permettra de répondre à la fois aux besoins de simplicité et de rapidité du Bureau, d'une approche harmonisée dans un environnement en constante diversification, et de sécurité. En 2022, le Bureau a lancé le projet Harmony afin de faciliter son travail et répondre aux besoins de son personnel de manière rapide et pertinente. Le projet Harmony permet aux membres du personnel du Bureau de constituer une base d'éléments de preuve plus large tout en assurant la collecte, le stockage et l'utilisation d'éléments de preuve potentiels en toute sécurité.

L'année 2023 a été marquée par l'avancement de ce projet en trois volets, en collaboration avec les partenaires du Bureau, Microsoft et Accenture/Avanade, qui ont apporté leur soutien à la conception et à la construction de l'infrastructure, à la mise en œuvre des mesures de sécurité et à la gestion du changement. Tout en préservant son indépendance et la confidentialité de ses travaux, ce partenariat a permis au Bureau de bénéficier de compétences et de capacités techniques et adaptées à son secteur et d'être à l'avant garde du recours à la technologie dans le domaine du droit.

Le projet Harmony a trois objectifs qui se complètent : améliorer les infrastructures existantes pour la collecte et la préservation des données, faire progresser les capacités d'analyse et d'enquête du Bureau, et transformer en profondeur les tâches routinières. Grâce à ce projet, le personnel du Bureau sera en mesure de travailler plus intelligemment et de gérer des volumes de données importants et complexes, tout en augmentant son efficacité et en réduisant les biais humains. Cela contribuera à raccourcir les délais d'enquête et facilitera la prise de décisions rapides, par exemple grâce à :

- l'examen des éléments de preuve sur le terrain;
- la transcription et la traduction automatiques; et
- la détection de visages et d'objets.

Pour atteindre ces trois objectifs, le Bureau a travaillé au lancement de trois composantes essentielles de sa nouvelle plateforme de gestion des éléments de preuve : la plateforme OTPLink, la chambre forte électronique (eVault en anglais), ainsi que la plateforme d'examen et d'analyse des éléments de preuve (eDiscovery en anglais).



OTPLink



OTPLink est une plateforme en ligne qui remplace les multiples systèmes utilisés auparavant pour partager les informations soumises au Bureau au titre de l'article 15. Plus simple et sécurisé, cet outil améliore considérablement l'efficacité et la sécurité de ce processus. OTPLink comporte deux portails d'accès distincts, ce qui permet aux utilisateurs anonymes et authentifiés (tels que les États parties) de soumettre des informations. Le Bureau travaille à la mise en œuvre d'un troisième portail qui permettra à son personnel d'examiner efficacement les informations dans différentes langues et selon différents scénarios. Cet objectif sera atteint grâce à des fonctionnalités avancées telles que le filtrage et le résumé de texte généré par intelligence artificielle, pour une meilleure efficacité générale de la gestion de l'information.

OTPLink est déjà un point de collecte central facilement accessible, qui rationalise et clarifie pour les parties prenantes le processus relatif à l'article 15. En outre, la plateforme offre une sécurité accrue et l'intégration d'outils d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique.

Ces dernières fonctions garantissent aux analystes et aux enquêteurs un accès facilité à un plus grand nombre de détails inclus dans les informations soumises, ce qui réduit le temps d'examen humain nécessaire.

Le sous projet a été lancé en septembre 2022 et la première version d'OTPLink a été mise en ligne le 24 mai 2023. Cette version comportait un système de téléchargement anonyme permettant à toutes les parties prenantes de fournir en toute sécurité des preuves potentielles au Bureau. La deuxième version a été lancée en août 2023, offrant une automatisation accrue et la mise à disposition de services intelligents.

Au 5 octobre 2023, le Bureau avait reçu, sur OTPLink, un total de 10 528 communications pour un nombre total de 44 705 fichiers informatiques. Parmi toutes ces communications, 48 ont été enregistrées au titre de l'article 15, tandis que 99 ont été considérées comme des éléments de preuve pertinents pour une situation. En outre, il a été estimé que 693 d'entre elles nécessitaient un examen plus approfondi par la Section des examens préliminaires et 9 687 ont été qualifiées de communications générales adressées au Bureau.

Mobiliser les technologies

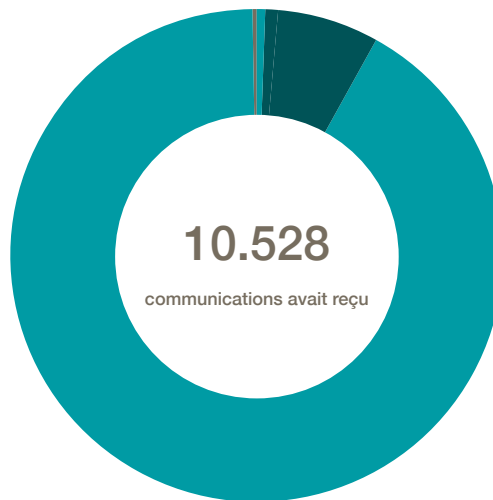
48 ont été enregistrées au titre de l'article 15

99 ont été considérées comme des éléments de preuve pertinents pour une situation

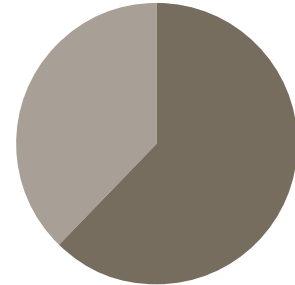
693 d'entre elles nécessitaient un examen plus approfondi par la Section des examens préliminaires

9.687 ont été qualifiées de communications générales adressées au Bureau

1 nouvelle soumission



6.569 informations ne sont pas liées à une situation ouverte en cours d'examen par le Bureau au moment de la soumission



La plateforme en ligne recueille en moyenne 100 à 150 informations par jour et des équipes dédiées les classent dans les catégories susmentionnées, ainsi que par situation. Il est important de noter que 6 569 informations ne sont pas liées à une situation ouverte en cours d'examen par le Bureau au moment de la soumission, tandis que 3 959 sont liées à une situation en cours ou à un examen préliminaire.

En diffusant une vidéo explicative, le Bureau s'est efforcé de guider les parties prenantes à chaque étape de la soumission des documents sur OTPLink. En août 2023, le Bureau a, dans le cadre de ses efforts visant à rendre la plateforme facilement accessible à tous, finalisé et partagé la traduction de cette vidéo en arabe, en russe, en espagnol, en français et en chinois.

Recherche et analyse des preuves informatiques



RelativityOne est un logiciel de recherche de preuves informatiques qui permet un stockage de données sécurisé, modulable

et résilient dans le *cloud*. Au cours du dernier trimestre de 2022, le Bureau a lancé le sous projet visant à transférer ses enquêtes vers RelativityOne, afin de créer un environnement de travail à l'épreuve du temps et aider davantage les membres du personnel du Bureau à mener des enquêtes efficaces. L'intégration de cette plateforme d'examen et d'analyse des éléments de preuve de dernier cri représente un saut technologique important, permettant une analyse et un examen simplifiés, efficaces et précis des données à partir de n'importe quel endroit, en toute sécurité. Cette initiative s'est également attaquée à l'un des problèmes récemment recensés auxquels le Bureau est confronté : l'utilisation d'outils n'étant plus mis à jour et ne bénéficiant plus d'un soutien logiciel. Le Bureau a commencé à travailler sur RelativityOne au premier trimestre de 2023 et les derniers dossiers ont été transférés à l'été 2023. Cette migration a également permis aux équipes conjointes du Bureau d'intégrer et d'utiliser des techniques avancées d'apprentissage automatique et d'analyse vidéo.

Chambre forte électronique



Parallèlement au développement d'OTPLink et à la migration vers RelativityOne, le Bureau est passé de son ancien système en ligne et de sa chambre forte

sur site à une chambre forte électronique dans le cloud, garantissant ainsi un environnement sécurisé pour la conservation permanente des preuves électroniques. La chambre forte électronique permet un stockage centralisé des informations et des éléments de preuve. Elle peut faire l'objet d'un audit complet et constitue une solution pour préserver et conserver de façon fiable les informations criminalistiques. Grâce à la chambre forte électronique, les analystes, les enquêteurs et les juristes peuvent accéder à toutes les preuves électroniques collectées par le Bureau et les gérer.

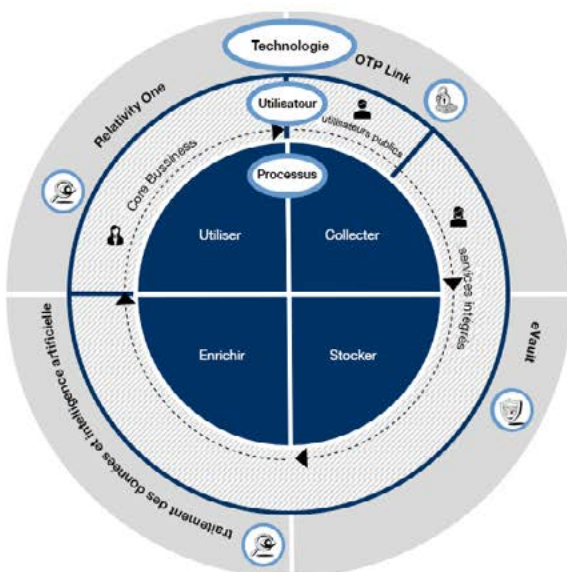
La chambre forte électronique :

- permet le dépôt d'éléments de preuve électroniques qui doivent être conservés ;
- assure la préservation numérique des preuves grâce à des sauvegardes systématiques ;
- permet la saisie et la gestion de l'information contextuelle ; et
- assure une traçabilité complète en matière d'audit.

Après une phase de test, la chambre forte électronique a été lancée avec succès en août 2023.

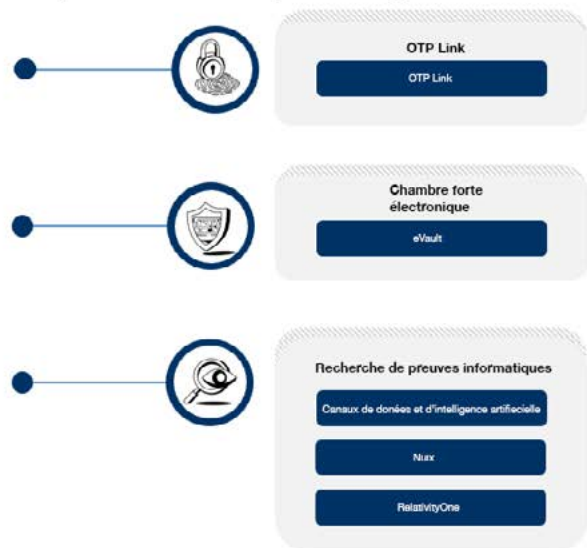
Le processus de migration des données vers le nouveau système de chambre forte électronique est actuellement en cours.

Grâce à ces trois sous projets, le Bureau a accru la résilience, l'efficacité et l'ampleur de ses enquêtes et de ses poursuites. En adoptant une approche holistique qui tient compte de toutes les étapes du cycle de vie des données, le Bureau a posé les fondations d'enquêtes fiables dans un environnement en constante évolution et dans un contexte de cyberattaques.



(*) Version simplifiée du cycle de vie d'une donnée

La nouvelle plateforme d'administration des éléments de preuve est constituée de plusieurs composantes



Bien que les trois composantes du projet Harmony aient été finalisées en 2023 et que l'infrastructure soit maintenant mise en place, la Section de la gestion de l'information, des connaissances et des éléments de preuve du Bureau fournira un soutien continu pour veiller à ce que ces avancées technologiques puissent être exploitées à leur plein potentiel. En particulier, le recours à de telles technologies doit se traduire par des résultats dans la salle d'audience.

Bien que le Bureau n'en soit encore qu'à l'étape initiale de l'évaluation des répercussions à long terme de ces améliorations technologiques sur ses activités, les résultats préliminaires semblent prometteurs. Le recours à la technologie augmente non seulement l'efficacité, mais offre également des améliorations potentielles sur le plan de la précision, de la cohérence et la capacité à traiter de grands volumes de données. Au fur et à mesure de l'exploitation de ces services intelligents, le Bureau compte améliorer la gestion, le traitement et l'analyse des éléments de preuve.

Développement des compétences

Du matériel de formation pour les trois volets du projet Harmony est mis à la disposition de tout le personnel du Bureau, sous forme de cours en ligne, de séances de formation en classe et de manuels. La Section de la gestion de l'information, des connaissances et des éléments de preuve a mis à disposition un cours en ligne afin de fournir au personnel des connaissances élémentaires sur RelativityOne, suivi de sessions de formation plus élaborées pour approfondir la compréhension de ce nouvel outil.

« Les nouveaux systèmes offrent également la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences dans notre domaine. Cette démarche essentielle, nous l'entreprenons ensemble. [...] Peu importe le montant du financement ou la modernité de la technologie, elle ne peut réussir sans votre engagement indéfectible. »

– Chef de la Section de la gestion de l'information, des connaissances et des éléments de preuve

En mai 2023, la Section de la gestion de l'information, des connaissances et des éléments de preuve a également partagé du matériel d'apprentissage expliquant aux membres du personnel l'utilisation et les fonctionnalités d'OTPLink. Le Bureau a fourni une vidéo explicative du même ordre aux différentes parties prenantes dans son communiqué de presse annonçant le lancement d'OTPLink.

Réalité virtuelle



Au cours de l'année 2023, outre le projet Harmony, le Bureau a exploré diverses solutions technologiques pour relever les défis inhérents au processus de justice internationale. Il a lancé des projets visant à utiliser la réalité augmentée et virtuelle destinés aux victimes de crimes internationaux, en leur permettant, par exemple, de suivre les procédures judiciaires à distance. Cette initiative est conforme à la priorité que s'est fixée le Bureau d'améliorer le soutien psychosocial aux victimes et aux communautés touchées. Le projet de réalité virtuelle dans le cadre de l'Initiative britannique de prévention de la violence sexuelle (*Preventing Sexual Violence in conflict Initiative*), s'inscrit en outre dans le prolongement des politiques générales du Bureau sur les crimes visant et touchant les enfants et les crimes liés au genre.

Projet de réalité virtuelle dans le cadre de l'Initiative britannique pour la prévention de la violence sexuelle

La réalité virtuelle peut être utilisée pour faire connaître et expliquer le travail du Bureau. Elle peut également permettre de protéger le bien-être des victimes, en leur expliquant ce que la participation aux travaux de la Cour peut signifier pour eux.

En collaboration avec le Ministère britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, dans le cadre du programme *Frontier Technologies Hub* diffusé en direct,

le Bureau a participé à l'élaboration d'un projet visant à protéger les victimes qui participent au processus de justice internationale. Ce projet aborde aussi bien les interactions initiales avec le personnel du Bureau que les éventuelles procédures judiciaires. Grâce à ce partenariat, le Bureau contribue à l'élaboration d'un outil visant à améliorer l'expérience des victimes dans le cadre de leur participation aux procédures de la Cour. Cet outil est notamment conçu pour éviter de provoquer de nouveaux traumatismes chez les victimes, tout en leur offrant la possibilité de faire partie du processus judiciaire s'ils le souhaitent. L'outil sera prêt d'ici la fin de l'année pour être utilisé par les témoins majeurs et sera disponible en anglais. Il est toutefois prévu de l'adapter prochainement pour que les enfants puissent l'utiliser dans le futur.

Cet outil de sensibilisation comprendra plusieurs modules tels qu'une présentation de la Cour et de la notion de consentement éclairé et un aperçu des différentes étapes de la procédure judiciaire. Dans le premier module en cours d'élaboration, un avatar présente au témoin la salle d'audience et lui explique à quoi devrait ressembler son expérience. À terme, plusieurs modules seront développés afin de couvrir l'ensemble de l'expérience du témoin à La Haye – de son arrivée à l'aéroport jusqu'à sa comparution devant la Cour. La Cour et le programme *Frontier Technologies Hub* travaillent ensemble pour s'assurer que les modules sont conformes au Code de conduite mondial relatif à la documentation et aux enquêtes sur les violences sexuelles liées aux conflits (« le Code Murad »).

En ayant accès à un tribunal virtuel, les victimes ont pu se familiariser avec le cadre et la technologie utilisée dans la salle d'audience. Pas à pas, la victime peut passer autant de temps qu'elle le souhaite dans cet environnement virtuel. Le recours à la réalité virtuelle pourrait être étendu à l'ensemble du voyage jusqu'à La Haye, ce qui permettrait aux victimes d'effectuer une visite virtuelle de la ville.

- Frontier Tech Hub

Dans le contexte d'un environnement technologique en constante évolution, le Bureau et le programme *Frontier Technologies Hub* ont intégré des garanties pertinentes dans le projet, aux fins de veiller, dès le début, à sa pérennisation. Certes, le programme collaborera avec la Cour pour développer les premiers modules, mais il fournira également au Bureau les outils nécessaires pour administrer les modules existants et créer des modules supplémentaires, ainsi que pour dispenser la formation requise pour utiliser ces outils, même après la fin du partenariat.

Initié à la suite d'un exercice de réflexion collective visant à générer des idées sur la manière dont les technologies de réalité virtuelle ou augmentée pourraient aider à établir les responsabilités en cas de violences sexuelles liées aux conflits relevant de la Cour, ce projet a été présenté par le programme *Frontier Technologies Hub*, lors de la deuxième conférence organisée dans le cadre de l'Initiative britannique de prévention de la violence sexuelle dans les conflits (*Preventing Sexual Violence in conflict Initiative*), qui s'est tenue à Londres, les 28 et 29 novembre 2022. Le Bureau et le programme *Frontier Technologies Hub* ont donné forme au projet de développement d'un outil de sensibilisation lors d'un atelier inter-organes organisé en février 2023.

Devenir un pôle de référence au cœur de la justice pénale internationale

Assemblée des États parties de la Cour pénale internationale



C'est dans la salle d'audience que les différentes facettes du travail de la Cour sont les plus visibles. Le travail du Bureau dans la salle d'audience est cependant soutenu par de nombreux autres aspects liés à l'accomplissement de son mandat et à son objectif de mettre fin à l'impunité et de contribuer à la prévention de futurs crimes. Sur la base du principe de complémentarité, il convient que le Bureau identifie le rôle joué par les différentes parties prenantes pour garantir la réalisation de ces objectifs. À ce titre, en sa qualité de fer de lance de la justice internationale, le Bureau contribue à faciliter les efforts nationaux, régionaux et, le cas échéant, internationaux en partageant informations, éléments de preuve et bonnes pratiques. En tant que pôle de référence de la justice, le Bureau doit également veiller à ce que la Cour soit accessible à toutes ses parties prenantes : États parties ou non, sociétés civiles, ainsi que victimes et communautés touchées. Veiller à ce que le Bureau renforce sa capacité à jouer efficacement ce rôle et à mettre en œuvre des modalités de collaboration à la fois existantes et innovantes l'aidera à s'acquitter avec succès de son mandat.

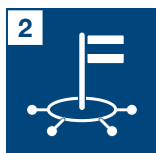
- 1  Obtenir des résultats dans la salle d'audience
- 2  Intensifier les efforts déployés par les autorités nationales pour lutter contre l'impunité
- 4  Rapprocher la justice des communautés et approfondir les relations avec la société civile
- 7  Accroître la présence du Bureau du Procureur sur le terrain
- 9  Renforcer le soutien mondial au travail du Bureau

Message personnel

Procureure adjointe Nazhat Shameem Khan

« Le Bureau du Procureur est parfaitement conscient que ses enquêtes et poursuites sont grandement enrichies par les relations qu'il entretient avec les États, les institutions nationales, les acteurs de la société civile, les équipes conjointes d'enquête, tout comme avec d'autres partenaires. Ce travail s'effectue dans de nombreux domaines, notamment sur la scène internationale, par le biais d'une coopération judiciaire, d'activités de complémentarité, de sensibilisation efficaces et d'échanges avec la société civile. Les relations sont basées sur la confiance et le dialogue que nous établissons lorsque nous échangeons et travaillons ensemble. La Cour pénale internationale est un tribunal de dernier recours, et si nous sommes en mesure d'identifier des partenaires et des systèmes judiciaires capables d'engager des poursuites efficaces et équitables, nous nous efforcerons de travailler ensemble pour nous en remettre à leurs juridictions nationales et régionales. Nous collaborons avec les États parties et les États non parties dans notre quête d'une complémentarité et d'une coopération accrues, avec une détermination commune à mettre fin à l'impunité pour les atrocités partout dans le monde. Nous collaborons étroitement et régulièrement avec des organisations de la société civile qui ont le périmètre d'action et l'accès que nous n'avons pas toujours. Il s'agit là d'une voie délicatement tracée, dans les limites du Statut de Rome, et en partenariat avec les nombreuses parties prenantes, sans lesquelles le travail de la Cour serait entravé. »

Les États et le Bureau du Procureur : travailler ensemble pour la justice



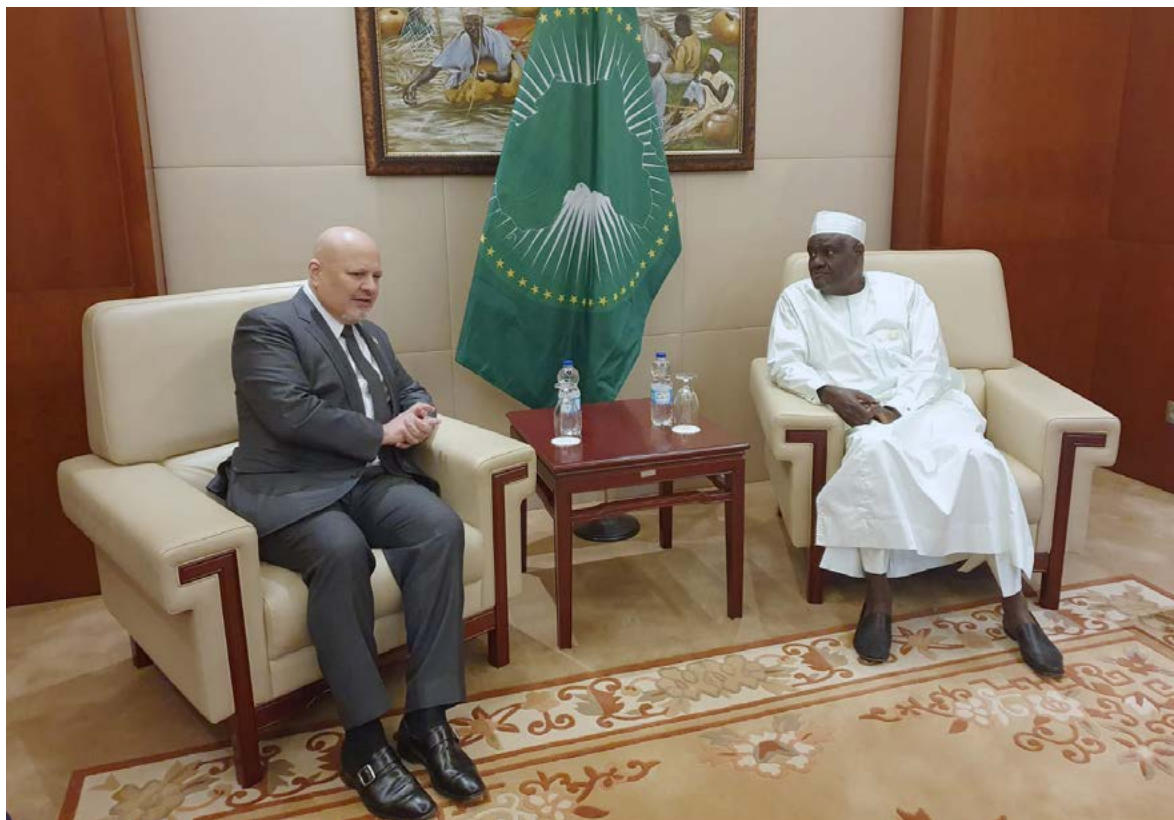
Le Bureau et la CPI dans son ensemble opèrent dans un environnement complexe et diversifié, comprenant, entre autres, des États parties, des États non parties, des organisations internationales et multilatérales, des entités judiciaires et la société civile. Tout au long de l'année 2023, le Bureau a continué à renforcer sa volonté de redynamiser la coopération avec toutes les parties prenantes, conformément aux principes de coopération et de complémentarité. Grâce à son approche proactive, il s'est engagé auprès d'une multitude d'acteurs aux fins de répondre aux attentes légitimes des victimes d'atrocités.

Renforcer les échanges diplomatiques

Le Bureau ne peut s'acquitter avec succès de son mandat visant à rendre justice et à établir les responsabilités pour les crimes les plus graves sans le soutien ferme des États parties et des États non parties au Statut de Rome. Outre la nécessité évidente d'un soutien solide de la part des États parties, les efforts de collaboration entre le Bureau et les États non parties au Statut de Rome, par le biais d'un engagement diplomatique et en vue de promouvoir l'universalité du Statut de Rome, sont essentiels pour réaliser pleinement l'objectif d'imputabilité et de lutte contre l'impunité pour les principaux crimes internationaux.

Sommet des chefs d'État de l'Union africaine

En 2022, le Procureur de la CPI a participé, à l'invitation de S.E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission, à la session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine (UA), à Addis Abeba, pour la première fois en 17 ans. Les échanges avec l'UA se sont poursuivis en 2023, lorsque le Procureur a participé au 36e Sommet de l'Union africaine en février 2023, aux fins de continuer le dialogue et la coopération en vue de développer un partenariat efficace entre les deux institutions. Le sommet a été l'occasion pour le Procureur de s'entretenir également avec S.E. Mahamat Idriss Déby Itno, Président du Tchad, à propos des crimes graves commis dans la région du Sahel. Les discussions ont porté sur l'obligation de rendre compte des principaux crimes internationaux et sur les possibilités de coopération entre le Bureau et le Tchad, ainsi que sur le rôle de la complémentarité dans la promotion des efforts visant à établir les responsabilités pour de tels crimes. À l'issue du sommet de l'UA, le Président de la Commission a proposé une visite de suivi au siège de la Cour afin de poursuivre l'engagement diplomatique entre l'UA et la CPI. Le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'UA, S.E. l'Ambassadeur Bankole Adeoye, s'est rendu au siège de la CPI à La Haye, le 14 avril 2023.



Le Procureur Khan et le Président de la Commission de l'Union africaine, S. E. M. Moussa Faki Mahamat

Huitième séminaire sur la coopération de la CPI avec les coordonnateurs nationaux

Le huitième séminaire sur la coopération de la CPI avec les coordonnateurs nationaux s'est tenu au siège de la Cour à la fin du mois d'avril 2023. L'accent a été mis sur la promotion de la coopération entre la Cour et les pays concernés, en tant que moyen d'accroître l'efficacité du processus de justice internationale. Cette initiative, organisée avec le soutien financier de la Commission européenne, s'inscrit dans le cadre plus large des efforts déployés par la Cour pour stimuler la coopération des autorités nationales et renforcer le soutien mondial à ses travaux, en particulier dans les pays où des enquêtes sont en cours.

Pour la première fois depuis la pandémie de COVID 19, le séminaire s'est tenu, cette année, en présentiel. Il s'agissait également de la première édition depuis l'entrée en fonction du Procureur Khan. Le huitième séminaire a accueilli 32 coordonnateurs nationaux représentant 18 États. Pendant trois jours, un certain nombre de fonctionnaires et de coordonnateurs des États où des enquêtes sont actuellement menées, ainsi que d'autres États jouant un rôle clé dans la coopération, ont rencontré des représentants et des membres du personnel de la Cour afin de discuter de la coopération avec la CPI et partager les bonnes pratiques pour avancer en la matière. Les discussions visaient à trouver des moyens de poursuivre les efforts de la Cour pour améliorer, d'une part, l'efficacité de ses procédures et, d'autre part, la coopération efficace et efficiente entre les coordonnateurs et la Cour.

« Ensemble, nous nous efforçons de créer un système de justice internationale qui puisse donner corps aux valeurs humaines. Les facteurs essentiels à la poursuite de cet objectif sont la coopération et la complémentarité. À cet égard, les coordonnateurs nationaux occupent une place stratégique de premier plan dans cet effort. »

– Allocution de bienvenue du Procureur Khan aux délégués du huitième séminaire sur la coopération avec les coordonnateurs nationaux

Les participants ont souligné que le séminaire a permis aux coordonnateurs de mieux comprendre les activités de la Cour et son fonctionnement interne. La session consacrée à la complémentarité

et la présentation de la nouvelle stratégie de coopération du Bureau ont été très appréciées par les participants et considérées comme particulièrement instructives. Des commentaires positifs ont également été reçus à propos de la session consacrée au rôle et aux droits des victimes et des différents ateliers, ainsi que de la présentation de nouveaux partenariats avec le Bureau. Enfin, la session sur le rôle des coordonnateurs nationaux a également reçu un accueil très favorable, les commentaires soulignant que la discussion sur les différentes modalités de coopération (et le rôle central des coordonnateurs dans les efforts de coopération de la CPI) leur a permis de mieux définir leur rôle en tant que coordonnateurs nationaux.

Sur la base des commentaires reçus de la part des coordonnateurs nationaux, la Cour s'efforcera de trouver des interprètes pour l'espagnol et l'arabe, afin de permettre à un plus grand nombre de personnes de participer aux futurs séminaires.



Photo de groupe avec les coordonnateurs nationaux de la CPI et le personnel de la CPI lors du huitième séminaire



Le Procureur Khan avec les ambassadeurs du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes

Réunions des groupes régionaux

Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer la sensibilisation et la coopération à l'échelle mondiale, le Bureau s'est également efforcé d'améliorer les échanges et de permettre un dialogue structuré avec les groupes régionaux d'États parties accrédités à La Haye et à Bruxelles. Dans le cadre de cette initiative, le Procureur Khan s'est entretenu, le 2 mai 2023, avec les ambassadeurs du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le 14 novembre 2023, avec ceux du Groupe des États d'Europe orientale, le 25 octobre 2023, avec ceux du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, le 2 novembre 2023, avec ceux du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, et enfin, le 7 novembre 2023, avec ceux du Groupe des États d'Afrique. Le Bureau est reconnaissant aux coordonnateurs et aux hôtes des groupes régionaux de leur soutien dans la mise en place d'une interaction informelle avec les membres des différents groupes, visant à faire un point sur les activités en cours et les initiatives stratégiques et à approfondir les partenariats afin de renforcer les objectifs communs pour une administration efficace de la justice. Le Bureau continuera de s'appuyer sur de telles initiatives pour rencontrer plus régulièrement tout au long de l'année les États parties, dans des cadres et des formes variés, en profitant également d'autres forums et d'autres lieux.



La Procureure adjointe Khan (en bas à droite) s'adressant au cinquième Forum Asie-Pacifique en ligne à La Haye. Crédit photo : ICC-CPI

Cinquième Forum Asie-Pacifique

En juin 2023, la Cour a accueilli le cinquième Forum Asie-Pacifique de La Haye, en collaboration avec le Projet Paix et justice de La Haye. Le Bureau y a participé afin d'accroître la représentation et la sensibilisation des pays sous représentés, dans le cadre de son objectif de renforcer l'engagement régional avec la région Asie Pacifique. Le Forum Asie-Pacifique de cette année s'est tenu en ligne pour faciliter la participation de toutes les parties prenantes concernées. Le Forum Asie-Pacifique de La Haye s'inscrit dans le cadre d'un effort plus large visant à améliorer la compréhension et le soutien au Statut de Rome et à la Cour à l'échelle mondiale et à promouvoir la coopération au niveau régional.

Dans le cadre de la Semaine de la justice de La Haye 2023, le Forum s'est tenu sur le thème « Changer la donne en favorisant l'accès à la justice aux niveaux local, national et international ». L'ordre du jour comprenait des sessions visant à faciliter les interactions entre les membres du personnel de la CPI et les participants à l'événement, dans le cadre de la sensibilisation et de la connaissance du travail de la Cour. L'événement a permis un dialogue sur le renforcement de la contribution de la justice internationale pour la région Asie-Pacifique et a encouragé les étudiants et les jeunes professionnels de la région à envisager

une carrière dans le domaine de la justice internationale. Le Bureau était représenté par la Procureure adjointe Nazhat Shameem Khan.

« La région Asie-Pacifique, bien que sous représentée dans le système du Statut de Rome, est exemplaire à bien des égards en plaçant l'état de droit au premier plan du plaidoyer international et dans notre travail commun visant à fournir une protection à ceux qui en ont le plus besoin. Le Bureau du Procureur s'adresse de plus en plus à diverses régions du monde, notamment dans la région Asie Pacifique, par le biais de missions, d'une présence accrue sur le terrain et de partenariats novateurs afin de renforcer les échanges. »

– Allocution de clôture de la Procureure adjointe Khan lors du cinquième Forum Asie Pacifique

Sommet des chefs d'État de l'Association des États de la Caraïbe

Dans le cadre des efforts déployés par le Bureau pour accroître l'engagement régional, mettre en évidence l'impact mondial du Statut de Rome et se l'approprier, le Procureur a participé au neuvième Sommet des chefs d'État de l'Association des États de la Caraïbe, qui s'est tenu au Guatemala en mai 2023. C'était la première fois qu'un Procureur de la CPI participait à un sommet de l'Association des États de la Caraïbe. Le Procureur a eu l'occasion unique de tenir un certain nombre de réunions bilatérales, notam-

ment avec les Ministres des affaires étrangères du Guatemala, du Costa Rica, du Suriname et du Panama. Les discussions ont porté sur la mise en place de nouveaux partenariats pour la justice dans le cadre du Statut de Rome et d'autres crimes graves, d'approches innovantes en matière de collaboration visant à obtenir des résultats pour les victimes et renforcer la coopération entre la CPI et les Caraïbes, ainsi que le renforcement du travail avec les autorités nationales de la région. Au cours de cet événement, le Procureur a également eu l'occasion de s'adresser à tous les chefs de gouvernement et d'État.

Séminaire régional en Corée

Dans le cadre de la série de séminaires régionaux de haut niveau de la CPI, un séminaire a eu lieu à Séoul, en République de Corée, en novembre 2023. Le Bureau était représenté par la Procureure adjointe Nazhat Shameem Khan.

Le séminaire intitulé « La Cour pénale internationale et l'Asie Pacifique : passé, présent et futur du Statut de Rome – une vision pour une plus grande solidarité régionale » a été organisée conjointement par le gouvernement de la République de Corée et la Cour, avec le soutien financier de l'Union européenne. L'objectif de l'événement était de faire mieux connaître la CPI et le système du Statut de Rome dans la région Asie Pacifique, par le biais d'un dialogue accru avec les acteurs ministériels, judiciaires et techniques de haut niveau des pays de la région. L'événement visait également à soutenir les efforts de la CPI en faveur de l'universalité et à promouvoir la coopération dans la région.

Guatemala

En plus d'assister au Sommet de l'Association des États de la Caraïbe, le Procureur Khan a, au cours de sa visite au Guatemala, participé à d'importants événements de promotion de la justice interna-



Le Procureur Khan préside la cérémonie de renouvellement de la Rose de la paix, en commémoration de la signature des Accords de paix guatémaltèques de 1996

tionale. Il a notamment assisté à la cérémonie de renouvellement de la Rose de la paix, en commémoration de la signature des accords de paix guatémaltèques de 1996. Le Procureur a également eu l'honneur de participer à une session extraordinaire de la Commission guatémaltèque pour l'application du droit international humanitaire.

À la suite de l'engagement du Procureur Khan avec des responsables guatémaltèques, le Ministre guatémaltèque des affaires étrangères, S.E. M. Mario Adolfo Búcaro Flores, a effectué une visite officielle à la Cour, le 25 mai 2023.

« Les initiatives mises en œuvre sur le plan national en matière de justice et l'action menée par la CPI servent différentes composantes d'un seul et même système de droit, d'une même cause : la justice. Pour y parvenir, nous devons travailler de façon plus étroite. »

- Le Procureur Khan lors de la cérémonie du renouvellement de la rose de la paix au Guatemala

Venezuela

Le 10 juin 2023, le Procureur a achevé sa troisième visite officielle au Venezuela. Cette mission lui a permis d'avoir des échanges francs avec le Président vénézuélien, S.E. Nicolás Maduro, sur la manière dont la CPI peut soutenir au mieux le Venezuela dans ses initiatives visant à apporter des changements significatifs en vue de lutter davantage contre l'impunité des auteurs de crimes relevant du Statut de Rome. Les échanges constructifs entre la CPI et les autorités gouvernementales vénézuéliennes se poursuivent, en vue de promouvoir le plein respect du Statut de Rome. Le Procureur a également exploré les moyens de poursuivre les efforts en matière de lutte contre l'impunité, parallèlement au travail du Haut Commissariat aux droits de l'homme.

L'ouverture du bureau local de Caracas, prévue en 2024, marquera un pas en avant important dans la volonté affichée par le Bureau d'approfondir sa

collaboration avec les autorités nationales vénézuéliennes, afin de consolider les bases de l'engagement qui a été pris de mettre en œuvre des mesures concrètes sur le plan national.

Colombie

Au début du mois de juin 2023, le Procureur a effectué une mission en Colombie, au cours de laquelle il a participé à plusieurs initiatives de dialogue avec les autorités nationales. Sa visite a permis au Bureau de renforcer la coopération avec les autorités colombiennes dans le cadre de l'*Accord de coopération signé entre la CPI et la Colombie en 2021* et d'examiner l'état d'avancement de sa mise en œuvre. La visite a également été l'occasion pour le Procureur de recevoir des informations de première main sur les efforts continus de la Colombie visant à établir les responsabilités et d'apporter son soutien au travail de la Juridiction spéciale pour la paix colombienne, modèle internationale pour les



Rencontre entre le Procureur et les juges de la Juridiction spéciale pour la paix



*Le Procureur avec S.E. M. Roberto Carlos Vidal López, Président de la Juridiction spéciale pour la paix
Crédit photo : Juridiction spéciale pour la paix*

efforts déployés en matière de justice transitionnelle. Il est important de noter que le Procureur s'est également entretenu avec la société civile et a entendu son point de vue sur le processus judiciaire en Colombie, dans le cadre des efforts visant à rapprocher le travail du Bureau des communautés touchées.

Le Procureur s'est rendu au siège de la Juridiction spéciale pour la paix où il a participé à une réunion plénière avec les magistrats, afin de parler de leurs expériences dans le cadre des travaux novateurs de cette institution. Il s'est également entretenu avec le Président de la Juridiction spéciale pour la paix, S.E. M. Roberto Carlos Vidal López. Au cours de sa visite, le Procureur Khan a souligné la volonté du Bureau de poursuivre le travail avec la Juridiction spéciale pour la paix et de lui offrir son soutien. Lors d'une table ronde avec le Président de la Juridiction spéciale pour la paix, le Procureur général adjoint et le Vice chancelier, le Procureur a discuté de la façon dont la complé-

mentarité constitue une voie bilatérale pour aider et soutenir aussi bien la CPI que les juridictions nationales. Il a souligné que la communauté internationale avait beaucoup à apprendre des efforts uniques déployés pour établir les responsabilités de chacun dans le cadre du processus de justice transitionnelle en Colombie.

Le Procureur a également eu l'occasion de prendre la parole lors de l'événement « Feuille de route pour la justice en Colombie : un laboratoire pour la paix fondé sur la complémentarité positive » afin de discuter de l'importance des efforts nationaux déployés par les autorités colombiennes en faveur de la justice transitionnelle pour la communauté internationale. Le Procureur a souligné l'importance que revêt le travail de justice transitionnelle actuellement en cours en Colombie aux yeux du monde et a réitéré l'engagement du Bureau à soutenir les autorités colombiennes dans ce processus. Au cours de sa mission, le Procureur Khan a également rencontré le

Président et le Ministre des affaires étrangères de la Colombie, avec lesquels il s'est également entretenu de ces questions.

Lors de son séjour en Colombie, le Procureur s'est félicité de l'annonce faite par S.E. le Procureur général Barbosa de l'ouverture d'enquêtes concernant six généraux à la retraite de l'Armée nationale colombienne qui seraient responsables d'exécutions extrajudiciaires. Le Procureur a en outre félicité le Procureur général d'avoir signé une ordonnance interne visant à renforcer la coopération avec la Juridiction spéciale pour la paix et a réitéré son intention de continuer à associer le Bureau aux travaux du Procureur général.

À la fin de sa mission en Colombie, le Procureur s'est entretenu avec un certain nombre d'OSC. Même après la clôture de l'examen préliminaire concernant la situation en Colombie, l'arrêt de l'engagement du Bureau auprès de la société civile et des autorités nationales ne prendra pas fin. Le Procureur a exprimé sa gratitude à ceux qui ont échangé avec lui pour lui faire part de leurs points de vue et de leurs préoccupations au sujet du processus national d'établissement des responsabilités, tel qu'il se présente actuellement, et les a rassurés sur le fait que leurs avis continueront d'orienter le travail du Bureau à l'avenir.

« Je quitte la Colombie en indiquant clairement que, même s'il reste du travail à faire, une voie novatrice a été tracée pour rendre une justice digne de ce nom au nom des victimes et de leurs familles. »

– Le Procureur Khan à l'issue de sa visite en Colombie

République démocratique du Congo

À la fin du mois de mai 2023, le Procureur Khan a achevé sa première visite en République démocratique du Congo (RDC) depuis sa prise de fonctions. La mission a permis au Procureur d'établir, en collaboration avec les autorités nationales, une feuille de route visant à améliorer la coordination de l'assistance technique pour lutter contre l'impunité des crimes relevant du Statut de Rome. En échangeant avec diverses autorités congolaises et en écoutant directement les victimes qui ont souffert des crimes les plus graves, le Bureau a cherché à ouvrir une nouvelle voie vers meilleure justice en RDC.

À Kinshasa, le Procureur a rencontré des organisations locales issues de la société civile afin de discuter de nouveaux moyens de renforcer les efforts en faveur de la justice en RDC. Ces échanges ont souligné l'importance d'une nouvelle approche axée sur la complémentarité, dans laquelle, outre les efforts de la CPI au niveau international, un mécanisme national robuste doit jouer un rôle plus central dans la lutte contre l'impunité dans le pays. La rencontre avec des membres des communautés affectées par des crimes relevant du Statut de Rome en RDC a permis au Procureur Khan de réitérer sa volonté d'approfondir le partenariat essentiel entre eux et son Bureau. Il a souligné que le Bureau partageait leur objectif de lutte contre l'impunité pour les atrocités qu'ils ont subis, et l'importance de leurs contributions aux efforts du Bureau. Le Procureur a félicité les victimes qui se sont engagées auprès du Bureau et ont partagé leurs récits, réitérant qu'il est impératif que leurs voix aient un rôle central dans les efforts de justice pénale en RDC.

Au cours de son séjour à Kinshasa, le Procureur a également été informé des derniers développements dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de la RDC visant à lutter contre les crimes internationaux graves et a discuté avec le

Président de la RDC de nouvelles approches pour garantir que justice soit rendue. L'un des principaux enseignements de ces discussions a été le rôle central d'une action coordonnée entre la CPI et la RDC pour concrétiser une nouvelle vision en matière d'établissement des responsabilités dans le pays.

« Pendant 20 ans, nous avons travaillé d'une certaine manière et force est de constater que les crimes, la violence et les viols n'ont pas cessé. Nous ne pouvons pas poursuivre dans cette voie et nous attendre à des résultats différents. »

– Le Procureur Khan à propos d'une nouvelle approche fondée sur la complémentarité pour la justice en RDC

Le Procureur s'est entretenu à Kinshasa avec S.E. Mme Bintou Keita, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies en RDC et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RDC. Ensemble, ils ont réfléchi à l'expérience des victimes en RDC et à la manière dont ces expériences orientent le travail commun de l'ONU et de la CPI en faveur de la justice. Le Procureur a remercié la Mission des Nations Unies en RDC pour son soutien continu et pour son partenariat renouvelé en vue d'une action collective.

La mission en RDC comprenait également une visite à Bukavu, dans l'est du pays. À cette occasion, le Procureur a rencontré le Dr Denis Mukwege, lauréat du prix Nobel de la paix, dans son dispensaire, où les victimes d'atrocités (en particulier de violences sexuelles) sont soignées. Le Procureur et le Dr Mukwege ont uni leurs voix pour mettre en lumière les droits des victimes de



Le Procureur en mission en RDC

crimes liés au genre et la manière dont justice doit leur être rendue grâce à de nouvelles approches visant à lutter contre l'impunité. Ils ont lancé un appel à ce qu'il soit mis un terme aux violences sexuelles et ont reconnu l'importance de réparer, dans le cadre de la procédure judiciaire, les préjudices subis par les victimes de crimes relevant du Statut de Rome.

À Bunia, le Procureur Khan a rencontré les autorités locales et le Bureau du procureur militaire. Les discussions ont porté sur la nécessité fondamentale de soutenir et d'accélérer l'action sur le plan local visant à lutter contre les séquelles de la violence en RDC, ainsi que contre la perte ressentie par les communautés locales, afin de rendre une justice qui ait du sens pour les victimes et les survivants. À Bunia, la délégation du Bureau a également rencontré des victimes de violences liées au genre ayant bénéficié des services de réadaptation mis en œuvre par le Fonds au profit des victimes de la CPI. Le Procureur a salué le rôle essentiel qu'elles jouent dans le travail du Bureau et a souligné la nécessité de veiller à ce qu'elles soient incluses dans le processus visant à

établir les responsabilités de chacun, notamment dans les initiatives nationales menées en RDC.

À la suite de la mission du Procureur, le Bureau a annoncé avoir été saisi par le Gouvernement de la RDC conformément à l'article 14(1) du Statut de Rome, pour des crimes qui auraient été commis au Nord-Kivu depuis le 1er janvier 2022. Cette annonce illustre la volonté réaffirmée des autorités congolaises de punir les auteurs de ces crimes et de travailler avec la Cour pour obtenir des résultats concrets en faveur des victimes de crimes internationaux. Conformément à sa pratique habituelle, le Bureau a commencé l'examen de la saisine en 2023 afin de déterminer si l'ouverture d'une enquête sur les crimes allégués serait justifiée.

Bangladesh

Les relations entre les autorités nationales du Bangladesh et le Bureau sont un exemple de coopération efficace. Afin de rapprocher le travail du Bureau des communautés touchées, le Procureur a achevé sa deuxième visite au Bangladesh au début du mois de juillet 2023.



Rencontre entre le Procureur Khan, les autorités locales et le Bureau du procureur militaire à Bunia, en RDC



Le Procureur Khan à Bukavu, en mission pour rencontrer des membres des communautés touchées et des représentants du gouvernement

Au cours de cette visite, il a pu décrire certaines des mesures concrètes prises par le Bureau pour faire progresser l'enquête à des interlocuteurs des communautés rohingya, notamment les 11 missions menées à long terme du personnel du Bureau pour interroger des témoins et recueillir des éléments de preuves dans la région.

« La volonté des Rohingya de continuer à croire et à exiger que les responsabilités soient établies, malgré ce qu'ils ont vécu, nous oblige à réagir en redoublant d'efforts. »

– Le Procureur Khan lors de sa rencontre avec des communautés rohingya réfugiées au Bangladesh

Dans les camps de réfugiés de Kutupalong, le Procureur a entendu un groupe de femmes rohingya parler ouvertement de leurs expériences

et souligner le besoin de leur communauté que les responsables soient jugés. Il a également rencontré des groupes de jeunes qui ont exprimé leur souhait de participer à part entière au processus de justice pour leur communauté.

Outre les mesures d'enquête qu'il a décrites, le Procureur a noté le renforcement de ses capacités d'enquête, rendu possible grâce aux ressources du Fonds d'affectation spéciale pour les crimes à caractère sexiste et les crimes visant et touchant les enfants. En 2024, le Bureau continuera de solliciter des ressources supplémentaires auprès des États parties pour soutenir son enquête sur ces crimes qui constituent une priorité.

Le Procureur a organisé 50 réunions avec des organisations régionales issues de la société civile afin d'appuyer les enquêtes du Bureau et que le Bureau comprenne mieux le travail de ces organisations et le contexte dans lequel elles évoluent. Les échanges avec les OSC travaillant avec la population rohingya se sont poursuivis à



*Le Procureur avec S.E. Mme Sheikh Hasina,
Première Ministre du Bangladesh*

La Haye, afin de continuer à contribuer au succès des enquêtes et faire en sorte d'aboutir à ce que les persécutions liées au genre et les crimes visant ou touchant les enfants fassent l'objet de poursuites.

La mission s'est également concentrée sur le renforcement de la coopération entre le Gouvernement du Bangladesh et le Bureau, notamment avec la rencontre de la Première Ministre, S.E. Mme Sheikh Hasina. Au cours de cette réunion, le Procureur Khan a salué l'engagement continu du pays en faveur de la justice internationale, ainsi que le ferme soutien personnel de Mme Sheikh Hasina à la CPI.

Outre les autorités nationales et les communautés touchées, le Procureur Khan a rencontré le Coordonnateur résident des Nations Unies et le Directeur national du Haut Commissariat aux réfugiés afin d'identifier d'autres moyens de renforcer la coopération entre l'ONU et la CPI. Les trois hommes ont réfléchi aux défis importants auxquels sont confrontées les agences internationales et à l'action urgente nécessaire pour apporter un soutien à la communauté rohingya dans un contexte où les donateurs réduisent leur soutien, ce qui a des conséquences

désastreuses sur la santé des réfugiés, mais aussi sur la sécurité, la sûreté et la stabilité des camps de réfugiés.

Émirats arabes unis

Le Procureur s'est rendu aux Émirats arabes unis en février 2023, dans le cadre des efforts qu'il déploie pour dialoguer avec les États non parties au Statut de Rome et pour obtenir un soutien au travail de son Bureau. Cette visite a permis au Procureur de tenir un certain nombre de réunions fructueuses avec de hauts responsables et de discuter des efforts à déployer pour la justice internationale dans le cadre d'un patrimoine commun. Il s'est entretenu avec S.E. Abdullah bin Sultan bin Awad Al Nuaimi, Ministre de la justice, afin de discuter des possibilités concrètes de coopération en vue de faire progresser l'objectif commun que constitue la justice internationale. Il s'est également entretenu avec S.E. le juge Mohamed Abdelsalam, Secrétaire général du Conseil musulman des anciens. Ils ont notamment



*De gauche à droite : le Secrétaire général du
Conseil musulman des anciens, S.E. Sheikh
Nahayan bin Mubarak Al Nahayan, le Ministre
de la tolérance et de la coexistence des Émirats
arabes unis et le Procureur Khan*



Intervention du Procureur lors de la Conférence de Munich sur la sécurité de 2023, en compagnie de Mme Kaja Kallas, Première ministre de la République d'Estonie, M. Lindsey O. Graham, sénateur des États Unis d'Amérique, Mme Nadia Murad, lauréate du prix Nobel de la paix 2018, et du président de séance, David Miliband, président directeur général de l'International Rescue Committee

eu l'occasion de discuter de l'importance des chefs religieux dans les efforts collectifs visant à obtenir justice et du rôle que joue la foi dans la poursuite de la justice et la lutte contre l'impunité.

Enfin, le Procureur s'est entretenu avec S.E. Cheikh Nahayan bin Mubarak Al Nahayan, Ministre de la tolérance et de la coexistence. Ensemble, ils ont parlé de leur vision commune visant à promouvoir le dialogue, la compréhension et la coopération entre les différentes parties prenantes impliquées dans la poursuite de la détermination des responsabilités, dans un esprit de fraternité humaine.

Conférence de Munich sur la sécurité

En février 2023, le Procureur Khan a assisté à la cinquante neuvième Conférence de Munich sur la sécurité sur le thème « À la recherche d'une vision commune ». Il a participé à la table ronde « Contre l'anarchie : établir les responsabilités ». Il a évoqué la situation liée à l'invasion russe de l'Ukraine et a plaidé pour que le droit soit un refuge pour toutes les personnes touchées par les crimes les plus sérieux.

« Nous vivons actuellement à une époque où l'heure est venue de rendre des comptes, de faire preuve d'innovation, où nous assistons à une nouvelle dynamique à tous les niveaux du processus de justice internationale. Pour être en mesure d'obtenir des résultats concrets en faveur des personnes touchées, la communauté internationale doit renforcer ses efforts de coopération et travailler de manière coordonnée afin d'être efficace et efficiente dans la poursuite de la justice. La leçon que nous avons apprise, c'est qu'il ne peut y avoir de spectateurs ou de témoins passifs dans le processus visant à établir les responsabilités pour les crimes graves. Les tribunaux locaux, les tribunaux nationaux, les tribunaux régionaux et les tribunaux internationaux doivent mieux travailler ensemble, mieux partager les éléments de preuve dont ils disposent et veiller à ce que ceux qui enfreignent le droit pénal international ne puissent échapper à la justice. »

– Le Procureur Khan à la Conférence de Munich sur la sécurité, le 17 février 2023

Canada

En mai 2023, le Procureur Khan a effectué sa première visite officielle au Canada. À l'invitation du Centre Raoul Wallenberg pour les droits de l'homme, le Procureur a donné la deuxième conférence émérite en mémoire de l'héritage laissé par le professeur Elie Wiesel dans son combat pour la cause juive et les droits de l'homme. La conférence avait pour thème « La justice internationale dans un monde à la croisée des chemins ». Le professeur Wiesel s'est battu toute sa vie pour les droits des opprimés. Lauréat du prix Nobel de la paix et survivant de l'Holocauste, il a consacré sa vie à œuvrer en faveur de la paix et à défendre les droits de l'homme dans le monde. Il a également été membre fondateur du Centre Raoul Wallenberg pour les droits de l'homme, qui continue d'organiser chaque année une cérémonie en son honneur.

Cette visite au Canada a également été l'occasion pour le Procureur de participer à des initiatives nationales dans le domaine de la justice et de continuer à renforcer le soutien au travail de la Cour, dans le contexte du renforcement des partenariats avec les États parties.

Le Procureur s'est rendu sur la Colline du Parlement et a rencontré plusieurs représentants du Gouvernement canadien. Accompagné d'éminents membres du Centre Raoul Wallenberg pour les droits de l'homme, le Procureur a rencontré la Ministre des affaires étrangères, S.E. Mme Mélanie Joly, et a discuté du renforcement des bases d'une action efficace pour toutes les situations de la Cour. Lors de la Conférence des Ministres de la justice, le Procureur Khan s'est joint au Ministre de la justice et au Procureur général du Canada, S.E. M. David Lametti, pour discuter des moyens visant à renforcer la coopération judiciaire entre la CPI et le Canada. Ils ont examiné la façon dont le Bureau pourrait continuer à étendre son travail grâce à des partenariats

internationaux, afin d'obtenir de meilleurs résultats dans le cadre du Statut de Rome.

Avant la fin de la mission, le Procureur Khan a rencontré des membres des Commissions des affaires étrangères du Sénat et de la Chambre des représentants. Reconnaisant l'importante contribution du Canada à la Cour, les membres des Commissions et le Procureur ont évoqué la nécessité d'accélérer leur coopération, afin d'atteindre ensemble cet objectif.

Coopération, assistance et échanges d'informations

Tout au long de l'année 2023, le Bureau s'est efforcé de faire progresser son objectif visant à devenir un pôle de référence pour la justice qui, au delà de soutenir les autorités nationales des pays de situation et de renforcer la communauté

de la justice internationale par le biais d'un engagement avec des États non parties, partage des informations avec d'autres juridictions. Comme développé au chapitre 2, les progrès réalisés dans le cadre du projet Harmony ont permis au Bureau de collecter, de traiter et de mettre à disposition un volume d'informations et d'éléments de preuve sans précédent. L'objectif du Bureau est de recueillir ces informations au profit de toutes les victimes, que ce soit dans le cadre de la détermination des responsabilités devant la CPI, dans le pays d'origine, ou dans tout État tiers. Dans le cadre de cette initiative, le Bureau a partagé, tout au long de l'année 2023, à de multiples reprises des informations afin de permettre aux juridictions nationales de lutter contre l'impunité.

Le Bureau reste particulièrement vigilant sur l'importance de maintenir des normes élevées



Le Procureur Khan s'adressant aux membres des Commissions des affaires étrangères du Sénat et de la Chambre des représentants

de confidentialité. Cela est nécessaire pour éviter de mettre en danger la sécurité d'une personne, d'une communauté ou d'une organisation qui a coopéré avec le Bureau dans le cadre de ses travaux. À ce titre, dans toutes les situations et toutes les affaires, le Bureau continue d'accorder une attention toute particulière à cette question lorsqu'il divulgue des informations et des éléments de preuve à ses partenaires, en accordant la priorité au respect des mesures de traitement appropriées. L'engagement renouvelé du Bureau de renforcer la coopération judiciaire avec différents partenaires ne doit pas se faire, s'agissant de l'échange d'informations et d'éléments de preuve, au détriment de la confidentialité et des garanties qui s'imposent.

Darfour, Soudan

Grâce à sa coopération renforcée avec les autorités nationales et les institutions internationales, le Bureau a pu obtenir des éléments de preuve supplémentaires dans le cadre de ses enquêtes au Darfour. L'élargissement de ses relations opérationnelles et l'envoi de demandes d'assistance aux autorités compétentes à l'extérieur du Soudan ont permis au Bureau de recenser les informations pertinentes détenues par diverses autorités nationales. De cette façon, le Bureau a eu accès à de nouvelles informations importantes, ce qui lui a permis de corroborer les éléments de preuve existants, de rechercher de nouvelles pistes et d'interroger d'autres témoins. Dans cette situation, le Bureau a bénéficié d'un solide soutien logistique et opérationnel de la part de ses partenaires. À son tour, le Bureau a contribué, au début de 2023, à une enquête nationale liée à la situation au Darfour, en partageant des informations et des éléments de preuve avec la juridiction concernée.

L'accès à l'information et aux éléments de preuve dans les pays de situation est une préoccupation constante pour le Bureau. Cette situation peut toutefois être atténuée par des modalités nova-

trices de coopération avec des États tiers, qu'il s'agisse d'États parties au Statut de Rome ou non parties, ainsi que d'autres entités. Dans la situation au *Darfour*, le Bureau a obtenu l'accès à des informations et à des témoins pertinents en recourant à de telles approches innovantes. L'incidence positive de cet échange d'informations et de cette coopération est visible dans l'affaire *Abd-al-Rahman*, dans laquelle l'Accusation a pu finaliser la présentation des dépositions de 81 témoins.

Le Bureau continue de coopérer avec des tiers pour la collecte d'éléments de preuve, en particulier dans les affaires impliquant des suspects en fuite, ce qui favorise des relations de coopération plus étroites à cet égard. Il reste déterminé à accroître encore sa collecte d'éléments de preuve relatifs à la situation au Darfour, en s'appuyant, entre autres, sur les juridictions nationales et les organisations internationales et régionales. Cela soutiendra, à son tour, non seulement ses activités de poursuite et d'enquête, mais pourra également déboucher sur l'élargissement des partenariats avec d'autres États.

République centrafricaine

Le 16 décembre 2022, le Procureur a informé les autorités de la République centrafricaine (la « RCA ») et d'autres parties prenantes nationales et internationales de sa décision de clore l'enquête du Bureau en RCA, en dehors de toutes les activités d'enquête relatives aux affaires en cours devant la Cour. Cette décision ne porte pas atteinte aux efforts continus du Bureau pour aider les autorités nationales centrafricaines à obtenir justice.

Dans ce contexte, et à la lumière des synergies entre son travail et celui du système judiciaire centrafricain et de la Cour pénale spéciale, le Bureau s'efforce de conclure un mémorandum d'accord avec le Gouvernement centrafricain et

la Cour pénale spéciale. L'objectif est de renforcer la coopération avec le Bureau, afin de favoriser la complémentarité, mais aussi d'identifier concrètement les domaines pertinents dans lesquels un soutien mutuel, une collaboration et une consultation peuvent être nécessaires.

Depuis que le Procureur adjoint Niang a assisté à l'ouverture du premier procès devant la Cour pénale en mai 2022, le Bureau n'a eu de cesse de partager des informations et d'apporter son soutien. Bien que les efforts déployés par le Bureau dans la situation en *RCA* soient axés sur le succès des poursuites contre les personnes faisant l'objet de mandats d'arrêt émis par la CPI, il vise également à approfondir considérablement sa coopération avec la Cour pénale spéciale. Cette approche reflète la vision du Procureur de rendre la justice grâce à de telles synergies, en renforçant les capacités nationales dans le cadre de la complémentarité. De cette façon, la justice peut être rendue au plus près des communautés touchées. Parmi les mesures concrètes de mise en œuvre figurent le fait de partager des informations avec la Cour pénale spéciale et de contribuer au renforcement de ses capacités par le biais de la formation ; le partage d'expériences, de bonnes pratiques et d'enseignements tirés, notamment en matière de protection des témoins ; et des échanges réguliers, tant au niveau opérationnel qu'au niveau de la direction. Il est essentiel que le Bureau s'efforce d'identifier les informations qu'il pourrait détenir et qui seraient pertinentes pour les procédures de la Cour pénale spéciale, en vue de partager, dès que possible, de telles informations ou des éléments de preuve et faciliter ainsi les enquêtes et les poursuites nationales.

À ce jour, le Bureau a reçu 17 demandes officielles de coopération de la part de la Cour pénale spéciale. Par ces demandes, la Cour pénale spéciale cherchait à obtenir des informations détenues par le Bureau, conformément aux

obligations visés dans le Statut. Le Bureau a, par conséquent, transmis les documents pertinents recueillis en vue d'appuyer l'enquête et les poursuites de la Cour pénale spéciale. Dans le cadre de ce processus, le Bureau a pris les mesures nécessaires, en collaboration avec la Cour pénale spéciale, pour régler les problèmes découlant de l'échange de renseignements, notamment s'agissant de la sécurité des témoins.

Cinq demandes d'information récentes provenant de la Cour pénale spéciale sont en cours de traitement. En octobre 2023, le Bureau avait ainsi communiqué à la Cour pénale spéciale : 561 documents provenant de sources publiques, 289 documents fournis par des entités gouvernementales après autorisation, 253 documents provenant d'informations fournies par des témoins consentants, 437 documents produits par ou par l'intermédiaire d'un témoin au titre de l'article 55(2) et 1 331 photos et documents vidéo provenant de la Section des sciences criminalistiques du Bureau.

Outre les demandes d'information, la Cour pénale spéciale a également sollicité l'aide du Bureau afin qu'il partage son expertise ou qu'il facilite le partage de l'expertise de ses partenaires. En particulier, la Cour pénale spéciale a demandé une assistance technique pour l'examen criminalistique et l'exploitation des appareils électroniques, ainsi qu'une formation en la matière. Le Bureau a répondu à ces demandes et continue de travailler en coordination avec la Cour pénale spéciale pour créer un programme de renforcement des compétences et de partage d'expériences.

En réponse à une de ses demandes, une formation sur l'extraction et l'analyse des données téléphoniques a notamment été préparée en consultation avec la Cour pénale spéciale. Une note de synthèse a été élaborée reprenant quatre thèmes qui seront abordés dans le cadre de formations : la protection

des témoins, l'analyse des enregistrements de données d'appel, les techniques d'enquête pour les crimes liés au genre et la coopération judiciaire. Grâce à l'utilisation des compétences internes existantes et à la coopération de l'Institut national de criminalistique des Pays Bas pour les activités qui ne peuvent pas être entreprises en interne, le Bureau a pu aider la Cour pénale spéciale à répondre à ses demandes d'extraction de données téléphoniques. De même, une formation sera organisée et dispensée aux enquêteurs de la Cour pénale spéciale sur les techniques d'enquête reposant sur l'exploitation de sources ouvertes. Les détails de la formation sont en cours de mise en place.

Cette nouvelle phase d'engagement et de coopération entre le Bureau et la RCA est un exemple clair de complémentarité dynamique dans la pratique. Les échanges entre le Bureau et les autorités de la



Exhumation de restes humains en RCA facilitée par le Bureau du Procureur, des partenaires internationaux et les autorités centrafricaines

RCA ont abouti à une vision commune du transfert des responsabilités du niveau international au niveau national. Dans le cadre de ce processus, le Bureau continuera d'offrir un soutien et une assistance significatifs aux autorités nationales qui cherchent à établir les différentes responsabilités.

Par exemple, le Bureau facilite actuellement des exhumations, ainsi qu'un projet d'identification des personnes disparues en lien avec les victimes du *Camp de Roux*, en partenariat avec les autorités centrafricaines et d'autres partenaires internationaux, tels que l'Équipe argentine d'anthropologie médico légale et la Clinique des droits de l'homme de la faculté de droit de Columbia. Ce déploiement a permis l'envoi de plus de 20 experts techniques dans les domaines de l'archéologie, de la pathologie, de l'odontologie et de l'anthropologie, ainsi que des experts en balistique et des techniciens mortuaires en RCA pour faciliter les opérations. Les restes humains de 31 corps ont été exhumés et analysés, notamment leur ADN. À la suite des exhumations, des tests ADN ont été effectués sur des parents potentiels et deux victimes ont été identifiées. Le Bureau du Procureur a organisé une cérémonie au cours de laquelle les restes d'une victime ont été rendus à sa famille, conformément aux souhaits des proches, en collaboration avec les autorités centrafricaines. Les familles des deux victimes identifiées ont pu honorer la mémoire de leurs proches et leur offrir une sépulture décente.

« En République centrafricaine, le monde est témoin de la mise en œuvre effective de la complémentarité telle qu'envisagée dans le Statut de Rome. »

– Le Procureur Khan à propos de la complémentarité en RCA, 16 décembre 2022



Inhumation des restes des victimes exhumées en RCA

Les procédures judiciaires liées aux crimes relevant du Statut de Rome commis en *RCA* se déroulent simultanément dans les salles d'audience de la CPI à La Haye et dans celles de la Cour pénale spéciale à Bangui. La Cour pénale spéciale a ainsi rendu son premier verdict fin octobre 2022 à

l'encontre de trois personnes accusées de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Ces procédures sont un exemple concret de la synergie entre deux juridictions partageant une mission commune : rendre justice aux victimes des pires crimes commis en République centrafricaine.



La mission conjointe du Bureau du Procureur et du Fonds au profit des victimes à Conakry a permis d'évaluer les possibilités de coopération et d'aborder les questions de droit procédural et de droit à réparation pour les victimes en Guinée

Guinée

En Guinée, le Bureau est demeuré engagé dans le processus de détermination des responsabilités pour les crimes commis lors des événements du 28 septembre 2009 au stade national de Conakry. L'ouverture d'un procès national sur ces événements, en septembre 2022, a déclenché la clôture de l'examen préliminaire du Bureau sur cette situation.

Signé le 28 septembre 2022, le mémorandum d'accord entre le Bureau et la Guinée sert de fil conducteur à l'engagement continu du Bureau en Guinée. Ce mémorandum a pour objectif de promouvoir le principe de complémentarité et de renforcer la coopération future dans la poursuite de la justice en Guinée. En vertu de cet accord, la République de Guinée s'est engagée à juger, sur le plan national, les événements survenus le 28 septembre 2009, au cours desquels 11 accusés ont été inculpés de meurtres, de disparitions et

de crimes liés au genre. Ce soutien consiste à : garantir la capacité des juges, des procureurs, des membres du Greffe et des avocats ; mener des activités de sensibilisation et de communication pour informer le public de l'évolution des procédures judiciaires ; et fournir un soutien et une assistance aux victimes et aux témoins participant au procès. Conformément à la vision du Procureur en matière de complémentarité et de coopération, en signant le mémorandum d'accord, le Bureau s'est engagé à continuer de soutenir les efforts de la Guinée à établir les responsabilités de chacun. Il s'agit notamment de contribuer à des projets et à des programmes visant à assurer le transfert de connaissances, l'échange de bonnes pratiques et l'appui technique.

En mars 2023, le Bureau a effectué une mission à Conakry pour assurer le suivi de la mise en œuvre du mémorandum d'accord avec les autorités nationales, les OSC et les acteurs diplomatiques.

L'objectif était de veiller au bon déroulement du procès et d'évaluer la nécessité d'un appui technique. Le Bureau a mené une partie de la mission conjointement avec le Fonds au profit des victimes de la CPI, afin d'évaluer les domaines de coopération possibles concernant le droit des victimes à des réparations. Sur la base de ces réunions, le Bureau a identifié les axes de renforcement des compétences pour les parties prenantes à la procédure et a depuis élaboré une note de synthèse retraçant les différentes initiatives de renforcement des compétences existantes menées par les partenaires internationaux de la Guinée, notamment les Nations Unies. Le Bureau a identifié les domaines dans lesquels il peut apporter sa propre expertise. Les consultations sur la mise en œuvre de ces activités se poursuivront avec les principaux intervenants.

Équipes communes d'enquête

Outre l'échange d'informations avec les autorités nationales, le Bureau a participé à des initiatives institutionnelles plus systématiques d'échange d'informations. En tant que membre de l'Équipe commune d'enquête sur l'Ukraine et de l'Équipe commune sur la Libye, le Bureau contribue à la coordination d'enquêtes et de poursuites à grande échelle, sans dédoublement, en exploitant efficacement les ressources disponibles en étroite collaboration avec les partenaires de l'Équipe.

Les Équipes communes d'enquête sont un outil de coopération efficace et efficient établi entre les organes d'enquête nationaux chargés de la lutte contre la criminalité transfrontalière. Fondées sur un accord entre les autorités compétentes, elles facilitent la coordination des enquêtes et des poursuites menées en parallèle dans plusieurs États.

En 2023, le Bureau du Procureur a été officiellement accueilli au sein du Réseau d'experts nationaux sur les équipes conjointes d'enquête

(« le Réseau »), hébergé par Eurojust. Créé par l'Union européenne en 2005, le Réseau vise à faciliter le travail des praticiens, ainsi qu'à encourager l'utilisation des équipes communes d'enquête et contribuer au partage d'expériences et de bonnes pratiques dans l'utilisation de cet outil. Le Procureur Khan a exprimé sa volonté d'être un élément important du Réseau et de développer la participation du Bureau, en tant que vecteur important de la coopération judiciaire et de l'échange d'informations. La première réunion du Réseau à laquelle le Bureau a officiellement participé a eu lieu en octobre 2023.

Équipe commune d'enquête pour l'Ukraine

En collaboration avec les autorités nationales de sept États sous l'égide d'Eurojust, notamment les autorités ukrainiennes et plus particulièrement le Bureau du Procureur général d'Ukraine, le Bureau participe à l'équipe *commune d'enquête* chargée d'enquêter sur les principaux crimes internationaux qui auraient été commis en Ukraine. Cette initiative permet de faciliter l'accès rapide aux informations et aux éléments de preuve pertinents, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des mandats d'arrêt émis à l'encontre du Président Vladimir Poutine et de Maria Lvova Belova.

Le Bureau a récemment engagé des discussions fructueuses au sein du Réseau afin de mieux hiérarchiser les mesures, ce qui devrait déboucher, en 2024, sur une augmentation des activités du Réseau. Le Bureau estime que ces travaux constitueront une base solide pour s'atteler à d'autres axes de recherche prioritaires au cours de l'année à venir. Dans le cadre de ce travail, le Bureau s'efforce de s'assurer que la coopération constitue une « voie à double sens », le Bureau du Procureur fournissant des informations et une assistance pertinentes aux autorités nationales, tout en recevant à son tour un soutien et des informations à l'appui de ses propres enquêtes.



Le Procureur Khan lors du lancement du Centre international pour la poursuite du crime d'agression contre l'Ukraine. Crédit photo : Eurojust

Eurojust héberge également le Centre international pour la poursuite du crime d'agression contre l'Ukraine. La participation du Bureau à ce Centre est conforme à la vision commune illustrée par l'Équipe commune d'enquête, à savoir améliorer la coopération et l'efficacité des poursuites.

La participation du Bureau aux initiatives organisées par Eurojust représente un élément important de sa stratégie globale de coopération et reflète une volonté collective de se concentrer ensemble sur des objectifs communs visant à traduire en justice les auteurs des principaux crimes internationaux. L'Équipe commune d'enquête pour l'Ukraine et le Centre international pour la poursuite du crime d'agression contre l'Ukraine offrent d'importantes possibilités de renforcer la coopération entre les autorités nationales chargées d'enquêtes et de poursuites et de promouvoir une réponse coordonnée aux crimes qui auraient été commis en Ukraine.

Équipe commune d'enquête pour la Libye
Comme indiqué dans son *Rapport annuel 2022*, le Bureau a officiellement rejoint une équipe commune d'enquête au titre de l'article 19 du *Traité des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*. Au sein de cette équipe figurent notamment Europol et les autorités chargées de l'application de la loi et des poursuites de l'Italie, des Pays Bas, du Royaume-Uni et de l'Espagne. L'objectif de l'équipe commune d'enquête est de traduire devant la justice les principaux acteurs des réseaux criminels actifs dans le trafic violent et la traite des êtres humains de la Corne de l'Afrique à l'Europe via la Libye. L'équipe se concentre sur une coopération proactive, moderne et fructueuse qui vise à surmonter les obstacles quotidiens auxquels sont confrontées les enquêtes internationales et complexes. Elle collecte, partage, analyse et traite des informations sur les activités d'une ou de plusieurs organisations criminelles ou d'individus soupçonnés d'être impliqués dans la criminalité

liée à la migration organisée d'Afrique (en particulier de Libye) vers l'Italie et d'autres pays européens.

Les partenaires de l'équipe commune d'enquête et Europol se réunissent régulièrement pour coordonner leurs efforts communs. Cette année, le Bureau a participé à une réunion par l'entremise du Procureur adjoint et à un certain nombre de réunions opérationnelles tenues en personne et à distance. Le Bureau a mené un certain nombre d'entrevues communes avec des partenaires de l'équipe conjointe. Cette méthode d'enquête collaborative permet d'économiser les ressources de chaque partenaire et favorise l'échange direct de connaissances et d'expériences, rendant ainsi le travail de toutes les parties plus efficace. Plus important encore, les entretiens conjoints permettent d'éviter que les victimes ne soient traumatisées en répondant aux mêmes questions de façon répétée lors d'entretiens menés par différents organes.

En 2022, deux suspects ont été extradés avec succès vers des partenaires de l'équipe commune d'enquête. En janvier 2023, un autre suspect a été arrêté par les autorités des Émirats arabes unis et est dans l'attente d'une extradition vers les Pays Bas.

Une nouvelle réunion stratégique avec ses membres est prévue en décembre pour renouveler le contrat de l'Equipe commune d'enquête et poursuivre la collaboration multipartite sur les efforts visant à établir les responsabilités pour les crimes internationaux. Le Bureau continuera de participer activement aux enquêtes menées par l'Equipe, avec pour objectif commun de lutter contre l'impunité. Le Bureau est sincèrement reconnaissant des efforts continus déployés par tous les partenaires de l'équipe conjointe et d'Europol, qui illustrent la détermination commune à garantir que les responsabilités relatives aux crimes graves soient établies.

Demandes d'assistance

Le Bureau du Procureur a élaboré un nouveau système de réception des demandes d'assistance, en modernisant le processus grâce aux nouvelles technologies. Les demandes d'information, d'assistance et de coopération judiciaire reçues par le Bureau constituent un aspect important de la vision du Procureur de devenir un pôle de référence pour les informations en matière de justice internationale. Ce nouveau système de réception des demandes d'assistance permet au Bureau d'exploiter la technologie pour rendre son travail plus efficace.

Dans son *Rapport annuel pour 2022*, le Bureau a annoncé l'introduction de nouveaux outils technologiques afin d'améliorer son processus de travail. Cette modernisation en cours des opérations du Bureau n'a pas encore porté pleinement ses fruits, mais les principales étapes initiales ont été franchies. Le Bureau informe ses partenaires, tels que le Réseau sur le génocide et le Réseau des équipes d'enquête judiciaire, de ce nouveau système et encourage les États à lui envoyer davantage de demandes.

Le nouveau système de demandes d'assistance n'en étant qu'à ses débuts, le Bureau s'attend à recevoir un nombre accru de demandes au cours de la prochaine année. Cependant, il a déjà constaté une augmentation du nombre de parties souhaitant communiquer avec lui dans le cadre de ce nouveau processus, ainsi qu'un filtrage beaucoup plus efficace des renseignements pertinents nécessaires pour répondre aux demandes. Depuis le lancement du nouveau système, quatorze partenaires ont contacté le Bureau et/ou ont reçu et utilisé les informations qu'il leur a fournies dans le cadre de procédures nationales. Il s'agit notamment de onze autorités nationales, de deux organes quasi judiciaires des Nations Unies (mécanismes des Nations Unies) et d'un organe judiciaire hybride (la Cour pénale spéciale pour la République centrafricaine).

Les demandes d'assistance soumises au Bureau sont variées : elles peuvent aller de demandes d'information à des demandes d'assistance technique, en passant par des demandes de renforcement des compétences. Ce nouveau processus permet d'avoir plus de temps pour examiner l'information requise, tout en ne retardant pas les activités du Bureau. Le nouveau système permet également des échanges plus efficaces entre le Bureau et la partie requérante.

Entre le 1er août 2022 et le 31 juillet 2023, le Bureau a répondu à 458 demandes et reçu 17 demandes de coopération au titre de l'article 93(1) du Statut. Tout au long de la mise en œuvre de ce nouveau processus de gestion des demandes, le Bureau est demeuré, comme cela a été précédemment indiqué, déterminé à assurer la sécurité des témoins, en particulier en cas de demande de partage d'informations sensibles. Au cours de la période considérée, le Bureau a noté une augmentation du nombre d'États et de partenaires ayant sollicité son assistance pour soutenir les enquêtes nationales (sur le plan structurel) et les poursuites relatives aux principaux crimes internationaux ou à d'autres crimes graves relevant du droit national des États requérants.

Le projet de *Politique générale relative à la complémentarité et à la coopération* du Bureau aborde également le nouveau processus de gestion des demandes.

Plans relatifs à la complémentarité

Le Bureau s'engage à appuyer les efforts déployés par les autorités nationales pour lutter contre l'impunité dans le cadre de procédures nationales. Cet engagement est reflété par l'objectif stratégique 2 du *Plan stratégique du Bureau pour la période 2023-2025* et est rendu opérationnel par les orientations définies par le Bureau dans son projet de *Politique générale relative à la complé-*

mentarité et à la coopération (voir également le chapitre 1). S'appuyant sur ce guide et cette feuille de route pour tendre vers une complémentarité dynamique, le Bureau continue de trouver de nouvelles pistes innovantes pour renforcer les partenariats avec les autorités nationales et la société civile. Ainsi, l'ensemble des partenaires peuvent atteindre plus efficacement l'objectif commun de rendre justice pour les crimes internationaux.

Pour cette raison, le Bureau s'est employé à collaborer avec les autorités nationales des pays de situation afin de déterminer le meilleur moyen de renforcer les efforts visant à établir les responsabilités à l'échelon national, conformément au principe de complémentarité prévu par le Statut de Rome. Les exemples ci-après donnent un aperçu des efforts de collaboration déployés en 2023.

Colombie

Cette année, le Procureur Khan a conclu sa visite en Colombie par la signature, avec le Ministre des affaires étrangères, S.E. M. Durán, d'un *Plan d'action conjoint avec la Colombie* dans le cadre de l'*Accord de coopération* signé en 2021. Le Procureur a salué les efforts cruciaux du ministère pour fonder le mouvement de justice transitionnelle en Colombie et s'est félicité de sa signature du *Plan d'action*, qui constitue l'un des fondements de la Juridiction spéciale pour la paix. Ce plan témoigne de l'engagement commun renouvelé du Bureau et de la Colombie à trouver de nouvelles façons d'assurer une justice efficace et complète.

En particulier, le *Plan d'action* définit les objectifs et les activités que le Bureau a accepté d'entreprendre pour soutenir les efforts de justice et d'établissement des responsabilités en Colombie, ainsi qu'un calendrier pour atteindre ces objectifs en coopération avec les autorités nationales colombiennes. Dans la pratique, le Bureau a par exemple fourni une expertise technique et un



Le Ministre des affaires étrangères S.E. Álvaro Leyva Durán et le Procureur Khan signent le Plan d'action conjoint du Bureau et de la Colombie

appui aux autorités colombiennes compétentes, et échangé des bonnes pratiques dans des domaines thématiques prioritaires tels que les crimes liés au genre et les crimes contre les enfants et affectant les enfants.

Le *Plan d'action* comprend également un engagement à appuyer la coordination des actions entre les institutions judiciaires et à œuvrer à l'établissement d'une présence continue du Bureau en Colombie. Cette volonté se matérialisera par l'établissement d'un bureau local à Bogotá au début de l'année 2024. Par ailleurs, le Bureau étudie actuellement la possibilité d'ouvrir un bureau à Bogotá dédié à la complémentarité, en concertation avec les autorités colombiennes. Le Bureau pourrait ainsi mener ses travaux depuis un emplacement unique et les activités seraient financées par le Fonds d'affectation spéciale pour la complémentarité.

Le Bureau s'engage à soutenir la Juridiction spéciale pour la paix. Afin de concrétiser l'appui continu du Bureau, le Procureur a signé un plan de travail conjoint avec le président de la Juridiction spéciale pour la paix, S.E. M. Roberto Carlos Vidal López, qui prévoit notamment un soutien aux enquêtes et aux poursuites en lien avec les crimes liés au genre. Ce soutien continu du Bureau s'est notamment manifesté par l'organisation d'une formation aux membres de la Juridiction spéciale pour la paix en août 2023 sur les crimes de persécution liée au genre, ainsi que par le *Document de politique générale relatif au crime de persécution liée au genre* publié par le Bureau. Cette formation a été dispensée par la professeure Lisa Davis (conseillère spéciale pour les persécutions liées au genre) avec l'appui de membres du Bureau, et financée par le Fonds d'affectation spéciale pour la complémentarité.

République démocratique du Congo

Le Bureau continue de collaborer avec les autorités de la RDC et d'autres parties prenantes afin d'encourager les procédures nationales visant à traiter les crimes graves. À cet égard, un nouveau cadre de coopération et de complémentarité a été défini à la suite de la visite du Procureur dans le pays. Pour soutenir cette nouvelle approche axée sur la complémentarité et visant à garantir l'établissement des responsabilités en RDC, le Procureur a signé en juin 2023 un mémorandum d'accord avec le Ministre de la justice de la RDC. Conformément à la vision du Bureau d'une complémentarité dynamique, le mémorandum d'accord présente des objectifs tangibles et les résultats attendus de la collaboration entre le Bureau du Procureur et la RDC, ce qui représente une action significative en faveur de la justice.

Le mémorandum d'accord reflète le désir commun de la RDC et du Bureau de renforcer la coopération afin d'atteindre leur objectif commun de lutte contre l'impunité pour les crimes relevant du Statut de Rome. Il fournit également le cadre nécessaire pour soutenir de nombreuses initiatives nationales en matière de justice, notamment en accélérant la mise en œuvre de la stratégie nationale de la RDC pour lutter contre les crimes internationaux les plus graves.

Le mémorandum d'accord prévoit également la réalisation conjointe par les deux parties d'une cartographie complète des crimes présumés relevant du Statut de Rome pouvant faire l'objet de poursuites par les autorités nationales ou par le Bureau, conformément au principe de complémentarité. La possibilité de tenir les procédures de la CPI in situ, en RDC, sous réserve de l'autorisation judiciaire nationale, est également évoquée. Enfin, le mémorandum d'accord permettra au Bureau de renforcer le soutien fourni aux autorités

nationales. Par exemple, des experts en criminalistique pourront être déployés à l'appui des efforts nationaux visant à protéger et à fouiller les sites de fosses communes, et à obtenir des preuves cruciales des crimes, dans le cadre du modèle de rotation en criminalistique du Bureau. Le mémorandum facilitera également le partage des bonnes pratiques d'autres États parties en matière de collecte et de préservation des preuves.

Venezuela

Lors de sa visite au Venezuela en juin 2023, le Procureur a signé un mémorandum d'accord avec le Président de la République, S.E. M. Nicolás Maduro Moros, en vue d'établir un bureau extérieur dans le pays.

« Comme je l'ai dit depuis ma prise de fonctions en tant que Procureur, mon Bureau s'acquitte plus efficacement de son mandat lorsqu'il peut travailler au plus près des pays qui forment la communauté du Statut de Rome. Dans le cadre de ce mémorandum d'accord, nous serons en mesure d'accroître l'ampleur et l'impact de notre présence sur le terrain au Venezuela, d'élargir l'interface nationale dédiée à notre action et de chercher à identifier et à soutenir les efforts concrets visant à améliorer les initiatives nationales en matière de justice. »

– Le Procureur Khan à propos de l'ouverture d'un bureau extérieur du Procureur au Venezuela, le 13 juin 2023

Le mémorandum d'accord définit une série de domaines prioritaires dans lesquels le Bureau s'engage à fournir une assistance aux autorités vénézuéliennes, conformément au principe crucial de complémentarité. Parmi les priorités établies, le Bureau apportera une aide au Venezuela en matière d'évolution législative dans les domaines de la justice, du partage des connaissances et des meilleures pratiques. Le Bureau prévoit également de collaborer avec ses homologues nationaux afin d'accroître leur connaissance du Statut de Rome et des modalités de coopération de la Cour.

Le Bureau extérieur du Procureur au Venezuela entend travailler sur des initiatives de complémentarité en collaboration avec les autorités nationales. Il s'agit d'une façon novatrice d'appuyer les

initiatives nationales en matière de justice et de rapprocher le travail du Bureau des collectivités, comme celui-ci s'est engagé à le faire. Dans un proche avenir, le Bureau a en outre l'intention d'organiser une réunion des OSC au Venezuela afin d'entendre les points de vue des citoyens et de déterminer la meilleure façon d'intégrer leurs points de vue et leurs expériences dans le cadre de l'effort conjoint tendant vers une complémentarité dynamique entre le Bureau et le Venezuela. Dans le cadre de cette collaboration, le Bureau a également l'intention d'organiser une conférence sur la justice internationale au Venezuela. Cette conférence sera l'occasion de poursuivre l'important dialogue sur la meilleure manière de parvenir à une justice internationale en collaboration avec diverses parties prenantes, telles que les États ou d'autres organisations internationales.



Le Bureau du Procureur a signé un mémorandum d'accord en vue d'établir un bureau local au Venezuela en juin 2023

Société civile



Groupe de dialogue sur l'établissement des responsabilités en Ukraine

Le Groupe de dialogue sur l'établissement des responsabilités en Ukraine a été créé afin de favoriser le dialogue entre les différentes initiatives nationales, internationales et de la société civile visant à établir les responsabilités pour les crimes internationaux commis en Ukraine. Le groupe a vocation à jouer un rôle de coordination afin d'aider ses membres à déterminer les situations dans lesquelles la cohérence des efforts de d'établissement des responsabilités peut être dûment améliorée à travers une collaboration et une coordination accrues.

Le groupe de dialogue est organisé en deux niveaux d'action, dont une réunion annuelle au niveau des ministres et une réunion plénière du groupe de dialogue au niveau des experts. Il coordonne les travaux entrepris autour de quatre axes de travail thématiques relatifs à la situation en Ukraine : l'aide à l'Ukraine ; les actions menées par les institutions internationales et régionales ; les efforts de consignation des faits entrepris par la société civile ; et les enquêtes nationales, coprésidées par Eurojust et le Bureau du Procureur général d'Ukraine.

Initiative du Bureau du Procureur pour l'engagement de la société civile

En 2022, le Procureur a lancé son initiative visant à renforcer les échanges avec la société civile dans le but de renouveler et d'approfondir le dialogue du Bureau avec les organisations de la société civile (les « OSC ») partenaires à l'échelle mondiale. L'initiative vise à renforcer la coopération du Bureau avec les OSC locales sur le terrain dans les pays de situation.

Comme indiqué ci-avant (chapitre 1), le Bureau a consulté des OSC sur ses domaines prioritaires en organisant des tables rondes thématiques pour amorcer des discussions de fond sur la justice internationale. Depuis le *Rapport annuel 2022*, des temps d'échange sur les crimes contre les enfants, la persécution liée au genre et l'approche tenant compte des traumatismes dans les enquêtes et les poursuites ont ainsi été organisés dans le cadre de cette initiative.

L'Unité de l'information du public travaille à l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation qui devrait être achevée d'ici à la fin de 2023 ou au début de 2024. Le Bureau sera alors à même de concrétiser son engagement en faveur d'une sensibilisation efficace et de soutenir son expansion.

À travers ces éléments, le Bureau a pu renforcer le rôle de la société civile dans ses travaux, répondant ainsi (entre autres) aux recommandations 156, 158 et 159 émises par les experts indépendants

dans leur rapport. À mesure que le Bureau poursuit ses travaux à La Haye et dans les pays de situation, il s'efforcera d'exploiter encore plus efficacement le potentiel d'une collaboration constructive dans le cadre de son mandat indépendant.

Guide pratique à l'intention des OSC

Le Bureau et Eurojust ont publié conjointement un *Guide pratique à l'intention des OSC* pour consigner les faits relatifs à des crimes internationaux et à des atteintes aux droits de l'homme, en vue de poursuites pénales. Le *Guide pratique* a vocation à aider les OSC à collecter des informations sur les crimes internationaux, afin d'étayer les enquêtes pénales en vue d'éventuelles poursuites. Cela contribuera à rendre le processus judiciaire plus efficace et à rapprocher les travaux des collectivités locales. Le guide a vocation à donner les moyens aux OSC de jouer un rôle actif dans les efforts déployés par le Bureau pour établir les responsabilités, en préservant et en obtenant des informations de manière à garantir leur recevabilité en tant qu'éléments de preuve, que ce soit dans le cadre d'éventuelles poursuites devant la Cour ou devant des tribunaux nationaux.

Le *Guide pratique* est disponible en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en ukrainien. Son utilisation devrait élargir et approfondir les interactions entre les équipes d'enquêteurs et les OSC dans les pays concernés par les situations dont la Cour est saisie, à la lumière des meilleures pratiques et des précautions de mise dans le cadre des efforts de consignation des faits. Comme il transparaît des échanges entre le Bureau et plusieurs OSC locales, les traductions disponibles actuellement ne sont pas encore suffisantes pour que ce guide soit à la portée de tous ceux qui pourraient en bénéficier. À ce titre, le Bureau étudie les possibilités de traduire le document

dans d'autres langues, notamment dans les langues locales des pays de situation.

Le Bureau s'efforce de diffuser le *Guide pratique* aussi largement que possible et a accompagné son lancement et chaque traduction d'informations sur les médias sociaux. Avec l'aide d'Eurojust, un millier d'exemplaires en langue anglaise ont été imprimés et distribués à des OSC à l'occasion d'événements et de tables rondes.

Au cours de la période considérée, le Bureau a tenu diverses réunions de coordination avec Eurojust et le Réseau Génocide afin de définir une stratégie de sensibilisation en ce qui concerne le *Guide pratique*. Plusieurs réunions techniques pour des régions spécifiques (région Asie-Pacifique, pays francophones, région MENA, pays hispanophones) sont planifiées pour la fin de l'année 2023 ou le début de l'année 2024. En collaboration avec Eurojust, le Bureau est en contact avec plusieurs OSC pour l'organisation de ces événements. Un État a manifesté un vif intérêt à soutenir ou à accueillir de futures possibilités de formation en espagnol.

Le Bureau s'est par ailleurs entretenu avec plusieurs OSC, notamment dans des pays de situation, afin de distribuer le *Guide pratique* et de faciliter les discussions à ce sujet. De cette façon, les échanges tiennent compte des points de vue et des avis des OSC sur les améliorations à apporter et sur les évolutions souhaitées. Ces consultations se sont tenues dans le cadre d'événements généraux comme la table ronde avec la société civile et la table ronde sur les persécutions liées au genre, ainsi qu'à l'occasion de séances taillées sur mesure pour les OSC issues de pays de situation spécifiques. En mars et en juillet 2023, une présentation et une séance de formation approfondie ont été fournies aux OSC à la suite de leurs demandes, en lien avec deux enquêtes en cours.

En février 2023, le *Guide pratique* a été nominé pour le Prix d'excellence de la bonne administration, décerné par la Médiatrice européenne. La candidature a été effectuée par Human Rights League, une ONG slovaque.

« [Le Guide pratique à l'intention des OSC] représente un exemple remarquable d'une réaction institutionnelle agile, adaptée aux besoins, opportune et rapide pour répondre au besoin d'orientation, au début de la guerre, afin de s'assurer que les informations que nous recueillons sont collectées de manière à pouvoir être utilisées comme éléments de preuve dans de futures poursuites aux niveaux national et international.

Il est rare que les institutions européennes réagissent aussi rapidement et avec un « produit » pratique d'une telle qualité pour les praticiens, préparé dans le cadre d'un effort de collaboration et qui est remarquable en soi, prêt à être utilisé, et avec un support qui, dans le même temps, conserve la valeur ajoutée d'être suffisamment polyvalent pour être adapté aux conditions et au contexte dans lesquels chaque ONG intervient. »

– L'ONG slovaque Human Rights League, annonçant la candidature des Lignes directrices à l'attention des OSC pour le prix d'excellence de la bonne administration décerné par la Médiatrice européenne

Le 28 juin 2023, le Prix général d'excellence de la bonne administration a été attribué au *Guide pratique*, soulignant l'importance de la collaboration pour que justice soit rendue aux victimes de ces crimes.

Dans l'ensemble, les *Lignes directrices* ont entraîné une hausse des interactions entre le Bureau et les OSC. Tout au long de l'année, les diverses initiatives de diffusion ont facilité des discussions franches entre le Bureau et les OSC sur le rôle formel des mécanismes d'établissement des responsabilités pénales et sur les contributions que les OSC peuvent apporter en préservant des informations pertinentes. Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact réel du *Guide pratique* sur les efforts des OSC en matière de consignation d'informations, mais on observe déjà une prise de conscience des dangers pour l'établissement des responsabilités pénales découlant de mauvaises pratiques dans ce domaine. La prochaine étape de ce projet consistera à affiner et à compléter le *Guide pratique* dans le cadre des échanges et du dialogue continu entre le Bureau et les OSC. Cela garantira l'utilité pratique du document pour les OSC qui souhaitent contribuer à l'effort d'établissement des responsabilités dans le cadre de leur mandat.

Table ronde annuelle de la Cour avec les ONG

La table ronde annuelle des ONG avec l'ensemble de la Cour s'est tenue en juin 2023. Pour la première fois depuis 2019 et l'émergence de la pandémie de COVID-19, les participants ont pu se réunir en présentiel. Des ONG investies de questions d'intérêt pour les pays de situation et pour leurs populations étaient présentes. La table ronde était structurée par situation, chaque séance étant centrée sur une situation actuellement examinée par la Cour. Par ailleurs, des séances non spécifiques à une situation ont été l'occasion

Collecte d'informations relatives à des crimes internationaux et à des atteintes aux droits de l'homme pour faire respecter l'obligation de rendre des comptes sur le plan pénal
Guide pratique à l'intention des organisations de la société civile

توثيق الجرائم الدولية وانتهاكات حقوق الإنسان لأغراض المساءلة الجنائية مبادئ توجيهية لمنظمات المجتمع المدني

Documenting international crimes and human rights violations for accountability purposes: Guidelines for civil society organisations



Documentar los delitos internacionales y las violaciones de los derechos humanos para la rendición de cuentas en el ámbito penal: Directrices para las organizaciones de la sociedad civil

*Le Ministre des affaires étrangères
S.E. Álvaro Leyva Durán et le
Procureur Khan signent
le Plan d'action conjoint du Bureau
et de la Colombie*

Документування міжнародних злочинів і порушень прав людини для притягнення до кримінальної відповідальності осіб, що їх вчинили
Рекомендації для громадських організацій

d'aborder des questions telles que : la complémentarité et les moyens d'y parvenir en collaboration avec les ONG ; le *Guide pratique à l'intention des OSC* du Bureau ; et les remarques liminaires des principaux responsables de la CPI. Les discussions ont abordé des questions d'une portée étendue. Pour le Bureau, ce forum représente une opportunité importante de donner suite à sa détermination d'approfondir la collaboration avec les OSC dans les pays de situation. En particulier, cette table ronde avec les ONG abordait pour la première fois les activités du Bureau par situation, ouvrant la voie à des discussions davantage centrées et approfondies.

Le Procureur Khan s'est adressé aux participants à la table ronde en réaffirmant l'engagement prioritaire du Bureau à renforcer les partenariats avec la société civile, en particulier avec les OSC actives dans les pays de situation. Il a salué le travail courageux des ONG qui travaillent auprès des populations touchées par des crimes relevant du Statut de Rome. Leur dévouement est une source d'inspiration pour le travail du Bureau en cela qu'elles collaborent afin d'améliorer les voies

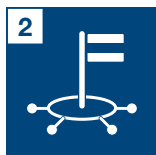
d'accès à la justice. En particulier, le Bureau a redoublé d'efforts pour diffuser des informations importantes dans les langues locales auprès des collectivités touchées par des crimes relevant du Statut de Rome. Par exemple, le *Guide pratique à l'intention des OSC* est disponible en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en ukrainien.

Le Procureur a exprimé l'engagement du Bureau à faire évoluer l'état actuel des partenariats et de la collaboration avec la société civile. Par le passé, la justice internationale impliquait des efforts distincts et individuels de la part des OSC, de la Cour et d'autres acteurs. Le Procureur s'est dit convaincu qu'une nouvelle méthode est nécessaire pour rendre justice, dans le cadre de partenariats solides avec toutes les parties prenantes et en particulier avec les OSC qui travaillent en étroite collaboration avec les populations pour lesquelles le Bureau s'efforce de contribuer à ce que justice soit faite. Les OSC et le Bureau doivent marcher main dans la main sur le chemin de la justice et le Procureur a exprimé la détermination de son équipe à continuer d'établir ces partenariats au travers d'une multitude d'initiatives.



Dans l'ordre, de gauche à droite : la Procureur adjointe Khan, le Procureur Khan et le Procureur adjoint Niang à la table ronde de la Cour avec les ONG

Coopération institutionnelle



Coopération CPI – Europol

Le Procureur a rencontré la Directrice exécutive d'Europol, Catherine De Bolle, au début du mois d'avril 2023 pour discuter des moyens d'approfondir le partenariat entre le Bureau et Europol. À cette occasion, les deux parties ont mesuré l'importance déterminante de la collaboration et d'une action novatrice pour rendre une justice significative en vertu du Statut de Rome. Ce même mois, le Président de la Cour et la Directrice exécutive d'Europol ont signé un *accord de travail* qui fournit un cadre juridique établissant des relations de coopération entre les deux institutions. Cet accord renforce la coopération entre la CPI et Europol, et encourage l'échange de connaissances, d'informations, d'expériences et d'expertises spécialisées. Le cadre prévoit également une coopération entre les deux institutions sous la forme d'échanges de rapports de situation générale, de résultats d'analyses stratégiques, d'informations sur les procédures d'enquête pénale et sur les méthodes de prévention de la criminalité. Les deux entités pourront également collaborer dans le cadre de la collecte d'éléments de preuves, l'échange de conseils et l'apport d'un soutien dans des enquêtes pénales individuelles, ainsi que la participation à des activités de formation.

Selon les propres termes du Président de la CPI, le juge Piotr Hofmański, l'*accord de travail* offre à la Cour la possibilité de bénéficier de l'expertise et des connaissances spécialisées d'Europol, qui sont parmi les meilleures au monde. De fait, l'accord

devrait renforcer les relations entre les deux institutions et améliorer mutuellement leur capacité à s'acquitter de leurs mandats respectifs visant à garantir que les crimes graves ne restent pas impunis. En 2017, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide ont été ajoutés au mandat d'Europol. Depuis, l'institution a reçu des contributions sur les crimes de guerre de plus de 20 zones de conflit différentes, telles que la Syrie, l'Irak, la Libye et, plus récemment,



Le Procureur Khan avec la Directrice exécutive d'Europol Catherine De Bolle



Équipe de criminalistique, Ukraine, 2022

l'Ukraine. À travers l'*accord de travail*, ce nouveau niveau de coopération entre la CPI et Europol permettra une réponse plus efficace aux principaux crimes internationaux, tous les acteurs concernés travaillant ensemble et partageant des informations et des ressources pour mettre fin à l'impunité.

La Cour coopère également avec Europol dans le contexte d'une initiative de recherche de renseignement de sources ouvertes (« OSINT » selon l'acronyme en anglais), qui réunit de multiples autorités nationales pour contribuer aux enquêtes sur les crimes de guerre en Ukraine. Europol a établi un groupe de travail opérationnel d'experts de la recherche de renseignement de sources ouvertes, chargé de participer au projet afin de faire avancer les enquêtes ouvertes par les autorités nationales et de partager les capacités et les informations spécialisées dont l'institution dispose en interne afin de rationaliser les enquêtes.

Modèle de rotation en criminalistique

En 2022, le Bureau a lancé un nouveau modèle de collaboration appelé Modèle de rotation en criminalistique (ou « FRM » selon l'acronyme en anglais). Ce modèle a été conçu dans le sillage d'une première mission menée par le Bureau en Ukraine, avec des experts de la Maréchaussée royale des Pays-Bas (« KMar ») en mai et juin 2022. Le modèle de rotation en criminalistique met à la disposition des pays de situation des expertises pluridisciplinaires en matière de criminalistique en déployant (par roulement) des équipes et des experts en criminalistique sous l'égide du Bureau. Ces experts sont à leur tour mis à la disposition du Bureau au titre de la coopération des États parties acceptant de détacher des experts. Dans le cadre de la première utilisation du modèle, 42 enquêteurs, experts en criminalistique et personnels de soutien ont été déployés, en grande partie auprès du Bureau, par le gouvernement néerlandais. Depuis cette

première intervention, 11 missions ont été conduites en Ukraine en vue d'établir les faits et de mener des enquêtes criminalistiques, au titre d'une collaboration entre le Bureau et les équipes et experts en criminalistique de six États parties.

En 2023, le Bureau a redoublé d'efforts pour mettre en place et déployer le modèle de rotation, tout en continuant à affiner les modalités, les processus et les exigences de travail (notamment en ce qui concerne les modalités financières, ainsi que les exigences opérationnelles et juridiques). Le modèle sert actuellement dans le contexte de l'Ukraine et son utilisation devrait être étendue à d'autres situations pour lesquelles le Bureau mène des enquêtes indépendantes et impartiales sur des crimes visés par le Statut de Rome, comme en Libye et en RDC. Des mesures importantes ont été prises en vue de nouveaux déploiements en 2024.

Le modèle de rotation a vocation à garantir un soutien et une assistance efficaces en matière de collecte d'éléments de preuve, ainsi qu'à établir une approche cohérente des efforts visant à établir les responsabilités, tant dans les pays qu'au sein de la Cour. De fait, le modèle de rotation a fourni une aide de plus en plus significative aux autorités ukrainiennes au cours de l'année passée, ce qui constitue un élément important de l'approche dynamique de complémentarité du Bureau. Par ailleurs, le modèle présente une utilité grandissante à l'appui des enquêtes internes au Bureau. Son utilisation a été rendue possible grâce à la mobilisation conjointe du personnel en place.

Ukraine

Le Bureau assure la coordination des différents intervenants en matière d'expertise criminalistique en Ukraine sur la base de trois modèles de soutien distincts. L'assistance criminalistique peut être fournie tout d'abord au travers de la modalité « d'indépendance totale », auquel cas une équipe nationale arrive sur le terrain avec son propre

personnel d'expertise criminalistique et de sécurité, généralement composée de 40 à 50 personnes. Selon ce modèle, l'équipe nationale assure une mission complète avec ses techniciens de laboratoire, son équipement et son personnel de sécurité dans le cadre d'une mission de criminalistique entièrement indépendante. Un autre type de soutien criminalistique possible est la « modalité d'indépendance partielle », qui consiste pour une équipe à arriver sur le terrain avec suffisamment de personnel pour mener des activités criminalistiques, mais sans personnel de sécurité. Dans ce cas, la Cour aide l'équipe en assurant la sécurité sur le terrain et en fournissant le soutien supplémentaire nécessaire. Selon la troisième modalité, actuellement utilisée aux fins des enquêtes en Ukraine, un expert en criminalistique du pays intervient et est intégré à la mission de la Cour pour apporter son soutien aux activités criminalistiques.

À ce stade, la présence des modèles de rotation en criminalistique en Ukraine s'établit entre 50 et 60 % tout au long de l'année. Cela signifie que la Cour est en mesure de coordonner environ six mois de présence sur le terrain d'experts en criminalistique chaque année. Cette présence est rendue possible grâce à l'aide inestimable de nombreux pays au travers des trois modalités d'appui criminalistique avec la coordination du Bureau. Cet appui est déployé là où il est le plus nécessaire à un moment donné, et n'est pas nécessairement cantonné à Kiev.

RDC

Le mémorandum d'accord signé par la RDC et le Bureau du Procureur en 2023 prévoit l'utilisation du modèle de rotation en criminalistique du Bureau afin de renforcer l'appui fourni aux autorités du pays. Le Bureau peut ainsi dépêcher des experts en criminalistique à l'appui des efforts déployés par la RDC pour protéger et fouiller les sites de fosses communes, et pour obtenir des preuves cruciales des atrocités commises.

Mieux travailler ensemble

Équipe de l'Accusation, Audience en appel dans la situation en République bolivarienne du Venezuela, 8 novembre 2023




Le Bureau aspire à être une « organisation apprenante », offrant un environnement de travail toujours plus accueillant, solidaire et ouvert. Dans un environnement où la pression et les enjeux sont particulièrement élevés, les membres du Bureau sont confrontés à l'impact des atrocités commises, directement comme indirectement. Tous les membres du personnel, ainsi que le Bureau dans son ensemble, doivent continuer de s'intéresser aux questions soulevées et poursuivre le processus dynamique de changement et d'enrichissement de la culture de travail du Bureau. La mise en place d'un environnement de travail sûr et la mise à profit efficace de l'énorme potentiel de la richesse et de la diversité des personnels du Bureau auront un impact significatif sur l'efficacité et l'efficacit  avec lesquelles celui-ci s'acquitte de son mandat. En plus de l'appropriation collective du bien- tre, il est essentiel de cr er des processus efficaces et de garantir une allocation ad quate des ressources   tous les niveaux du Bureau pour que les coll gues excellent dans leur travail. En r ponse aux propositions de ses coll gues visant   am liorer la culture organisationnelle, le Bureau remanie actuellement le cadre des « enseignements » afin d'inclure ces informations cl es directement dans le processus de travail ordinaire du Bureau. Cela aura un impact positif sur la rapidit  de mise en  uvre des enseignements et favorisera le d veloppement continu du Bureau en tant qu'organisation apprenante. Le Bureau exerce son activit  dans un environnement budg taire difficile et dans les limites d'un budget 2023 pr sentant une croissance r elle nulle, ce qui signifie que l'ex cution des travaux exige de la cr ativit  et une forte collaboration avec l'ensemble des partenaires.

1



Obtenir des r sultats dans la salle d'audience

8




Am liorer l'efficacit  du travail et garantir la dotation appropri e du Bureau en ressources et en personnel

9



Renforcer le soutien mondial au travail du Bureau

10



Am liorer le cadre de travail du Bureau et garantir une culture de travail plus respectueuse

Message personnel

Coordonnatrice du Bureau pour les questions de genre

« En chacun de nous réside un grand potentiel pour façonner un environnement de travail agréable et dont nous pouvons être fiers. Cela implique de reconnaître et de valoriser nos similitudes, mais plus encore ce qui nous différencie et ce qui nous rend uniques. Cela suppose également que nous nous aidions mutuellement à nous épanouir dans nos rôles respectifs au sein du Bureau du Procureur, quels que soient notre niveau contractuel, notre identité et notre appartenance religieuse ou culturelle, afin de remplir le mandat du Bureau et de la Cour. »

Purna Sen, Conseillère spéciale pour le climat de travail

« Il est crucial de fédérer le personnel du Bureau pour faire avancer la justice internationale. Pour que chacun puisse donner le meilleur de lui-même, la culture du Bureau doit refléter et faire respecter en interne les principes de justice qui conduisent les individus devant la cour : la recherche de l'équité, la non-discrimination, l'absence d'abus et l'établissement opportun et approprié des responsabilités. Les efforts collectifs déployés actuellement pour changer la culture permettront de concrétiser ces principes au sein du Bureau afin de renforcer les efforts au-delà de celui-ci. »

Culture et diversité sur le lieu de travail



Conformément aux conclusions du rapport établi par les experts indépendants et aux engagements pris par le Procureur Khan avant son élection, la culture et la diversité sur le lieu de travail ont été parmi les principales priorités du Procureur tout au long de l'année 2023. Dans le sillage des travaux du Groupe consultatif externe ad hoc sur la culture du travail pour le Bureau du Procureur, ainsi que des résultats de l'Enquête sur l'engagement du personnel (2018), le Bureau a poursuivi ses travaux tout au long de 2023 sur les questions ci-après : l'amélioration de la culture organisationnelle ; l'autonomisation des collègues afin qu'ils contribuent à un changement positif ; et le renforcement et la diversification de l'expertise et des points de vue au sein du Bureau. Avec l'intégration de son premier médiateur en janvier 2023, la Cour a appliqué la recommandation 118 du rapport établi par les experts indépendants. En tant que chef d'organe de la Cour, le Procureur Khan s'est entretenu avec le médiateur tout au long de l'année pour recueillir les observations et les recommandations dont celui-ci a pu lui faire part, dans un souci absolu d'indépendance et de confidentialité.

La création d'un groupe de travail interne sur la transformation de la culture organisationnelle, soutenue par la conseillère spéciale du Procureur, Mme Purna Sen, fut l'une des premières étapes clés en 2023 à cet égard. À la lumière des résultats de l'enquête sur l'engagement du personnel, le

groupe de travail interne a dégagé les domaines thématiques prioritaires à améliorer au sein du Bureau. La création du groupe de travail a permis d'élaborer des solutions et des projets dont la direction et la responsabilité incombent au personnel, et qui visent à transformer positivement la culture organisationnelle du Bureau.

En août 2023, par exemple, le groupe de travail a lancé une campagne d'affichage pour lutter contre les comportements inappropriés tels que l'intimidation, le racisme, le sexisme, le harcèlement, les préjugés inconscients et la discrimination fondée sur l'identité de genre et/ou l'orientation sexuelle. La campagne a été élaborée en collaboration avec les membres du Comité du Bureau du Procureur pour l'équité, l'inclusion et la diversité, la coordinatrice du Bureau pour les questions de genre, et la Procureure adjointe Khan. À l'appui des objectifs de cette campagne, le Bureau et la Cour s'emploient à déployer prochainement des formations obligatoires à l'adresse des membres du personnel du Bureau sur les comportements interdits. Des initiatives telles que celles dirigées par le groupe de travail interne contribuent à la réalisation des objectifs du Bureau et de la Cour, tels qu'ils ont été définis dans ses travaux sur la mise en œuvre des recommandations du rapport établi par les experts indépendants (voir par exemple les recommandations 14, 15, 87 et 130 ayant reçu une évaluation positive). De plus, en intégrant la participation de plusieurs membres



La Procureure adjointe Khan s'adressant au personnel du Bureau du Procureur lors d'un discours sur le leadership dans une perspective de genre

du personnel du Bureau aux activités clés du groupe de travail, le Bureau contribue également au pilier I de la *Stratégie sur l'égalité des genres et la culture sur le lieu de travail* adoptée par la Cour en 2022, en particulier en ce qui concerne l'importance accordée à l'utilisation d'une approche ascendante.

« Mission accomplie ? »

Notre volonté d'améliorer la culture organisationnelle s'illustre également à travers le groupe « Mission accomplie ? », un groupe transversal de membres du personnel du Bureau du Procureur, constitué à l'initiative du Procureur Khan, qui s'est réuni pour insuffler un changement culturel positif sur notre lieu de travail. Afin d'atteindre cet objectif, le groupe « Mission accomplie ? » doit contacter et consulter ses collègues à tous les niveaux, y compris la direction. Ces consultations devraient contribuer à trouver des propositions de réforme interne et servir de moyen de liaison

entre le personnel et la direction pour apporter des changements de manière collective et efficace.

« Avec l'ensemble du personnel, nous voulons faire du Bureau un environnement de travail auquel nous sommes fiers d'appartenir et où nous nous épanouissons tous en tant que professionnels et en tant qu'êtres humains afin de lutter contre l'impunité et de rendre justice aux victimes des crimes les plus graves. »

– Le groupe « Mission accomplie ? »

Le groupe « Mission accomplie ? » a été formé pour créer un environnement de travail exempt

de discrimination, de harcèlement et d'abus, et qui donne la priorité au bien-être et à l'épanouissement de chacun. D'autres objectifs pour le lieu de travail portent sur la sélection équitable et constructive de personnel diversifié sur les plans professionnel et culturel, et la promotion d'une culture institutionnelle ouverte, transparente et honnête.

Stratégie de la Cour sur l'égalité des genres et la culture sur le lieu de travail

La *Stratégie de la Cour sur l'égalité des genres et la culture sur le lieu de travail*, lancée le 8 décembre 2022, est la première de ce type à être adoptée par une cour internationale ou par un tribunal international. Elle vise à relever les défis auxquels la Cour a été confrontée en matière d'égalité des genres et de culture organisationnelle. La *Stratégie* s'inspire et s'inscrit dans la continuité des bonnes pratiques et des réussites observées dans d'autres organisations internationales et entités nationales, que la Cour utilisera comme feuille de route pour le changement. Elle devrait être pleinement déployée à tous les niveaux de la Cour à l'horizon 2025 dans le cadre de l'engagement de la Cour dans le mouvement lié au Forum Génération Égalité. Elle vise à catalyser les progrès tangibles vers l'égalité des genres pendant la Décennie d'action des Nations Unies (2020-2030), ainsi qu'à matérialiser les objectifs de développement durable, notamment l'objectif 5 relatif à l'égalité des genres.

Les évaluations présentées dans le rapport établi par les experts indépendants, les enquêtes auprès du personnel menées en 2018 et 2021, ainsi que le Groupe consultatif externe ad hoc sur la culture du travail pour le Bureau du Procureur, font tous état d'une culture organisationnelle gangrenée par un manque de responsabilité, une direction défailante et des comportements problématiques. Tous soulignent également le besoin d'améliorer l'équilibre au sein du Bureau, tant géographique

qu'entre les genres, dans l'intérêt de l'équité, de la diversité et de l'impact sur la performance. Par voie de conséquence, la *Stratégie* constitue l'un des outils dont le Bureau dispose pour améliorer son environnement de travail et garantir une culture de travail respectueuse, conformément à l'objectif stratégique 10 du *Plan stratégique du Bureau pour la période 2023-2025*. De même, le *Plan stratégique du Bureau* considère la *Stratégie* comme l'une des cinq priorités que le Bureau contribuera à mettre en œuvre afin d'améliorer l'environnement de travail général à la Cour.

La *Stratégie* fournit des orientations pour combler les lacunes, les besoins et les recommandations relatifs à l'égalité des genres et à l'environnement de travail à la Cour qui ont été relevés dans le *Rapport établi par les experts indépendants* et par les enquêtes 2018 et 2021 sur l'engagement du personnel de la Cour. Elle est alignée sur les plans stratégiques de la Cour et du Bureau pour la période 2023-2025, et complète et renforce les efforts déployés depuis 2018, ainsi que le travail entrepris par les principaux responsables de la Cour, par le Comité pour le bien-être et la motivation du personnel, ou encore au titre du Cadre relatif au bien-être du personnel. La *Stratégie* reflète également l'engagement conjoint du Procureur et des principaux responsables de la Cour à se faire ambassadeurs de l'égalité des genres sur la scène internationale.

La *Stratégie de la Cour en matière d'égalité des genres et de culture organisationnelle* vise à concrétiser les objectifs du Bureau et de la Cour à travers l'intégration globale de la dimension de genre et des actions ciblées, notamment en s'attaquant aux inégalités structurelles, procédurales et culturelles, et en appliquant une analyse intersectionnelle du genre lors de la planification et de l'élaboration d'activités et de politiques. Les objectifs s'articulent autour de trois piliers définis dans le cadre d'une évaluation de l'égalité des genres, menée par le

premier coordonnateur de la Cour pour l'égalité des genres entre 2021 et 2022 : une culture et des processus organisationnels sûrs et inclusifs ; l'intégration de la vie personnelle et de la vie professionnelle ; et la parité entre les genres et l'égalité des chances. Chacun de ces piliers prévoit des résultats à court terme qui comprennent des éléments ou des initiatives que la Cour a déjà mis en route. Ils comprennent également des actions à moyen et à long terme qui peuvent conduire à des progrès plus durables et plus complets à tous les niveaux de la Cour.

Sondage sur l'engagement du personnel de la Cour

Le Bureau a conscience que le changement est un processus. Même si l'ensemble du Bureau aimerait combler chacune des faiblesses relevées dans un avenir proche, des efforts globaux doivent être déployés à petite échelle pour que des améliorations notables soient obtenues. C'est ce que confirment les résultats du sondage sur l'engagement du personnel de la Cour mené en décembre 2022. Lorsque les résultats ont été communiqués, la direction du Bureau a partagé la déception du personnel face aux résultats, alors même que plusieurs initiatives concrètes visant à améliorer la culture organisationnelle avaient déjà été mises en route à la fin de 2022 et au début de 2023. L'un des principaux objectifs et résultats du processus de changement qui a été amorcé est la détermination des membres du Bureau, quel que soit leur poste, à poursuivre les échanges et la réflexion. L'Unité de la formation et du perfectionnement, a par exemple convoqué une réunion d'information après la publication des résultats du sondage, afin de trouver des solutions aux faiblesses relevées par le personnel du Bureau.

Le Procureur et les Procureurs adjoints ont également organisé une assemblée générale en mars 2023, pour aborder des sujets clés tels que la sécurité et l'impact de la transition du Bureau

vers une plus grande présence du personnel sur le terrain. À l'issue de cette réunion, les deux procureurs adjoints ont organisé une séance d'information pour discuter des résultats du sondage, en présence de la Conseillère spéciale pour le climat de travail. Les échanges qui ont suivi et les nombreuses suggestions constructives témoignent de l'appropriation collective par les membres du personnel de questions telles que le bien-être des collègues et le changement de culture.

« Chacun de nous a des raisons de participer au processus de changement, que nous soyons homme ou femme, jeune ou âgé, nouveau venu ou ancien, francophone ou anglophone. »

– Purna Sen, Conseillère spéciale pour le climat de travail

Un nouveau sondage a été réalisé en novembre 2023 et les résultats, qui devraient être disponibles début 2024, permettront au personnel et à la direction du Bureau de faire le point sur l'impact des différentes initiatives qui ont été entreprises depuis le lancement du Plan d'action de la Conseillère spéciale en octobre 2022. Ce sera également l'occasion d'évaluer les résultats des assemblées générales et des séances d'information menées dans la même optique.

Entre-temps, la priorité du Procureur et des procureurs adjoints a été de veiller à ce que les recommandations, les résultats et les conversations se traduisent par des actions concrètes et des progrès tangibles. Les recommandations soumises par le personnel à l'issue de l'assemblée générale de mars ont été communiquées à plusieurs groupes dont le groupe « Mission accomplie ? » ,



Panel de membres du personnel de l'assemblée générale du Bureau en octobre 2023 s'adressant aux collègues du Bureau sur la réponse à la menace pour la cybersécurité détectée en septembre

Le Département des ressources humaines du Bureau, la Section des avis juridiques et le Comité pour l'équité, l'inclusion et la non-discrimination, afin de garantir leur prise en considération et d'évaluer leur faisabilité et leur compatibilité avec d'autres initiatives en cours actuellement. L'une de ces initiatives, définie à la lumière des recommandations 97 et 98 formulées par les experts indépendants dans leur rapport, prévoyait un processus de rétroaction panoramique sur tous les postes de direction, que le Bureau a mis en œuvre.

Consultations de groupe auprès des membres du personnel opérationnel (G4-P3)

Par ailleurs, à la suite de l'assemblée générale de mars 2023, le Procureur Khan a organisé des consultations de groupe auprès du personnel opérationnel (niveaux G4-P3). Le Procureur et ses deux adjoints ont ainsi pu lancer une initiative interne plus large visant à organiser des consultations personnelles par niveau de poste. L'idée

était de cartographier les faiblesses spécifiques à chaque niveau de poste et à chaque profil, et de donner l'opportunité au personnel de proposer des solutions. Dans le cadre de cette initiative, des réunions ont été organisées en avril, mai et juin 2023. Tout au long de l'année, les membres du personnel ont été informés des initiatives qui avaient été approuvées, ainsi que de l'état de leur mise en œuvre. Le Procureur s'est assuré que l'initiative était dirigée par le personnel et que celui-ci en portait la responsabilité. Dans le même temps, des médiateurs du personnel ont consulté les unités et les sections du Bureau compétentes afin de garantir une approche globale et d'éviter les doubles emplois entre les différentes initiatives. Ces réunions ont vocation à instaurer un cycle continu de rétroaction permettant au personnel de niveaux G4- P3 de formuler des observations, qui seront ensuite mises en application, avant que les échanges se poursuivent entre le personnel et la direction afin de donner suite à d'éventuelles suggestions.

« Réfléchissez à ce que vous dites »

L'une des initiatives qui a résulté de ces réunions des niveaux G4-P3 avec le Procureur a été une campagne d'affichage de sensibilisation, lancée le 3 août 2023 par la Procureure adjointe Khan. La campagne, intitulée « *Réfléchissez à ce que vous dites* », a été conçue comme l'une des premières étapes de la lutte contre l'intimidation, le racisme, le sexisme, le harcèlement, les préjugés inconscients et la discrimination fondée sur l'identité de genre et/ou l'orientation sexuelle sur le lieu de travail. Les affiches présentent des propos préjudiciables qui reflètent l'expérience vécue par de nombreux membres du personnel du Bureau et qui peuvent consciemment ou inconsciemment conduire à stéréotyper des collègues sur la base d'une ou de plusieurs caractéristiques.



La Procureure adjointe Khan et des membres du Bureau du Procureur installant la première affiche de la campagne, le 3 août 2023

« À travers cette initiative, qui a été proposée et mise en œuvre par de nombreux membres du personnel du Bureau du Procureur, nous entendons briser la culture du silence à l'égard des comportements inappropriés et démontrer la nécessité pour chacun de réfléchir à ses propres paroles et actions ou à celles de ses collègues. Nous voulons nous guider mutuellement afin de nous comporter de manière appropriée ou de signaler nos préoccupations quand elles se présentent. »

– la Procureure adjointe Khan

Textes administratifs

La CPI a publié des textes administratifs à l'échelle de la Cour, au titre d'une mesure supplémentaire pour traiter les questions de l'intimidation, de la discrimination, du harcèlement sous toutes ses formes et de l'abus de pouvoir au sein de la Cour. En particulier, deux textes administratifs ont été publiés en lien avec la « prévention de l'exploitation et des abus sexuels » et avec « la lutte contre la discrimination, le harcèlement, notamment le harcèlement sexuel, et l'abus de pouvoir », afin de contribuer à la mise en place d'un cadre formel pour traiter ces problèmes au sein de la Cour, ainsi qu'au sein du Bureau.

Mobilité interne

Une autre solution à certaines préoccupations soulevées lors des réunions avec les personnels de niveaux G4-P3 qui est actuellement à l'étude consiste à accroître les possibilités de mobilité entre les différentes sections du Bureau. L'une des préoccupations soulevées au cours des réunions est la difficulté à changer de poste, dans le cadre d'une mobilité interne ou d'une promotion,

rencontrée par certains membres du personnel du Bureau. En s'efforçant de mettre en place des procédures facilitant la mobilité interne, les collègues auront davantage d'opportunités d'élargir leurs compétences et de progresser professionnellement.

Le Bureau reconnaît que la diversité, le respect et l'efficacité sur le lieu de travail doivent s'appuyer sur une culture organisationnelle saine et positive. Le Procureur et les procureurs adjoints se sont engagés à tirer parti de la diversité et de la communauté internationale qui le composent, afin d'enquêter et d'engager des poursuites de la manière la plus efficace et efficiente possible sur les crimes visés par le Statut de Rome. Ces initiatives offrent des exemples concrets de la détermination du Bureau à changer sa culture de travail et son environnement professionnel.

Représentation équilibrée des genres et équilibre géographique

Le Bureau du Procureur entend disposer d'une main-d'œuvre dynamique et diversifiée, en particulier sur le plan de l'équilibre entre les genres et de la répartition géographique et ethnique de ses effectifs. Son ambition clairement affichée est d'accroître la diversité géographique et de genres de ses membres, notamment en tenant compte des pays sous-représentés du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et de la région Asie-Pacifique. Le Bureau constate par ailleurs un déséquilibre de représentation des genres en fonction des niveaux d'ancienneté. Ainsi, il existe une surreprésentation des femmes aux postes de niveaux débutants, de vice-présidents et de stagiaires, et des hommes aux postes de direction et de niveaux supérieurs au sein du Bureau.

Le Bureau est résolu à faire face à ces défis et il s'engage à remédier au déséquilibre entre les hommes et les femmes et à la sous-représentation

géographique de certains pays et régions d'origine au sein de son personnel.

En mettant en œuvre la recommandation 88 du Rapport des experts indépendants, notamment, le Bureau va de l'avant dans son engagement permanent à faire en sorte que davantage de femmes accèdent à des postes de direction. À titre d'exemple, il a prouvé cet engagement lors de la nomination de ses nouveaux coordonnateurs principaux : ceux-ci, actuellement au nombre de cinq, comptent quatre femmes, dont une nouvelle collègue de grade P5 chargée de la lutte contre les crimes liés au genre et des crimes visant ou touchant les enfants. Ce poste est financé par le Fonds d'affectation spéciale pour les outils technologiques de pointe, l'assistance psychologique et les compétences spécialisées s'agissant des crimes liés au genre et des crimes visant ou touchant les enfants. Le Bureau respecte ainsi son engagement à prendre en main en priorité ces crimes dans le cadre de ses activités, tout en réfléchissant à la manière de les traiter en intégrant des compétences spécialisées en son sein. Comme le souligne à juste titre le Rapport des experts indépendants, une meilleure représentation des femmes aux postes à responsabilité peut également contribuer à changer les pratiques de comportement prédateur, courantes par le passé et tolérées de manière inacceptable. La nomination de coordinatrices principales pourra en outre exercer un impact positif sur la culture de travail du Bureau.

Par ailleurs, le Bureau poursuit sur la voie d'une représentation géographique et de genre plus diversifiée en mettant en œuvre la recommandation 91 du Rapport des experts indépendants. Celle-ci porte sur la composition des jurys de recrutement, qui doivent comprendre au moins une femme et une personne issue d'un État sous-représenté, ainsi que des locuteurs des

deux langues de travail. Le Bureau applique cette recommandation dans le cadre d'une réforme globale de son processus de recrutement, et s'efforce d'éliminer tout préjugé intrinsèque qui serait susceptible de constituer une barrière de facto à l'arrivée de membres issus de groupes géographiques et de genre sous-représentés. Cette mise en œuvre a néanmoins fait ressortir un obstacle, à savoir la difficulté ponctuelle d'inclure un membre issu d'une région sous-représentée dans tous les jurys de recrutement. Si le Bureau s'emploie activement à surmonter cet obstacle pour ses processus de recrutements à venir, cette question continue de poser problème, notamment du fait même du nombre restreint d'employés provenant d'États et de régions sous-représentés.

Pour élargir la représentation géographique au sein de ses effectifs, le Bureau a adopté une attitude proactive dans le cadre de ses relations avec les régions sous-représentées, afin de renforcer l'intérêt des personnes originaires de ces régions et d'accroître leur participation aux travaux de la Cour. À titre d'exemple, la réunion du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, à laquelle a assisté le Procureur Khan en mai 2023, a permis de réfléchir à des méthodes pour développer les interactions régionales avec la Cour. Dans le même ordre d'idées, la Procureure adjointe Nazhat Khan, qui représentait le Bureau lors du cinquième Forum Asie-Pacifique organisé en juin 2023, a travaillé sur ces questions avec des représentants de la région Asie-Pacifique. Ce forum avait pour objectif direct d'accroître la représentation et la participation de la région Asie-Pacifique, dans le cadre de l'objectif du Bureau de diversifier la représentation géographique au sein de son personnel. Cet événement avait pour objectif d'inciter étudiants et jeunes professionnels de la région à envisager une carrière dans le domaine de la justice internationale et à rechercher un emploi au sein du Bureau.

Coordonnatrice du Bureau pour les questions de genre

Le Procureur Khan a décidé de nommer une Coordonnatrice du Bureau pour les questions de genre en décembre 2021. Cette nomination s'inscrivait dans les initiatives prises par le Procureur dans le cadre de son engagement – en tant que chef d'organe – à parvenir à une plus grande égalité femmes-hommes au sein du Bureau, à encourager une meilleure prise en compte des questions de genre et à créer une culture et un environnement de travail sûrs et inclusifs à la Cour.

La Coordonnatrice du Bureau pour les questions de genre apporte son soutien et ses conseils au Procureur pour le renforcement de l'égalité des sexes et la prise en compte des questions liées au genre dans les conditions de recrutement du Bureau. En outre, elle collabore étroitement avec la Procureur adjointe Nazhat Khan, la Conseillère spéciale pour le climat de travail du Bureau, la Coordonnatrice pour l'égalité des genres à la Cour pénale internationale, le Cabinet du Procureur, le bureau de liaison avec les ressources humaines, et d'autres collègues, groupes de travail et programmes de la Cour susceptibles de soutenir son action. Son rôle est complémentaire à celui de la Coordonnatrice pour l'égalité des genres de la CPI et il concourt au même objectif.

Le rôle de la Coordonnatrice du Bureau pour les questions de genre est primordial pour garantir l'égalité et l'équité au sein du Bureau, et favoriser un environnement de travail où la diversité est soutenue sous toutes ses formes. Le personnel du Bureau peut, par l'intermédiaire de la Coordonnatrice, relayer ses besoins et ses préoccupations en termes de lieu de travail connecté, inclusif et productif, et mesurer l'impact que des questions telles que les préjugés implicites ou inconscients, l'inégalité et le manque de diversité et d'inclusion

peuvent avoir sur le travail d'enquête et de poursuite des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des génocides en particulier lorsqu'il s'agit d'être en contact avec des victimes et des témoins d'origines, de régions du monde et d'identités de genre diverses.

La Coordonnatrice du Bureau pour les questions de genre a notamment pour tâches d'examiner l'adéquation des politiques en vigueur axées sur la promotion de la prise en compte des questions de genre, de l'équilibre hommes-femmes et de l'inclusion au sein du Bureau, d'identifier les éléments qui ont une incidence sur la diversité, l'égalité/l'équité et l'inclusion dans le Bureau, d'organiser le renforcement des capacités des collègues en la matière, et de se concerter, avec les collègues et les entités au sein de la Cour, pour soutenir les initiatives y afférentes et soulever les questions connexes auprès du Procureur.

Comité pour l'équité, l'inclusion et la diversité du Bureau du Procureur

Le Comité pour l'équité, l'inclusion et la diversité du Bureau du Procureur est composé de membres du personnel du Bureau. Il est à l'origine de plusieurs initiatives destinées à soutenir l'égalité et la promotion du personnel ainsi que la non-discrimination, la diversité et l'inclusion au sein du Bureau. Ces initiatives sont principalement menées par l'intermédiaire de formations, de consultations et de mobilisations sur des mesures de politique interne. Le Comité collabore également avec la Coordonnatrice du Bureau pour les questions de genre afin de sensibiliser aux questions liées à l'équité, à l'inclusion et à la diversité. Il diffuse régulièrement des informations sur différents sujets, depuis les fêtes culturelles, religieuses et patrimoniales célébrées par nos collègues – et la manière de se montrer attentifs et solidaires lors de ces événements – à des explications sur les Coordonnateurs de la CPI

qui apportent un soutien dans la lutte contre la discrimination et le harcèlement. Faisant suite aux propositions de l'ensemble du personnel opérationnel du Bureau lors des sessions de groupe convoquées par le Procureur et les Procureurs adjoints, le Comité est en outre chargé de contribuer – en collaboration avec la Coordonnatrice du Bureau pour les questions de genre, le Greffe, le Conseil du syndicat du personnel et la Coordonnatrice pour l'égalité des genres de la CPI – à la tenue de formations régulières sur les préjugés inconscients, la lutte contre la discrimination et le harcèlement, les différences sociales et le fait d'être un témoin actif. Ces formations se trouvent dans leur phase préparatoire et devraient en principe débiter en 2024, parallèlement aux ateliers sur le rôle des témoins actifs qui sont menés à la Cour.

Programme de formation initiale

Le Bureau a inauguré son programme de formation initiale destiné aux nouveaux membres du personnel en août 2022, à la suite de la recommandation 42 du Rapport des experts indépendants qui mettait en exergue une lacune dans les outils et connaissances proposés lors de la prise de fonction des nouveaux arrivants. Ce programme de formation initiale, qui consiste en des sessions d'orientation, est propre au Bureau ; il est offert en sus des programmes d'introduction organisés par la CPI pour tous les nouveaux membres du personnel. Il fournit des explications sur les unités et les différentes divisions du Bureau et est dispensé sur une base trimestrielle, avec la possibilité de passer à une fréquence bimestrielle si cela est considéré comme une solution plus efficace.

Les sessions d'orientation du Bureau ont été conçues comme un dispositif réactif qui permet d'intégrer, dans chaque nouvelle version, les remarques des membres du personnel ; elles

évoluent constamment, en tenant compte des acquis des participants. Ainsi, le programme de formation initiale peut constituer un outil concret et flexible pour servir l'objectif consistant à améliorer en permanence le processus d'accueil des nouveaux membres au sein du Bureau et les aider à en comprendre la structure et le fonctionnement, tout en veillant à ce que la transition vers leur nouveau poste se fasse sans heurts, d'une manière aussi accueillante et efficace que possible.

Lors de la dernière session d'orientation du Bureau, qui s'est tenue le 4 août 2023, plusieurs membres invités étaient déjà en poste depuis quelques mois. Quoi qu'il en soit, cette session a permis de présenter le travail et la structure du Bureau aux membres du personnel, aux agents détachés et aux consultants – une initiative qui a reçu un très bon accueil. La prochaine session se déroulera sur une journée et demie (au lieu d'une seule journée) et comprendra également une introduction concrète à la CPI et au Bureau, afin de fournir aux nouveaux arrivants des informations sur les aspects pratiques et administratifs.

Partage d'expertise



Tout au long de l'année 2023, le Bureau s'est efforcé de mobiliser efficacement l'expérience, les compétences et l'expertise variées de son personnel. Comme suite à la restructuration générale lancée par le Procureur Khan lors de son entrée en fonction, et grâce à un partage actif des connaissances en interne, il a franchi une nouvelle étape dans la consolidation de son équipe, afin que celle-ci soit en mesure d'obtenir des résultats concrets. Ces efforts ont été étayés par le soutien généreux des États, tant par leurs contributions volontaires aux différents fonds d'affectation spéciale du Bureau que par le détachement d'experts nationaux. Ces initiatives conjuguées permettront au Bureau non seulement de renforcer ses capacités, mais également d'établir des réseaux plus solides de partage de connaissances et d'informations, en interne et en externe, ce qui le rapprochera d'un modèle durable susceptible de favoriser l'efficacité des enquêtes et des poursuites.

Fonds d'affectation spéciale pour les technologies avancées et les capacités spécialisées

L'accueil positif réservé à la note verbale du Bureau en date du 7 mars 2022, demandant aux États de contribuer à son Fonds d'affectation spéciale pour les outils technologiques de pointe, l'assistance psychologique et les capacités spécialisées s'agissant des crimes sexuels et liés au genre et des crimes visant ou touchant les enfants, a permis au Bureau de poursuivre le renforcement de ses compétences spécialisées et d'injecter des

ressources supplémentaires dans les domaines revêtant une priorité absolue. De fait, grâce aux contributions financières volontaires, le Bureau a pu améliorer considérablement la refonte de son infrastructure technologique dans le cadre du projet Harmony (voir également le Chapitre 2). Le Fonds d'affectation spéciale lui a permis de surmonter avec succès les difficultés fondamentales liées à son infrastructure actuelle, en particulier concernant l'exploitation des technologies de pointe, sans chercher de ressources supplémentaires dans le budget du programme. Les améliorations apportées par le Fonds ont un impact qui est perceptible sur l'ensemble des travaux du Bureau et se révèle bénéfique dans toutes les situations. Ce fonds a également permis au Bureau de financer le poste de la nouvelle coordonnatrice principale pour les crimes liés au genre et les crimes visant ou touchant les enfants.

S'agissant du soutien psychosocial et de la protection des témoins, le Bureau fait du recrutement d'experts psychosociaux une priorité, afin d'aider les Équipes unifiées et de réduire ainsi les risques de traumatisme. À ce jour, grâce aux contributions volontaires, le Bureau a été en mesure de recruter 18 experts psychosociaux proposant un soutien en fonction des besoins, dont neuf qui dispensent leurs services dans des pays dont la situation a été portée à l'attention de la Cour. Une deuxième priorité mise en exergue par le Bureau est l'amélioration des installations dans les lieux d'affectation hors siège, afin de soutenir la participation des témoins par l'intermédiaire d'entretiens à distance. De la même

manière, le Bureau œuvre à la mise en place, au siège de la Cour à La Haye, de salles d'entretien et de ressources adaptées aux enfants et aux victimes de crimes liés au genre. Ceci permettra de créer un espace propice à la tranquillité des témoins, en particulier des enfants (voir le Chapitre 1). En outre, le Bureau accorde une importance majeure à la recherche et au recrutement d'experts dans le domaine des crimes sexuels et liés au genre et des crimes visant ou touchant les enfants. À ce jour, un expert dans ce domaine a déjà rejoint le Bureau et six autres sont en cours de recrutement. Ces experts intégreront les différentes Équipes unifiées, avec une expertise stratégique supplémentaire offerte par les experts de l'Unité des violences sexistes et des enfants.

Conformément aux plans de dépenses initiaux du Bureau dans le cadre du fonds d'affectation, environ 55 % des contributions volontaires ont été allouées à ses projets technologiques, dont 14 % sont utilisés pour les domaines prioritaires du soutien psychosocial et 24,5 % pour les compétences spécialisées en matière de crimes liés au genre. Au total, l'Union européenne et 26 États ont apporté des contributions volontaires à l'élaboration d'un modèle durable, permettant ainsi au Bureau de fonctionner efficacement dans le contexte des conflits modernes, qui s'accompagnent d'une empreinte numérique de plus en plus marquée.

En renforçant ses capacités par cette injection de ressources, le Bureau a pu constituer une base solide et recenser des domaines techniques plus spécifiques pour lesquels il tirerait grandement avantage d'une expertise supplémentaire. Cela lui permettra de continuer à développer ses capacités internes et à se rapprocher du modèle durable envisagé dans le cadre du budget ordinaire. À l'avenir, le Bureau espère redéployer les contributions du Fonds d'affectation vers des activités de complémentarité et de coopération.

En collaboration avec le Greffe, il œuvre actuellement à l'établissement d'un Fonds d'affectation spéciale sur la coopération et la complémentarité, destiné à soutenir une série d'activités décrites dans son récent projet de politiques en la matière ainsi que dans des accords signés avec des États, tels que la Colombie, la République démocratique du Congo et la République centrafricaine. Cette initiative permettrait notamment de soutenir des activités de complémentarité constructives et dynamiques qui ne bénéficient d'aucun appui financier dans le cadre du budget ordinaire du Bureau. Grâce aux contributions de ce fonds, le Bureau sera en mesure d'entreprendre plusieurs activités dans le droit fil de son mandat pour dialoguer avec les États et les inciter à assumer leur devoir et leur responsabilité majeure dans les enquêtes portant sur des crimes internationaux et les poursuites engagées à l'encontre de leurs auteurs.

Programme de détachement de personnel

À partir de mars 2022, les travaux du Bureau ont été soutenus non seulement par des contributions volontaires mais aussi, et surtout, par des experts nationaux détachés. En application de la recommandation 103 du Rapport des experts indépendants, 46 experts nationaux ont ainsi renforcé les effectifs du Bureau l'année dernière. Ces agents détachés en 2022 étaient majoritairement des enquêteurs, suivis de juristes et d'analystes. Ils représentaient 21 États parties. Au cours du premier semestre 2023, 30 experts nationaux supplémentaires ont été mis à disposition par des États parties et d'autres partenaires externes. Au total, 26 parties ont contribué à cette initiative.

Au 19 octobre 2023, 76 experts détachés avait été intégrés. Les experts nationaux détachés apportent un soutien au Bureau, dans toutes ses fonctions et toutes les situations.

Comme indiqué dans sa proposition de budget pour 2024, le Bureau reverra son orientation en ce qui concerne les fonctions et l'expertise demandées aux experts nationaux détachés. Plus précisément, il s'efforcera d'obtenir que les États mettent à sa disposition des experts compétents dans des domaines hautement spécialisés, notamment des analystes toutes sources, des enquêteurs spécialisés dans les sources ouvertes, ainsi que des experts en analyse géospatiale et dans d'autres domaines d'analyse. À l'heure actuelle le Bureau ne dispose pas d'un nombre suffisant de postes dans ces domaines financés sur son budget ordinaire.

Le Bureau n'a pas été en mesure d'influer sur la représentation géographique et de genre des agents détachés en 2023, puisque les autorités nationales compétentes sont seules responsables du choix des effectifs qu'elles proposent. Quoi qu'il en soit, au printemps 2023, le Procureur a annoncé la création du Fonds d'affectation spéciale pour le soutien financier aux détachements, destiné à faciliter la mise à disposition d'agents issus d'économies en développement. Ce fonds devrait être opérationnel fin 2023 ou début 2024. Ainsi, la nomination d'agents détachés permettra également d'obtenir une représentation géographique plus diversifiée, tout en évitant les obstacles financiers susceptibles d'empêcher les pays sous-représentés d'envoyer des effectifs. Pour une meilleure diversité de genre dans les années à venir, le Bureau envisage d'envoyer aux autorités nationales des profils plus spécialisés dans le cadre du recrutement d'agents détachés.

Autres initiatives

Initiative des administrateurs recrutés sur le plan national

Le Bureau a lancé un nouveau modèle en matière d'emploi, à savoir l'administrateur recruté sur le plan national, en application de la recommandation

95 du Rapport établi par des experts indépendants, qui suggérait la création de différents modèles de dotation en effectifs au sein de la Cour. Si le Bureau a déjà eu recours à un tel modèle, par l'intermédiaire de contrats à court terme et de détachements, cette initiative offre des options encore plus variées, ce qui lui permet une souplesse et une capacité d'adaptation accrues pour faire face à ses besoins et mener ses activités. Le Statut et le Règlement du personnel approuvés lors de l'Assemblée des États parties en 2022 incluaient cette nouvelle catégorie de personnel. Durant sa session de printemps 2023, le Comité du budget et des finances a demandé au Greffe de la CPI de finaliser les lignes directrices qui régiront l'intégration des administrateurs recrutés sur le plan local dans la structure de travail de la CPI. Cette procédure est en cours et les contrats des administrateurs devraient être remis au Bureau du Procureur en 2024.

Initiative en matière de connexion, de partage et d'apprentissage

En mars 2023, le Bureau a lancé une initiative en matière de connexion, de partage et d'apprentissage pour permettre aux membres du personnel d'être en contact les uns avec les autres, d'échanger des connaissances et d'apprendre. Un tel apprentissage profite non seulement à l'ensemble des fonctionnaires à titre individuel, mais également à l'organisation, avec la génération d'idées nouvelles et l'acquisition d'une perspective différente. Cette initiative a débuté sous la forme d'une série de séminaires à l'heure du déjeuner, animés par des membres du Bureau et des agents détachés, ainsi que par des intervenants extérieurs provenant d'autres organisations.

Ce programme a pour ambition de servir de cadre aux possibilités informelles d'apprentissage et de perfectionnement au sein du Bureau. Il s'inscrit dans l'objectif plus vaste de renforcement et d'élargissement de l'éventail de compétences des

membres du personnels du Bureau, qui pourra ainsi améliorer son capital de connaissances et ses activités. Malgré les ressources limitées dont dispose le Bureau pour la formation, l'apprentissage et le développement, de nombreuses initiatives ont été lancées par différentes sections pour combler les lacunes en matière de connaissances en recourant à des ressources minimales. À long terme, le programme de connexion, de partage et d'apprentissage pourrait devenir le centre de coordination de toutes ces initiatives, de mise en commun des ressources et d'échange des données d'expérience.

Grâce à cette forme d'apprentissage social reposant sur le volontariat et rendu possible par cette initiative, les collègues du Bureau ont la possibilité de partager leur vécu, de jeter un regard introspectif sur l'organisation et de donner naissance, ensemble, à de nouvelles idées pour aider le Bureau à progresser et à se développer. Les séminaires organisés sont très utiles pour le personnel détaché, les professionnels invités, les stagiaires et les nouveaux effectifs, qui peuvent ainsi se familiariser avec l'organisation et s'intégrer plus rapidement, rencontrer des collègues issus de l'ensemble du Bureau et encourager l'apprentissage interpersonnel et la confiance. Les personnes détachées, en particulier, apportent souvent un point de vue unique et précieux découlant de leur organisation et de leur expérience dans leur pays – point de vue qui profite grandement au personnel du Bureau.

Ces sessions servent les intérêts du Bureau à plusieurs titres. Elles permettent la mise en commun des compétences et des connaissances professionnelles entre collègues de différents départements et la compréhension du rôle et des responsabilités de chacun dans les différentes sections, ce qui renforce les possibilités de collaboration future entre les sections. Elles

servent également de plateforme de lancement fort utile pour promouvoir de nouveaux produits et processus internes. À l'heure où le Bureau procède à sa transformation numérique, notamment grâce au projet Harmony (voir le Chapitre 2), elles constituent une excellente occasion de présenter ces innovations. C'est ce qu'ont démontré les sessions de « l'été technologique » – un événement organisé dans le cadre de l'initiative en matière de connexion, de partage et d'apprentissage –, qui ont permis de répondre aux questions et de renforcer l'implication et le sentiment de participation de tous les collègues et agents détachés dans les efforts de « numérisation » des activités du Bureau. Ces sessions, qui reçoivent un très bon accueil, attirent un large éventail de participants, depuis les fonctionnaires des services linguistiques aux analystes, en passant par les enquêteurs et les juristes (chevronnés), pour n'en citer que quelques-uns.

Les organisateurs veillent tout particulièrement à faire évoluer ces événements, avec la tenue d'une brève réunion rétrospective après chaque session pour évaluer les résultats et passer en revue les commentaires reçus. Le programme de connexion, de partage et d'apprentissage, lancé initialement par le Bureau, devrait devenir une initiative d'échanges de connaissances entre tous les membres du personnel de la CPI. Il intégrera de plus en plus de fonctionnaires et de domaines de travail du Bureau, conviera des présentateurs du Greffe et de la magistrature et ouvrira certaines sessions à des participants provenant d'autres organes de la Cour.

Projet sur les enseignements tirés

En 2020, le Bureau de l'audit interne a réalisé un audit des activités du Bureau liées aux enseignements tirés. Cet audit était axé sur la mise en œuvre de la politique en matière de retour d'expérience et sur l'utilisation du portail dédié en

tant qu'élément permettant de mieux mesurer les processus liés aux enseignements tirés. Le Bureau de l'audit interne a formulé six recommandations, parmi lesquelles : l'étoffement du document de réflexion sur les enseignements tirés et la définition des responsabilités dans le cadre des processus liés à ces enseignements ; la redéfinition de l'objectif et des modalités de ce processus ; et l'intégration du retour d'expérience dans le programme de formation initiale des nouveaux effectifs du Bureau. Les recommandations faites quant aux enseignements tirés sont mises en œuvre dans le cadre de la culture d'apprentissage du Bureau.

Ces recommandations n'ont été appliquées qu'une fois le processus de réorganisation du Bureau du Procureur achevé pour l'essentiel, avec l'attribution de nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités en matière de gestion, de pair avec l'évaluation et la mise en œuvre des recommandations utiles en matière de retour d'expérience énoncées dans le Rapport établi par des experts indépendants, telles que les recommandations 272, 273 et 313.

Le Bureau a intégré les enseignements tirés dans sa culture de travail et met actuellement à jour son manuel des opérations en conséquence. Ces enseignements découlent, dans certains cas, d'un processus officiel mené par le Bureau et, dans d'autres, de la jurisprudence de la Cour et des pratiques du Bureau au cours de ses enquêtes et poursuites. Les processus informels en matière de retour d'expérience qui résultent de l'évolution de la jurisprudence et des pratiques du Bureau seront également pris en compte.

Le Bureau est fermement résolu à adopter une approche souple en ce qui concerne les exercices liés aux enseignements tirés, qui pourront revêtir la forme d'analyses rapides et informelles de retours d'expérience. De plus, ces exercices, loin de se limiter aux Équipes unifiées, devraient

également concerner n'importe quelle équipe ou unité du Bureau, en fonction des besoins, afin de promouvoir la culture d'apprentissage de l'organisation dans tous ses services.

Le document de réflexion sur les enseignements tirés, qui reste en vigueur et est soutenu par le portail en ligne dédié, définit déjà les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes au processus. Le Bureau recourt de manière systématique à ce portail, qui est accessible à tous les membres du personnel. À ce jour, plus de 190 enseignements tirés ont été téléchargés et mis à la disposition des équipes du Bureau du Procureur. D'ici la fin de l'année 2023, le Bureau devrait actualiser son portail, pour faciliter l'enregistrement en ligne des activités liées aux enseignements tirés et intégrer des outils permettant à chacun de mener ce type d'activités, de les enregistrer et de les diffuser à ses collègues.

Le Bureau s'est fixé comme objectif, d'ici la fin de l'année 2023, de rechercher des modérateurs potentiels en matière d'enseignements à tirer et de créer une liste de réserve en vue d'une utilisation future. Il présentera par ailleurs à son personnel le nouveau cadre des enseignements tirés, en particulier les nouvelles modalités d'application des recommandations formulées dans le Rapport des experts indépendants et par le Bureau de l'audit interne. Il prévoit de développer, début 2024, une formation pour les modérateurs sélectionnés, qui portera sur la conduite d'activités liées aux enseignements tirés et sur l'utilisation du portail en ligne. En outre, il s'est donné pour tâche de constituer une bibliothèque de ressources pour les modérateurs. Enfin, il a l'intention d'organiser des sessions d'information à destination des gestionnaires et des équipes pour favoriser l'inclusion du cadre des enseignements tirés dans les activités ordinaires du Bureau.

Aller de l'avant ensemble

CPI, Journée portes ouvertes « Just peace » à La Haye, 24 septembre 2023



Le Bureau est guidé dans ses travaux par le mandat que lui confère le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Il mesure et met en exergue sa réussite dans sa vision et ses plans stratégiques, qu'il n'a de cesse d'affiner et de redessiner. Conscient que la croissance est un processus, il se fixe, dans le cadre de son cycle stratégique, des objectifs ambitieux mais réalistes et accessibles pour l'année à venir.


Message personnel


Procureur Karim A. A. Khan K.C.

«Dans le rapport annuel de l'année dernière, j'ai défini six étapes clés pour 2023. S'il est impossible de prédire l'avenir, nous sommes néanmoins déterminés à saisir les occasions qui se présenteront, et à les exploiter au bénéfice de nos travaux et de ceux qui comptent sur nous. En ce qui concerne nos priorités pour l'année 2023, nous savons que chaque étape franchie – aussi imparfaite et minime soit-elle – revêt une valeur considérable pour promouvoir le mandat du Statut de Rome et rétablir la justice pour les victimes des crimes les plus graves.

Au cours de l'année passée, les membres du Bureau se sont efforcés d'améliorer la qualité de nos travaux et d'en accroître la portée. Confrontés à plusieurs défis, nous sommes restés déterminés à prendre des mesures décisives pour atteindre au mieux de nos capacités, voire dépasser, les objectifs que nous nous étions fixés pour 2023 et au-delà, comme l'indique notre plan stratégique pour 2023-2025. Si je me réfère aux six objectifs que j'ai définis l'année passée, je suis tout aussi fier du travail accompli par nos collègues que de leur volonté de faire encore mieux.


Notre bureau extérieur à Kiev est opérationnel depuis septembre de cette année, et il est à espérer qu'il ne soit que le premier d'une longue série. L'Unité des violences sexistes et des enfants au sein du Bureau est, elle aussi, pleinement opérationnelle ; elle a contribué à des travaux stratégiques et à des échanges extrêmement précieux avec la société civile. Par ailleurs, le Bureau a réalisé des progrès décisifs dans l'utilisation de la

1
**Obtenir des résultats dans la salle d'audience**

3
**Moderniser le Bureau pour qu'il soit à la pointe de la technologie**

4
**Rapprocher la justice des communautés et approfondir les relations avec la société civile**

5
**Renouveler le cadre réglementaire du Bureau**

6
**Assurer l'efficacité des enquêtes et des poursuites concernant les crimes liés au genre et les crimes visant ou touchant les enfants**

9
**Renforcer le soutien mondial au travail du Bureau**

technologie pour améliorer la réception, le stockage et l'utilisation des preuves. Le recours à la technologie nous a permis – et il en ira de même à l'avenir – d'élargir la portée de nos missions, en donnant la possibilité aux victimes du monde entier de nous contacter, en toute confiance, et de faire le récit de ce qu'elles ont vécu. En 2023, nous avons également maintenu des relations suivies avec les États et la société civile, conformément à notre vision consistant à renforcer la coopération et à nous acquitter de notre mandat en application du Statut de Rome.

Tout en continuant à travailler sans relâche à la réalisation de nos ambitions consacrées dans nos objectifs stratégiques, nous nous projetons également vers 2024 pour réfléchir à la façon dont nous – les membres du Bureau – pouvons faire preuve de clairvoyance et saisir toutes les possibilités qui se

présenteront afin de rendre justice aux victimes, de participer aux travaux de nos partenaires et d'agir avec perspicacité pour surmonter les obstacles inhérents aux enquêtes relatives aux conflits modernes. J'espère que ce dernier chapitre donnera un aperçu de la manière dont nous entendons atteindre nos objectifs au cours de la période à venir, en mettant l'accent sur les domaines prioritaires décrits dans les différents chapitres de ce rapport. Comme tous les membres du Bureau, je suis profondément convaincu qu'il importe de gagner la confiance de toutes les victimes et communautés touchées. Nous continuerons à le faire en travaillant mieux ensemble, c'est-à-dire avec les États, les institutions, la société civile et tous nos partenaires, ainsi qu'avec les personnes les plus directement touchées par des crimes relevant du Statut de Rome. »

Ce qu'il faut attendre de 2024



Ce Rapport annuel 2023 illustre les différentes voies empruntées par le Bureau pour continuer à faire avancer la cause de la justice. Le Bureau a poursuivi ses travaux pour répondre aux attentes légitimes des victimes, tout en prenant en compte la réalité des crimes qui se recourent. Sous la direction du Procureur Khan et des Procureurs adjoints Khan et Niang, il a continué à se pencher sur les domaines prioritaires mis en exergue dans la première édition de ce rapport. Nos travaux sont marqués par une prise de conscience : en tant que Bureau du Procureur, nous aurons réussi notre mission le jour où notre action sera devenue inutile et qu'aucune situation ne nécessitera plus de faire l'objet d'un examen préliminaire ni d'une enquête. Si le Procureur Khan s'est souvent fait l'écho de ce sentiment, il a également souligné l'importance fondamentale de continuer à définir des étapes, des objectifs et des attentes pour permettre au Bureau de mettre en lumière tant ses avancées concrètes que les domaines dans lesquels il est confronté à des difficultés. Les chapitres précédents ont mis en évidence ces deux aspects. Ainsi, les mesures prises pour atteindre les six objectifs définis dans le rapport annuel 2022 (Chapitre 5, « Perspectives à long terme : prochaines étapes ») ont toutes été passées en revue dans le présent rapport. Dans ce dernier chapitre, nous souhaitons également réfléchir à la fin de l'année 2023 et au début de l'année 2024, pour anticiper la poursuite des travaux du Bureau portant sur ses domaines prioritaires.

Affaires : dans et hors de la salle d'audience

Le Bureau attend avec intérêt de poursuivre ses activités liées aux procédures préliminaires et aux procès.

Dans l'affaire *Le Procureur c. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman* (« Ali Kushayb »), la Défense a commencé à présenter ses arguments le 19 octobre 2023. À l'issue de la présentation des moyens de décharge, les juges de la Chambre de première instance I délibéreront sur la procédure et, dans un délai raisonnable, prononceront la décision de condamnation ou d'acquittement conformément à l'article 74 du Statut de Rome.

Dans l'affaire *Le Procureur c. Mahamat Said Abdel Kani*, le procès devrait se poursuivre en 2024.

En ce qui concerne le procès *Yekatom et Ngaïssona*, l'Accusation a présenté ses arguments tout au long de l'année 2023 et la Défense devrait commencer à présenter les siens en décembre 2023.

Dans l'affaire *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz*, le prononcé du jugement rendu en application de l'article 74 du Statut de Rome pourrait intervenir fin 2023 ou début 2024.

S'agissant de la situation en Ouganda, le Bureau attend une décision de la Chambre préliminaire quant à sa demande de tenir une audience par contumace sur la confirmation des charges portées contre Joseph Kony.

Concernant la situation en Libye, après son exposé sur la situation au Darfour (Soudan) devant le Conseil de sécurité des Nations Unies en août 2022 – le tout premier exposé de ce genre depuis un pays concerné –, le Procureur a l'intention de s'adresser devant le Conseil de sécurité depuis Tripoli en 2024. Ce sera la seconde fois que le Procureur Khan fait rapport au Conseil de sécurité des Nations Unies depuis le sol libyen.

Politiques

Le Bureau a tenu la première formation obligatoire pour tout le personnel qui portait sur les crimes visant ou touchant les enfants en 2022, et il élabore actuellement une formation similaire sur les crimes liés au genre, qui sera dispensée en 2024. Cette formation, organisée dans un format hybride pour permettre à tous d'y participer, sera également accessible aux nouveaux membres du personnel avant leur intégration au sein du Bureau. Elle offrira une vue d'ensemble des politiques du Bureau, tout en abordant les crimes liés à l'esclavage et les persécutions liées au genre.

Par ailleurs, le Bureau entend se pencher sur l'élaboration de politiques relatives aux crimes d'esclavage, aux crimes contre l'environnement et à la cybercriminalité. S'agissant des crimes contre l'environnement, les consultations et contacts avec le personnel et les partenaires externes devraient débuter avant la fin 2023, en vue de la rédaction d'une politique du Bureau du Procureur sur ces crimes, en 2024, et de la mobilisation des acteurs actuels et à venir pour soutenir cette politique.

Ces politiques seront élaborées dans le cadre du Plan stratégique 2023-2025 du Bureau du Procureur (voir l'Objectif 5 et l'indicateur de performance clé 9 du Plan stratégique). À la suite des travaux stratégiques entrepris par le Bureau du Procureur sur les crimes liés au genre, les crimes visant ou touchant les enfants et la complémentarité, le développement de ces politiques constituera une nouvelle étape importante dans la réalisation de l'objectif consistant à doter le Bureau d'un cadre stratégique renforcé.

Début 2024, une conférence sur la cyber-criminalité et sur le droit pénal international se tiendra au siège de la Cour à La Haye. Elle sera organisée conjointement par le Bureau et par Microsoft, en présence de plusieurs intervenants et participants du secteur privé, d'enquêteurs et de procureurs nationaux et internationaux, et de membres de la société civile et du monde universitaire. Les discussions porteront essentiellement sur la manière dont le cyberspace peut être utilisé pour favoriser ou commettre des infractions graves qui relèvent de la compétence de la Cour en vertu du Statut de Rome. Elles aborderont également le rôle de la Cour pénale internationale dans la lutte contre ce type de criminalité en ce qui concerne les cyberopérations actuelles ou existantes, les aspirations à lutter contre la cybercriminalité ou les défis à relever et les solutions envisageables.

Cette conférence est organisée conformément aux objectifs stratégiques 3 et 5 définis dans le Plan stratégique 2023-2025 du Bureau du Procureur, puisqu'elle correspond à la volonté du Bureau d'améliorer et d'élargir son cadre stratégique en introduisant de nouvelles politiques sur l'évolution de la criminalité, notamment la cybercriminalité. Ces discussions, qui seront l'occasion d'aborder les différents défis et opportunités, permettront de mettre en commun les diverses expertises relatives à la cybercriminalité

et à la surveillance des cyberopérations, et offriront des possibilités de coopération et de collaboration futures.

Collaboration et dialogue

À la suite de la table ronde fructueuse qui a réuni des organisations de la société civile et des membres du Bureau du Procureur en novembre 2023, le Bureau organisera deux autres tables rondes en 2024. La première portera sur les crimes liés au genre, en particulier sur la mise en œuvre de la nouvelle politique du Bureau en la matière. Elle devrait avoir lieu au cours du premier semestre 2024. La mise en œuvre de la nouvelle politique du Bureau du Procureur en matière de crimes visant ou touchant les enfants sera également abordée, de même que le sujet connexe des crimes d'esclavage qui, comme indiqué précédemment, fera l'objet d'une politique générale en 2024. Le thème et le calendrier de la seconde table ronde seront fixés début 2024.

Outre ces deux tables rondes, le Bureau organisera d'autres événements destinés à favoriser le dialogue et la collaboration avec la société civile, conformément à l'initiative lancée par le Procureur Khan en mai 2022.

« J'ai bien peur que nous nous retrouvions au fond du gouffre si nous ne parvenons pas, collectivement, à un sursaut d'humanité, de compassion, à faire mieux, à faire plus pour nous battre pour des causes non pas en fonction de la religion, l'appartenance ethnique ou la nationalité, la richesse ou la pauvreté, mais tout simplement parce que nous aspirons à vivre dans un monde sans parti pris. Nous voulons vivre dans un monde juste. Nous devons faire mieux qu'à présent, pour apaiser la détresse et la souffrance de tant de personnes. Il est de notre devoir de nous appuyer sur le droit pour obtenir justice et mettre un terme aux violences et aux souffrances qu'elles engendrent autour de nous. »

– Procureur Karim A. A. Khan K.C.

